CNE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

RAPPORT D'ÉVALUATION

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'évaluation de l'Université d'Angers a été placée sous la responsabilité de Claude **Gauvard** et de Pierre **Gilson**, membres du Comité national d'évaluation, ainsi que de Bernard **Raoult**, ancien président de l'Université de Cergy-Pontoise, consultant. Elle a été réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand** et Jean-Loup **Jolivet**, respectivement président et délégué général du CNE.

Le CNE tient à rendre un hommage tout particulier à Benoît **Lauras** pour sa contribution aux travaux d'expertise menés à l'occasion de cette évaluation. Benoît **Lauras**, ancien président de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, est décédé le 8 juin 2003.

ORGANISATION

Ont également participé à l'évaluation :

Yves **Artur**, professeur à l'Université de Bourgogne ;

Roger **Bellon**, professeur à l'Université Stendhal - Grenoble III ;

Jean-Pierre **Borel**, professeur à l'Université de Limoges ;

Yves **Chaimbault**, secrétaire général de l'Université des Sciences et Technologies de Lille - Lille I ;

Jacques **Fontaine**, ancien président de l'Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand I ;

Marie-France **Ponsot**, chargée de mission au CNE ;

Jean-Pierre **Raman**, professeur à l'IAE, Université des Sciences et Technologies de Lille - Lille I ;

Françoise **Bollard** a assuré la mise en page de ce rapport, et Delphine **Lecointre**, la cartographie.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

CNE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos **7**

Présentation **11**

I - Contexte régional 13
II - L'université en quelques dates 14
III - L'organisation structurelle et fonctionnelle 14
IV - La politique contractuelle 15
V - Les étudiants 16
VI - Les enseignements et la recherche 18
VII - Les moyens humains et financiers 19
VIII - Le patrimoine 20

Des choix stratégiques **23**

I - Le positionnement de l'université 25
II - Le gouvernement 26
III - La gestion 28

La recherche : un secteur en expansion **35**

I - Présentation générale 37
II - La recherche dans les différents secteurs disciplinaires 40
III - Conclusion 46

L'offre de formation : un paysage en évolution **47**

I - Présentation générale 49
II - Les sciences juridiques, économiques et de gestion et l'ESTHUA 54
III - Les lettres, langues et sciences humaines 58
IV - Les sciences et l'ISTIA 62
V - La médecine 67
VI - Les sciences pharmaceutiques et l'ingénierie de la santé 71
VII - L'IUT 74

Domaines transversaux **77**

I - La vie étudiante 79
II - L'accompagnement d'une politique d'établissement 83
III - Le devenir du site de Cholet 88

Conclusions et recommandations **91**

Plans des sites **95**

Liste des sigles **99**

Réponse du président **105**

AVANT-PROPOS

Cette évaluation intervient quinze ans après la première visite du Comité national d'évaluation (CNE)[1], en 1986 (rapport publié en 1987).

Le contexte était alors radicalement différent et l'on peut noter quelques aspects d'une importante évolution :

- depuis la création de l'université, en 1971, les effectifs étudiants qui ont présenté une forte expansion, puis une baisse sensible, connaissent actuellement une stabilisation avec, néanmoins, quelques secteurs toujours en diminution. On assiste, en parallèle, à une augmentation des 2e et 3e cycles ;
- en ce qui concerne l'offre de formation, l'Université d'Angers ne disposait pas de cursus complets dans toutes les disciplines, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ; elle a, par ailleurs, développé un grand nombre de filières professionnalisées au côté de formations plus "généralistes", ce qui nécessite de veiller à un juste équilibre entre ces différents cursus ;
- la recherche a également fait l'objet d'un large essor qu'il convient à présent de cibler autour de quelques axes fondamentaux ;
- sur le plan patrimonial, l'Université d'Angers a bénéficié de constructions importantes avec, notamment, la création d'un nouveau campus à Saint-Serge, au cœur de la ville.

Tout cela traduit un réel dynamisme mais suppose en parallèle, que, parvenue à un tournant de son histoire, l'université fasse des choix stratégiques pour l'avenir.

L'Université d'Angers s'inscrit, en outre, dans un environnement universitaire et régional dont elle doit tenir compte à un triple niveau :

- le développement de l'enseignement supérieur dans l'Académie de Nantes ;
- la présence d'un établissement d'enseignement supérieur privé catholique à Angers (UCO)1, créé en 1875 ;
- le devenir du site de Cholet.

Face à ces enjeux, le CNE n'a certes pas porté un regard exhaustif sur tous les domaines de l'établissement, mais s'est attaché à examiner les réponses apportées par l'université en termes de recherche et de pédagogie, mais aussi - de façon plus transversale - vis-à-vis des politiques d'accompagnement mises en œuvre au service de la communauté universitaire.

Pour mémoire, il convient de signaler que le CNE mène, en parallèle, une évaluation portant sur l'Arc atlantique en ce qui concerne les académies de Nantes et de Rennes.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

1 - LE CALENDRIER

L'évaluation de l'Université d'Angers a été lancée *in situ*, le 17 mai 2002, par une présentation globale du dispositif à l'ensemble de la communauté universitaire. Un guide destiné à accompagner la démarche d'auto-évaluation avait été adressé, au préalable, à l'établissement. Une nouvelle visite a eu lieu le 15 juillet 2002, permettant aux représentants du CNE ainsi qu'à l'équipe présidentielle d'effectuer un point d'étape sur l'avancée et le déroulement du processus.

L'université a remis son rapport en novembre 2002. Les missions d'expertise ont été conduites du 10 au 13 mars 2003.

Le projet de rapport a été soumis au Comité réuni en formation plénière le 16 octobre 2003. Une visite de concertation sur ce premier rapport s'est tenue à Angers le 19 novembre 2003. Le Comité a approuvé le rapport final lors de sa séance du 18 décembre 2003.

---

[1] Ce sigle sera systématiquement repris dans la suite du rapport.

2 - L'ÉVALUATION INTERNE

Première étape de la procédure, l'évaluation interne permet à l'institution de dresser un état des lieux et un bilan de ses activités. Elle est l'occasion pour l'établissement de procéder à une analyse dynamique de ses forces et faiblesses dans une perspective de progrès.

La qualité et l'exhaustivité des documents fournis par l'université se sont avérées fort utiles pour préparer les missions d'expertise et révèlent un réel souci d'entretenir une culture d'évaluation.

3 - L'ÉVALUATION EXTERNE

Le collège des experts

Il a réuni huit personnalités. D'une façon générale, on doit souligner la disponibilité de chacun ainsi que la qualité de l'accueil qui a été réservé aux experts et aux membres du CNE. Les échanges ont été particulièrement fructueux et traduisent bien la volonté de coopération avec laquelle l'Université d'Angers s'est engagée dans cette évaluation et qu'elle a manifestée tout au long du processus.

Les thématiques

Elles ont porté tout à la fois sur la dimension politique de l'université, sur les grands secteurs disciplinaires ainsi que sur plusieurs champs transversaux :

- le gouvernement et la gestion de l'université ;
- la recherche ;
- l'offre de formation initiale et continue, la professionnalisation ;
- la vie étudiante ;
- les relations internationales ;
- la politique documentaire ;
- le droit, l'économie, la gestion, l'ESTHUA ;
- les lettres, langues, sciences humaines ;
- les sciences, l'ISTIA ;
- les sciences médicales ;
- les sciences pharmaceutiques et l'ingénierie de la santé ;
- l'IUT.

PRÉSENTATION

L'Université d'Angers est une université pluridisciplinaire.

Quelques données ont été rassemblées pour prendre la mesure de cet établissement et apprécier l'évolution de ses activités, de son patrimoine et de ses ressources depuis le dernier rapport d'évaluation de 1987.

I - CONTEXTE RÉGIONAL[1]

1 - POPULATION ET DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

La région des Pays de la Loire compte un peu plus de 3 222 000 habitants, avec une augmentation légèrement supérieure à 5% depuis 1990. L'accroissement de la population est dû pour un tiers à l'excédent migratoire, principalement des franciliens (un immigrant sur trois). La région comprend peu d'étrangers : 1,3% de la population, contre 5,6% au plan national.

L'augmentation de la population active résulte de la croissance du nombre d'habitants en âge de travailler, mais aussi de la progression de l'activité féminine. Par ailleurs, la proportion de l'emploi salarié régional a crû de 15% depuis 1990, au détriment de celle des non-salariés.

En 2000, le taux de chômage annuel moyen par rapport à la population active est de 9% pour la région, contre 9,6% en France métropolitaine. Il est de 9,9% pour Angers (contre 12,4% en 1998), et de 7,1% (contre 9,5% en 1998) pour Cholet, où se trouve implantée une antenne de l'université.

Angers est la deuxième unité urbaine des Pays de la Loire après Nantes. Elle comptait 226 843 habitants au dernier recensement de la population effectué en 1999 et représentait 7% de la population régionale. La ville de Cholet comptait, pour sa part, 54 204 habitants.

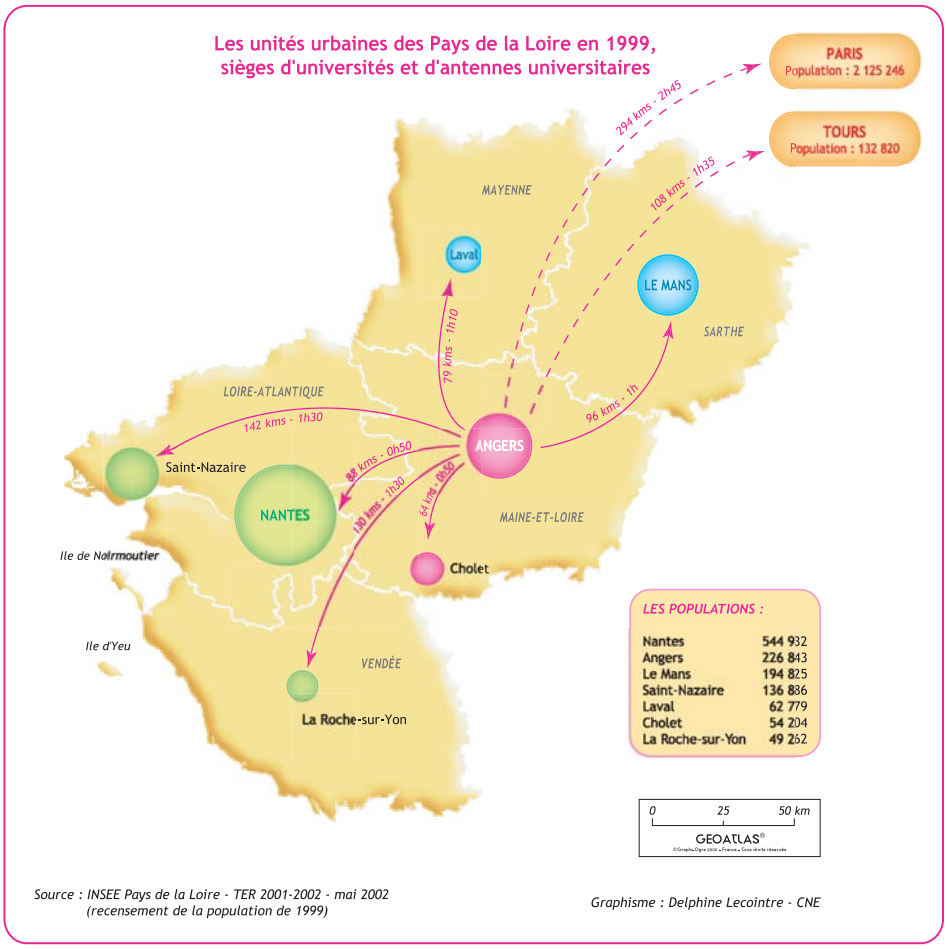

[1] Source : *INSEE Pays de la Loire* - TER 2001-2002, mai 2002.

2 - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université d'Angers est la seconde université publique de la région après celle de Nantes. Elle compte 15 455 étudiants en 2001-2002, dont 352 à Cholet, contre 31 834 à l'Université de Nantes et 7469 à l'Université du Maine.

L'UCO, implantée à Angers, accueillait 5020 étudiants en 2001-2002[1].

II - L'UNIVERSITÉ EN QUELQUES DATES

1965 : transformation de l'École de médecine et de pharmacie en faculté ;
1966 : création de l'IUT ;
1971 : mise en place de l'université en application de la loi Faure ;
1987 : première évaluation de l'Université d'Angers par le CNE ;
1991 : création de l'ISTIA (Institut des sciences et techniques de l'Université d'Angers) ;
1992 : création de l'ESTHUA (École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers).

III - L'ORGANISATION STRUCTURELLE ET FONCTIONNELLE

Le rapport du CNE de 1987 faisait état de cinq UFR et un IUT.

Des modifications sont intervenues par la suite, avec un regroupement des sciences, une séparation - en deux UFR - de la médecine et de la pharmacie, et la création de deux départements : l'ISTIA et l'ESTHUA. Par ailleurs, l'UFR Droit, Économie et Sciences sociales est devenue l'UFR Droit, Économie et Gestion.

Les composantes institutionnelles

1987	2001
UFR Droit, Économie et Sciences sociales	UFR Droit, Économie et Gestion*
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines*
UFR Sciences de l'environnement	UFR Sciences
UFR Structures et Matériaux	UFR des Sciences médicales
UFR des Sciences médicales et pharmaceutiques	UFR des Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la santé
IUT (article 33)	IUT (article 33)*
	Département ISTIA (article 25)
	Département ESTHUA (article 25)

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

* Nota : certaines formations sont également assurées sur le site de Cholet

Les implantations

Site	Effectifs
Angers (site principal)	15 061
Cholet (AES, droit, histoire, LEA, IUT, licences professionnelles sur les industries de la mode et gestion de produits industriels)	394

Pour mémoire, il convient de rappeler que les effectifs étudiants (hors IUT) sont passés, à Cholet, de 1029 en 1993 à 321 en 2001 et à 236 en 2002.

[1] Source : *Atlas régional, Les effectifs étudiants en 2001-2002*. Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, DPD.

Organigramme de l'Université d'Angers

Le président

Services administratifs et techniques

Secrétaire général
Agent comptable, chef des services financiers

Le secrétariat général
- *Aff. générales et statutaires, sections disciplinaires, formation continue IATOS, action sociale*
- *Ingénieur sécurité*
- *Service intérieur*
- *Mission Modernisation*

Division des affaires financières
Division des ressources humaines
Division des enseignements et de la vie étudiante
Division de la recherche, de la formation doctorale et de la valorisation
Service technique immobilier
Service informatique de gestion
Service réseau et télécommunications
Service des relations internationales
Service communication
Service reprographie

Conseil d'administration
1er vice-président
Vice-président étudiant

Conseil scientifique
Vice-président

Conseil des études et de la vie universitaire
Vice-président

Action internationale
Vice -président

École doctorale
Directeur

Services communs
Bibliothèque universitaire
CUFCO
STIC
SUAPS
SUIO
SUMPPS

Les composantes

UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	UFR Droit, Économie et Gestion	UFR Sciences	UFR Sciences médicales	UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la santé	IUT	Département ESTHUA	Département ISTIA	Antenne universitaire de Cholet

IV - LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

Le contrat d'établissement signé pour la période 2000-2003 comprend quatre chapitres dont trois portent sur les missions (formation, recherche, vie étudiante) et un sur le gouvernement de l'université :

- le développement et l'organisation d'une offre de formation équilibrée à finalité d'insertion professionnelle ;
- l'adaptation qualitative de la pédagogie et l'accompagnement de l'étudiant ;
- une recherche ancrée dans l'environnement régional, tournée vers l'innovation et l'ouverture internationale ;
- un pilotage stratégique des moyens.

Le champ de l'évaluation réalisée par le CNE couvre largement ces différents thèmes.

V - LES ÉTUDIANTS

1 - LES EFFECTIFS[1]

Évolution des effectifs étudiants

	1987	1994	1997-1998			1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002		
	Total	Total	F	H	Total %	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total %
Pré-universitaire	-	-	186	94	**280 1,70%**	156	83	**239**	141	81	**222**	141	103	**244**	129	93	**222 1,40%**
1er cycle	-	-	5897	3855	**9752 58,40%**	5664	3729	**9393**	5395	3587	**8982**	5219	3569	**8788**	4875	2969	**7844 50,80%**
2e cycle	-	-	3081	1932	**5013 30%**	3155	1952	**5107**	3147	1905	**5052**	2988	1845	**4833**	3273	1911	**5184 33,50%**
3e cycle	-	-	841	815	**1656 9,90%**	901	864	**1765**	1004	866	**1870**	1022	1012	**2034**	1131	1074	**2205 14,30%**
Total	**9412**	**17855**	**10005 59,90%**	**6696 40,10%**	**16701 100%**	**9876**	**6628**	**16504**	**9687**	**6439**	**16126**	**9370**	**6529**	**15899**	**9408 60,90%**	**6047 39,10%**	**15455 100%**

F : Femmes, H : Hommes

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

L'évolution globale des effectifs

Entre 1987 (9412) et 2001 (15 455), elle traduit deux tendances inverses :

- tout d'abord, une très forte hausse de près de 90% (89,7%) de 1987 à 1994 ;
- puis une diminution de 13,4% depuis 1994, avec deux paliers :
  - une baisse sensible en trois ans, de 1994 à 1997 : - 6,5% ;
  - une baisse plus faible, mais en continu, de 1997 à 2001 : - 7,5% globalement, avec - 2,8% entre 2000 et 2001.

La proportion d'étudiantes est plus importante que celle des étudiants. Elle reste stable entre 1997 et 2001, la variation étant seulement de 1% en faveur des femmes : 60,9% en 2001 contre 59,9% en 1997.

L'évolution par cycle

Pour la période comprise entre 1997-1998 et 2001-2002, on observe :

- une stabilité du "pré-universitaire", avec une légère diminution entre 1997-1998 et 1998-1999 (280 à 239), mais il s'agit de faibles effectifs ;
- une baisse constante des premiers cycles : de 9752 en 1997-1998 à 7844 en 20001-2002 (avec une diminution de 10% entre les deux dernières rentrées) ;
- une stabilité des 2es cycles jusqu'en 1999-2000, puis une baisse en 2000-2001 (4833) suivie d'une augmentation de 7,3% en 2001-2002 (5184) ;
- une hausse sensible, et en continu, des 3es cycles (2205 en 2001-2002 contre 1656 en 1997-1998).

Ces différents mouvements s'expliquent principalement par l'accroissement massif de la population étudiante entre les années 1985 et 1995 environ (à Angers comme sur l'ensemble du territoire national), et également par un développement relativement récent de la recherche à l'Université d'Angers.

---

[1] Compte tenu des dates de saisie différentes, le nombre d'étudiants recensés annuellement n'est pas rigoureusement identique dans tous les tableaux en raison des fluctuations intervenues en cours d'année.

L'évolution par composante, depuis 1997, fait apparaître une baisse particulièrement sensible en sciences (-28,9%) et en lettres, langues et sciences humaines (-15,6%). À l'inverse, les filières dites "professionnelles" sont en hausse, notamment l'ESTHUA (+56%) et l'ISTIA (+23,5%).

Répartition par composante, hors CUFCO (1997 et 2001)

Composantes	1997		2001		Comparaison
	Effectifs	%	Effectifs	%	2001/1997
UFR Droit, Économie et Gestion	3117	18,9%	2967	19,6%	-4,8%
UFR Lettres, Langues, Sciences humaines	5459	33,2%	4609	30,4%	-15,6%
UFR Sciences	3078	18,7%	2189	14,4%	-28,9%
UFR Sciences médicales	1785	10,9%	1816	11,9%	+1,7%
UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la santé	685	4,2%	746	4,9%	+8,9%
IUT	1242	7,5%	1292	8,5%	+4%
ESTHUA	668	4,1%	1042	6,9%	+56%
ISTIA	413	2,5%	510	3,4%	+23,5%

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

2 - ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET PROPORTION DE BOURSIERS

En 2001-2002, les trois-quarts de la population étudiante (74,4%) sont originaires de l'académie (dont 65,6% pour le département du Maine-et-Loire et 12,9% pour celui de la Sarthe), 11% proviennent des académies mitoyennes, 9,3% des autres académies, 1% des DOM-TOM et 4,2% de l'étranger (étudiants inscrits en cursus normal).

	1997-1998				2000-2001				2001-2002			
	Total	dont UE	dont hors UE	dont boursiers[1]	**Total**	dont UE	dont hors UE	dont boursiers[1]	**Total**	dont UE	dont hors UE	dont boursiers[1]
Pré-universitaire	**280**	3	9	-	**244**	1	4	-	**222**	1	7	-
1er cycle	**9752**	86	187	2739	**8788**	80	366	3267	**7844**	69	404	3031
2e cycle	**5013**	76	126	1352	**4833**	66	226	1577	**5184**	81	356	1681
3e cycle	**1656**	18	173	-	**2034**	22	205	-	**2205**	19	221	-
Total	**16701**	**183**	**495**	**4091**	**15899**	**169**	**801**	**4844**	**15455**	**170**	**988**	**4712**
%		1,10%	3%	24,50%		1,1%	5%	30,50%		1,10%	6,40%	30,50%
		(678 soit 4,1%)				(970 soit 6,1%)				(1158 soit 7,5%)		
*Académie de Nantes[2]										1%	6,50%	32,2%[3]
										(7,5%)		
*France[2]										1,90%	9,50%	28,4%[3]
										(11,4%)		

[1] Boursiers sur critères sociaux uniquement
[2] Hors écoles d'ingénieurs
[3] Pourcentage concernant les étudiants de 1er et 2e cycles

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002
** MEN-DES, Annuaire des établissements d'enseignement supérieur, 2001-2002*

La part des étudiants étrangers par rapport au nombre total des inscrits a augmenté de 1997 à 2001, passant de 4,1% à 7,5%. Les étudiants issus des pays hors Union européenne ont connu une croissance de plus de 3%, alors que celle des ressortissants de l'Union européenne est restée identique.

En comparant les données de 2001-2002 à celles de l'Académie de Nantes, on observe un taux identique (7,5%) ; en revanche, le pourcentage d'étrangers est plus important à l'échelon national (11,4%).

La proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux a augmenté de 6% entre 1997 et 2000 ; elle est restée la même en 2001-2002 (30,5%). Ce taux est plus faible que celui de l'ensemble de l'académie (32,2%) mais légèrement plus élevé qu'à l'échelon national (28,4%). Enfin, le pourcentage des étudiants salariés est de 16,9% (y compris les hospitaliers).

VI - LES ENSEIGNEMENTS ET LA RECHERCHE

Ces aspects seront traités dans le cadre de développements ultérieurs. Cependant, il est intéressant d'apprécier, dès à présent, l'évolution globale intervenue entre 1987 et 2001.

1 - L'OFFRE DE FORMATION

Diplômes	1987	1996	2001
Capacité en droit	1	1	1
DEUG	15	17	18
DEUST		2	3
DUT	3	5	5
Licence	16	28	36*
Maîtrise	15	22	28
MST	1	4	3
IUP		3	6
DESS	3	17	35
Magistère	1	1	1
DRT		1	2
DEA		10	15

* y compris 10 licences professionnelles

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

L'évolution des formations

Elle s'est essentiellement traduite par l'augmentation des 2e et 3e cycles (ouverture de 10 licences, de 13 maîtrises, de 32 DESS et de 15 DEA), et par l'essor des formations professionnalisées (création de 2 DUT, 10 licences professionnelles, 6 IUP, développement de l'ESTHUA et de l'ISTIA).

2 - LA RECHERCHE

Les grands thèmes de recherche portent sur huit pôles dont les cinq premiers constituent les axes prioritaires du contrat quadriennal 2000-2003 :

- végétal ;
- santé ;
- matériaux et chimie fine ;
- mathématiques et informatique ;
- sciences pour l'ingénieur ;
- sciences humaines et sociales ;
- sciences juridiques, économiques et gestion ;
- environnement.

Autour de ces pôles sont structurées 40 équipes de recherche, dont 14 en partenariat avec les grands organismes.

L'Université d'Angers comprend 1 école doctorale et 15 DEA dont 5 en tant qu'établissement principal de rattachement ; 48 thèses ont été soutenues en 2002, contre 38 en 2001.

Le budget de la recherche s'élève à 3,58 M€ en 2001 contre 1,76 M€ en 1994, soit une augmentation de 103,4%.

VII - LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1 - LES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Pour l'année universitaire 2001-2002, l'Université d'Angers comprend 807,5 emplois d'enseignant (hors moniteurs mais y compris l'UFR médicale et les PAST) contre 424 en 1987, soit une augmentation de 90%.

Par rapport à l'année 1997, hors secteur médical, le nombre d'enseignants est passé de 594 à 650, soit un accroissement de 9,4%, dont 143 professeurs (contre 136 en 1997, soit une progression de 5,1%), 320 maîtres de conférences et assistants (contre 293 en 1997, soit une hausse de 9,2%), 130 enseignants du second degré (contre 121 en 1997, soit une progression de 7,4%), auxquels s'ajoutent 57 autres enseignants relevant de divers statuts (ENSAM, lecteurs, maîtres de langue, ATER, moniteurs, et allocataires couplés) contre 44 en 1997.

Si l'on prend en compte le seul total (hors médecine) des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré pour l'année 2001-2002, le pourcentage représenté par chaque corps est de :

- 24,1% pour les professeurs des universités, contre 27% à l'échelon national ;
- 54% pour les maîtres de conférences et assistants contre 52,3% à l'échelon national ;
- 21,9% pour les enseignants du second degré contre 20,7% à l'échelon national.

Les emplois d'enseignant relevant du secteur médical sont restés stables entre 1997 (162,5) et 2001 (163).

Les emplois d'enseignant par composante (hors médecine)

Composantes	Professeurs		Maîtres de conférences		Assistants		Second degré (PRAG, PRCE)		ENSAM, lecteurs, maîtres de langues		Jouvence [1]		Nombre total de postes	
	1997	2001	1997	2001	1997	2001	1997	2001	1997	2001	1997	2001	1997	2001
UFR Lettres	25	26	63	74	1	1	21	22	6	6	1	4	117	133
UFR Droit	25	26	34	42	4	3	10	9	2	2	4	5	79	87
UFR Sciences	48	52	88	94	1	1	19	19			16	28	172	194
UFR Pharmacie	19	20	27	26	2	2	4	4			1		53	52
ESTHUA	3	3	12	13			18	19	3	3			36	38
ISTIA	6	6	18	22			3	4			4	1	31	33
IUT	10	9	31	34	10	8	38	41	7	6			96	98
SUAPS							5	5					5	5
CUFCO							3	7					3	7
Postes non implantés		1	2									2	2	3
Total des emplois	**136**	**143**	**275**	**305**	**18**	**15**	**121**	**130**	**18**	**17**	**26**	**40**	**594**	**650**
Total du potentiel en heures équivalent TD	**26 112**	**27 456**	**52 800**	**58 560**	**3 456**	**2 880**	**46 464**	**49 920**	**4 696**	**4 312**	**2 176**	**3 968**	**135 704**	**147 096**

[1] Jouvence : ATER, moniteurs, allocataires couplés

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

Les emplois d'enseignant dans les disciplines médicales

Catégories	Nombre d'emplois	
	1997	2001
Professeurs des universités - praticiens hospitaliers (PU-PH)	69	68
Maîtres de conférences des universités - patriciens hospitaliers (MCU-PH)	27	28
Praticiens hospitaliers détachés dans des emplois de praticiens hospitaliers universitaires	5	5
Chefs de clinique des universités assistants des hôpitaux, assistants hospitaliers universitaires (AHU)	53	55
Assistants des disciplines médicales, biologiques et mixtes	3	2
Personnels associés des CHU disciplines médicales	0,5	1
Maîtres de conférences	1	1
Enseignants du second degré	4	3
Total des emplois	**162,5**	**163**

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

2 - LES PERSONNELS IATOS

Tous statuts confondus, les emplois IATOS (titulaires) sont passés de 207 en 1987 à 419 en 2001, soit un doublement des effectifs (+102,4%), avec une augmentation de 53,6% entre 1987 et 1996 et de 31,8% entre 1996 et 2001.

Dorénavant, la catégorie A représente 21% du total des IATOS (88 sur 419) contre 15% en 1987 (31 sur 207).

Évolution des effectifs par catégorie

	Catégorie	1987		1994	1996	2001	
		Effectifs	%	Effectifs	Effectifs	Effectifs	%
IATOS titulaires	A	31	15%	50	45	88	21%
	B	59	28,5%	77	83	111	26,5%
	C	117	56,5%	159	190	220	52,5%
Total		**207**	**100%**	**286**	**318**	**419**	**100%**

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

Répartition par support budgétaire en 2002-2003

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	73,3	102	205,8	**381,1**
	Gagés	4	1	5	**10**
Établissement	Permanents	1	2	3	**6**
	CES	0	0	4	**4**
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc.)		3	3	2	**8**
Collectivités territoriales	Mis à disposition	0	0	3	**3**
Autres (CEC)		0	0	5	**5**
Total		**81,3**	**108**	**227,8**	**417,1**

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

On peut constater que l'essentiel des IATOS (391,1 sur 417,1, soit 93,8%) sont des personnels de l'État.

3 - LE BUDGET

Le budget (dépenses inscrites au compte financier) s'élevait à 6 474 610 € en 1987 et à 20 666 949 € en 2001, soit une progression de +219,2%

VIII - LE PATRIMOINE

La superficie totale des surfaces bâties de l'université est passée de 44 720 m^2 en 1987 à 138 223 m^2 en 2001 ; elle a donc triplé.

Les locaux étaient en 1987 un problème crucial, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ; en effet, grâce au soutien des collectivités territoriales et aux contrats de plan État-Région, de nombreuses infrastructures immobilières ont été créées. Un nouveau campus est né à Saint-Serge, au cœur de la ville, qui accueille la présidence de l'université, l'UFR Droit, l'ESTHUA, le CUFCO, une bibliothèque et un restaurant universitaire ainsi que la Maison des étudiants.

L'université est actuellement implantée sur quatre sites principaux :

- à Angers : le campus de Belle Beille, le site des Capucins et le quartier Saint-Serge ;
- à Cholet.

Le patrimoine immobilier permet aujourd'hui d'accueillir les étudiants, le personnel et les laboratoires dans de bonnes conditions, les points faibles concernant l'IUT d'Angers et l'UFR des Sciences médicales. Pour sa part, le site de Montesquieu (où se trouve implanté, à Angers, le département de Géographie) constitue, sur le plan logistique et du fait de son isolement, un véritable problème.

Locaux en service en juillet 2002	**Surface en m2 (1)**	
	Total	**dont recherche**
Pôle Belle-Beille	73 724	12 299
Centre-ville (2)	28 889	1 666
Pôle Santé	23 033	10 598
Cholet	2 900	
Sous-total	*128 546*	*24 563*
Locaux provisoires, loués, mis à disposition		
Pôle Belle-Beille	4 007	570
Pôle Santé	1 920	1920
Cholet	3 750	
Sous-total	*9 677*	*2490*
Total	**138 223**	**27 053**

(1) Les m^2 correspondent à l'ensemble des surfaces bâties, exprimées en SHON

(2) dont 1000 m^2 de parking couvert

Source : rapport d'évaluation interne, novembre 2002

Tableau synoptique des évolutions depuis la dernière évaluation du CNE

Les étudiants	Deux tendances inverses : +89,7% de 1987 à 1994 -13,4% depuis 1994
Le personnel	Emplois enseignants : • 1987 = 424 • 2001 = 807,5, soit + 90% Emplois IATOS • 1987 = 207 • 2001 = 419, soit + 102,4%
Le budget [1]	20,66 M€ en 2001 contre 6,47 M€ en 1987, soit + 219,3%
Les locaux	+ 93 503 m^2 de 1987 (44 720 m^2) à 2001 (138 223 m^2), soit +209%
La recherche	Création de 2 DRT 1 école doctorale en 2001 DEA : 10 en 1994 et 15 en 2001 Équipes liées à un grand organisme de recherche : • 4 en 1994 • 14 en 2001 Thèses : 25 en 1994, et 38 en 2001 Budget : 3,58 M€ en 2001 contre 1,76 M€ en 1994, soit +103,4%
L'offre de formation	Création de 3 DEUG, de 16 licences, de 13 maîtrises supplémentaires Développement des formations professionnalisantes : + 3 DEUST, 2 DUT, 10 licences professionnelles, 6 IUP, 32 DESS

[1] Dépenses inscrites au compte financier

Répartition des effectifs étudiants, des emplois d'enseignant et IATOS (année 2001-2002)

LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

par composante

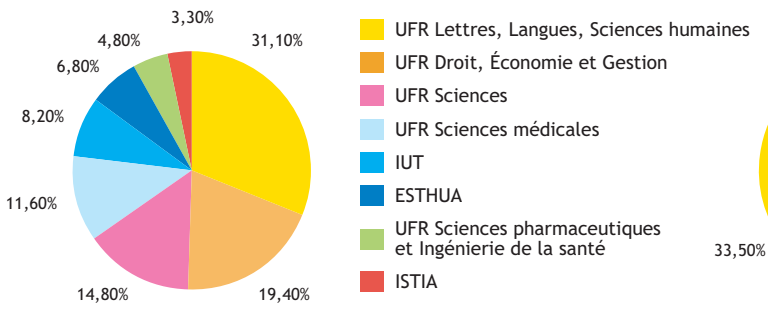

par cycle

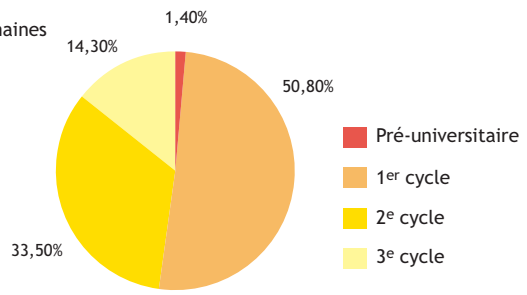

par implantation

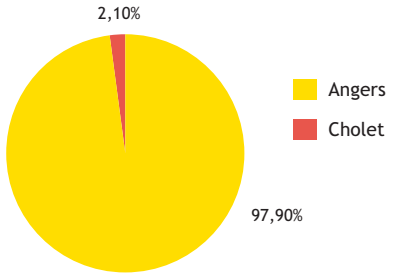

par sexe

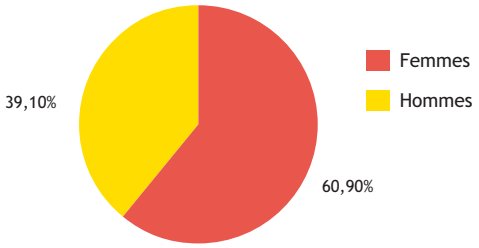

LES EMPLOIS ENSEIGNANTS

secteur médical

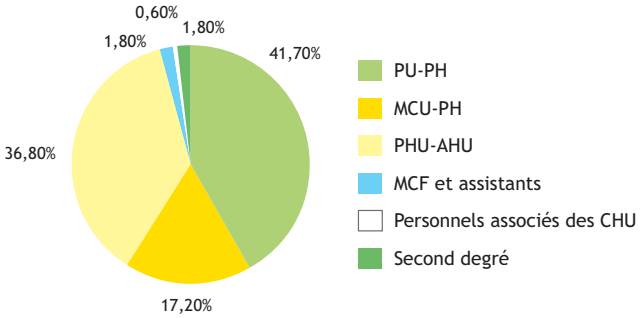

hors médecine

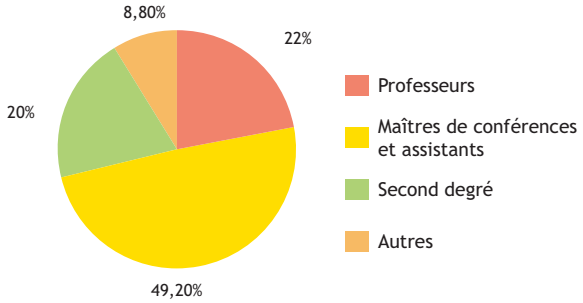

LES EMPLOIS IATOS

par catégorie

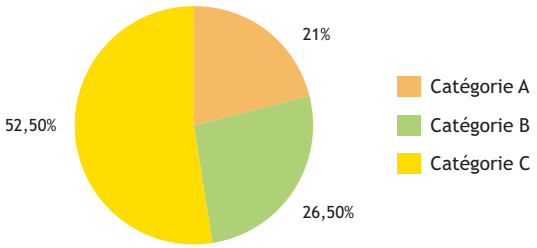

Sources : Rapport d'évaluation interne Université d'Angers, 2002

CNE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DES CHOIX STRATÉGIQUES

L'Université d'Angers se trouve aujourd'hui confrontée à un environnement universitaire en pleine évolution. Trois approches ont été retenues par le CNE pour apprécier sa stratégie d'établissement : son positionnement interne et externe, son gouvernement, sa gestion.

I - LE POSITIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Comme cela a été rappelé précédemment, l'Université d'Angers se trouve dans une académie qui comporte deux autres universités publiques : celle de Nantes, qui accueille plus de 30 000 étudiants, et celle du Maine, qui en compte près de 7500. Or, ces trois universités, qui avaient auparavant vu croître fortement leurs effectifs, connaissent aujourd'hui une diminution du nombre de leurs étudiants.

L'université se trouve, par ailleurs, confrontée au développement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ainsi que des sections de techniciens supérieurs (STS) publiques et privées qui semblent avoir été ouvertes, bien souvent, sans véritable lien ni échange avec les filières universitaires. Sans porter de jugement sur le bien-fondé de ces mesures, le CNE ne peut que recommander une plus grande concertation entre l'université et les autorités de tutelle.

Parallèlement, l'antenne universitaire de Cholet se trouve dans une situation délicate du fait, d'une part, de la forte baisse de ses effectifs et de l'interrogation qui en résulte sur le maintien de certaines filières, d'autre part, de l'incertitude qui pèse sur le développement de son IUT.

Cette inversion de tendance en termes de flux, combinée à l'arrivée d'un public plus hétérogène que par le passé, doit nécessairement conduire l'université à une plus grande complémentarité avec les autres établissements universitaires. De même, l'université devra opérer des choix en termes d'offre de formation et de recherche, tout en développant les partenariats et les outils au service de sa politique.

Ainsi, l'université a pratiqué une politique d'ouverture à l'égard d'autres établissements angevins publics et privés (notamment l'INH et l'ESA) dans le souci de structurer leurs relations. En ce qui concerne l'UCO, l'université serait prête à ouvrir son école doctorale à des laboratoires de recherche de cet établissement, après expertise scientifique de niveau national. Les doctorants rattachés à ces laboratoires seraient inscrits à l'Université d'Angers qui est habilitée à délivrer le doctorat.

En interne, l'Université d'Angers doit mesurer l'impact qui résulterait d'un nouvel accroissement de ses formations professionnalisantes. En effet, à l'instar de nombreuses autres universités françaises, elle a fait le choix d'une forte augmentation de ces cursus : essor de l'ESTHUA, de l'ISTIA, des IUP, des IUT et ce, il faut le reconnaître, avec une qualité de ces filières.

Cependant, aujourd'hui, l'Université d'Angers doit s'interroger sur la poursuite de cette stratégie qui pourrait, à terme, poser un problème de lisibilité et de moyens à l'institution dans son ensemble, mais également au sein de certains champs disciplinaires qui voient, notamment, leurs effectifs décroître de façon sensible (en sciences, par exemple).

De même, avant de trancher définitivement sur l'opportunité de présenter pour l'ISTIA une demande de changement de statut en école d'ingénieurs, l'université devra s'assurer que cette démarche préserve les nécessaires synergies et complémentarités entre ses différents cursus au moment même où elle s'engage dans le dispositif LMD (licence, master, doctorat).

Ainsi, l'Université d'Angers a privilégié avec succès, ces dernières années, la voie de la professionnalisation. Dorénavant, il lui incombe de veiller à ce que cette orientation préserve un juste équilibre entre formations "fondamentales" et formations "professionnalisantes", et entre formation et recherche.

II - LE GOUVERNEMENT

1 - LE PILOTAGE ET L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université d'Angers s'est dotée depuis 1984 des structures de pilotage d'un établissement universitaire français et celles-ci fonctionnent : le président dirige, le Conseil d'administration délibère, assisté par le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie universitaire, chacun dans son champ de compétences, avec un travail en commissions.

Les comptes rendus des conseils montrent que les différents pôles - santé, droit-lettres, sciences et techniques -, les différents collèges, les différentes sensibilités, débattent des questions stratégiques concernant l'établissement.

Très souvent, les décisions sont prises à une très large majorité. Ainsi, lors de la préparation de l'exercice 2003, la direction de l'université a été invitée par le Conseil d'administration à reformuler ses propositions sur des sujets sensibles comme la répartition des moyens ou la politique des emplois avant qu'elles ne soient adoptées dans une séance ultérieure, ce qui est un signe de réelle démocratie dans l'établissement.

Certes, certains dénoncent une tendance à la présidentialisation au détriment de la participation des personnels ; mais de façon générale, les élus étudiants et les personnels, même s'ils souhaitent encore davantage de communication interne, déclarent être plutôt satisfaits de l'action de l'équipe présidentielle et du fonctionnement des conseils. De même, on peut constater l'ambiance assez consensuelle qui paraît régner dans cette université.

Fixée dès l'origine, la représentation dans les instances de l'université, des trois grands pôles - santé, droit-lettres, sciences et techniques -, fondée sur une logique géographique, ne semble pas soulever de difficultés particulières. Le président réunit chaque mois le Comité de direction, une instance consultative associant les directeurs de composante au Bureau de l'université : c'est un outil de pilotage très utile au dialogue au sein de l'institution.

2 - LA DÉMARCHE CONTRACTUELLE

Le contrat quadriennal 1996-1999 annonçait cinq stratégies de développement :

- l'aide à la réussite, l'offre de formation, l'évaluation de la formation et le service documentaire ;
- la politique de recherche ;
- une coopération accrue avec l'environnement local et international ;
- le développement des moyens et l'amélioration de la gestion ;
- l'intégration des étudiants et la qualité de vie à l'université.

Comme cela est indiqué dans la présentation de l'université, le contrat quadriennal 2000-2003 orienta la politique de l'établissement autour de quatre axes :

- le développement et l'organisation d'une offre de formation équilibrée à finalité d'insertion professionnelle ;
- l'adaptation qualitative de la pédagogie et l'accompagnement de l'étudiant ;
- une recherche ancrée dans l'environnement régional, tournée vers l'innovation et l'ouverture internationale ;
- un pilotage stratégique des moyens.

On retrouve évidemment une continuité naturelle entre les deux contrats successifs sur les orientations de politique générale, tout en constatant certaines évolutions lorsqu'on examine le détail de ces priorités. Les évolutions les plus sensibles concernent une forte accentuation de l'importance accordée à la formation diplômante professionnalisée et à l'ouverture internationale en enseignement comme en recherche. Par ailleurs, on note une approche plus qualitative des problèmes et une volonté affichée de veiller à la qualité des solutions.

Cependant, on peut s'interroger sur le questionnement et la mobilisation de la communauté universitaire dans cette démarche contractuelle, ainsi que sur l'implication des personnels enseignants, des IATOS et des étudiants.

Globalement, il apparaît que ce sont plutôt les élus des conseils centraux et de composante qui sont concernés par la démarche contractuelle, avec une part active des enseignants-chercheurs dans le secteur de la recherche. D'une façon générale, l'équipe présidentielle et les directions de composante ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration des documents qui ont servi de support à la contractualisation.

Éléments de suivi de la réalisation du contrat : les indicateurs

Un volet spécifique a été porté en annexe du dernier contrat concernant l'évaluation des axes de développement. Ces indicateurs comportaient de nombreux items sur la diversification des filières, la modernisation de la pédagogie, la professionnalisation, la formation continue, l'accompagnement des étudiants, les ressources humaines, le patrimoine. L'université n'a pas fourni un véritable bilan d'étape. Même si cette absence ne paraît pas avoir affecté la qualité des actions entreprises dans de nombreux domaines, on ne peut que regretter que l'université n'ait pas accompagné plus largement sa mission de pilotage par un suivi des indicateurs inscrits dans son contrat.

Le CNE recommande donc tout à la fois à l'Université d'Angers et à l'autorité de tutelle d'accorder une importance plus grande à cette démarche d'évaluation lors de la préparation des prochains contrats quadriennaux.

3 - LES PARTENARIATS

Le partenariat avec d'autres universités, en particulier celles de l'Ouest, s'affiche en 3e cycle, puisque 10 DEA sur 15 sont en sceau partagé. Néanmoins, les collaborations effectives ne sont pas faciles à distance.

Les partenariats avec les grands organismes se sont confirmés par la labellisation de 14 équipes : 6 CNRS, 5 INSERM et 3 INRA. La progression est nette puisque, en 1996, il y avait 5 équipes CNRS et 1 INSERM. On ne peut que souhaiter que l'augmentation du nombre de chercheurs venant de ces organismes se poursuive : actuellement, il n'y en a que 20, face aux 400 enseignants-chercheurs de l'université qui sont répartis dans les 31 équipes de recherche.

L'accroissement progressif de ce nombre de chercheurs à plein temps sera un atout décisif pour consolider la recherche à l'Université d'Angers, qui doit offrir des conditions attractives à leur implantation.

Il n'y a pas, pour l'instant, de partenariat finalisé avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) qui est représentée au Conseil d'administration de l'université, même si des contacts existent, manifestant une ouverture réciproque dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Un partenariat devrait être exploré en ce qui concerne les formations par l'apprentissage, au niveau bac+3 par exemple. Il faut néanmoins noter le financement par la CCI de deux chaires de professeurs invités pour des séjours allant de neuf à dix-huit mois.

La Région intervient dans le contrat de plan État-Région et poursuit un dialogue constant avec l'université dont elle soutient le développement aussi bien par un financement récurrent d'équipements que par l'attribution d'allocations de recherche, en nombre égal à celui du ministère de la Recherche (12 en 2003), des dotations de post-doc et des dotations spécifiques pour l'accueil de nouveaux chercheurs et d'équipes nouvelles.

De leur côté, les collectivités territoriales - Conseil général et "Angers agglomération" - apportent une aide significative aux équipes de recherche de l'université en termes de crédits d'équipement, de crédit de fonctionnement et de bourses - en tout plus de 900 000 € par an -, avec un dispositif d'évaluation indépendant de l'université.

Actuellement, sauf dans quelques domaines ponctuels (tels l'adhésion aux Presses universitaires de Rennes, la mise en place du portail des formations, ...) l'appartenance de l'Université d'Angers au récent Réseau universitaire de l'Ouest atlantique (RUOA) ne s'est pas encore manifestée par des réalisations notables ; c'est néanmoins un organe de liaison et de concertation qui pourrait se révéler utile, notamment pour l'enseignement à distance. Il sera intéressant, lors du suivi de cette évaluation, d'apprécier l'impact et les réalisations concrètes opérées dans le cadre de cette instance.

III - LA GESTION

1- L'ADÉQUATION DE L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ À SES BESOINS DE GESTION

La structure des services centraux

L'équipe de direction a entrepris de modifier cette structure pour la faire coïncider avec l'organisation politique qu'elle s'est donnée : gestion du personnel, gestion de la recherche, gestion de la scolarité centrale ont été restructurées et étoffées afin de mieux correspondre aux compétences des vice-présidences.

Pour autant, les grands équilibres n'ont pas été modifiés. Comme le soulignait le rapport de 1987, l'université reste très décentralisée. Plus exactement, la répartition des missions entre services centraux et composantes se fait selon un schéma classique, avec le renvoi quasi complet de la gestion de l'étudiant au niveau local, et des moyens plus faibles au niveau central.

L'ensemble des emplois IATOS, quelle que soit leur source de financement, représente 419 postes : moins de 20% de ces emplois sont affectés dans les services centraux.

L'administration apparaît bien souvent comme "clivée" : centralisée sur certaines fonctions, décentralisée sur d'autres. Il y a une ligne de partage entre une "gestion de proximité" de type facultaire (salles, heures complémentaires, scolarité), et une "gestion d'administration générale" (logistique, personnel, finances, hygiène et sécurité). Cependant, ce clivage s'accompagne d'une grande homogénéité culturelle de l'administration. Les relations entre composantes et services centraux reposent sur un partage accepté et reconnu des responsabilités de chacun. Selon la répartition des fonctions par affectation des emplois entre les services, la gestion du personnel apparaît comme la plus centralisée (95,3% des moyens). À l'inverse, les taux d'affectation des moyens par fonction et entre services montrent que les fonctions scolarité, assistance à l'enseignement et assistance à la recherche sont assumées massivement dans les composantes.

Pour les services centraux, plus de 40% des moyens se répartissent sur trois fonctions : informatique, gestion du personnel et gestion financière. En pratique, les services centraux se réservent les missions "régaliennes", tout en ayant mis en place, par ailleurs, des moyens de régulation (heures complémentaires).

Les comportements de gestion

On peut caractériser de façon positive l'action de l'administration : dans différents domaines, elle a exercé et pratique une gestion rigoureuse qui a abouti à des résultats significatifs.

Elle a ainsi redressé des dérapages passés (sur les contractuels) : en comparaison du précédent rapport du CNE qui relevait le poids excessif des moyens hors État (budget propre et collectivités locales), l'université a réalisé un gros travail d'assainissement. Le total des moyens sur budget propre représente 6% des emplois, dont 2,4% en postes gagés, et 2,1% en CES et CEC.

Elle mène une politique financière avisée qui se traduit, après la mise en ordre de la mutualisation des reliquats, par un effort d'anticipation ("amortissement"), un effort de managériat (relations avec les composantes, taux de réalisation des recettes), un souci de participation effective et de responsabilisation des acteurs locaux (réflexion budgétaire).

Elle a pu bénéficier d'un accroissement de ses surfaces bâties, qui a largement comblé l'un des déficits les plus criants qu'elle connaissait il y a quinze ans, et, bien qu'elle n'ait pu porter à la dimension souhaitée le service de logistique immobilière comme elle l'avait inscrit dans ses projets, elle a su maîtriser son engagement dans ce domaine et répondre aux différents défis par une combinaison harmonieuse entre le recours à l'externalisation (maîtrises d'ouvrage, grosse maintenance) et l'investissement en moyens propres (hygiène et sécurité).

Les outils de pilotage stratégique

L'université dispose de l'ensemble des logiciels de gestion proposés par l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur). Elle mène une politique d'analyse interne (par le biais du compte financier) claire et transparente. Elle sait tirer des indicateurs pertinents, comme le montre la qualité des documents produits. Mais elle travaille de façon pragmatique, "manuelle". Sans doute pourrait-elle formaliser autrement ses outils de pilotage, et tirer profit des réalisations faites ailleurs sur le bilan social, ou les tableaux de bord, qu'ils soient issus de l'entrepôt de données ou des applications mêmes de gestion. La réorganisation des services informatiques et le retour d'un personnel détaché à l'AMUE peuvent y aider.

2 - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les enseignants

Gestion des emplois. L'université se trouve dans une situation de sous-encadrement. Cette situation est ancienne. L'évolution de la structure de formation, avec la baisse relative du 1er cycle et le choix d'une offre très professionnalisée, a conduit à "maintenir" le besoin alors même que l'université bénéficiait de créations d'emplois en nombre important (+9,4% entre 1997 et 2001).

L'université explique que les créations ont été directement absorbées par les besoins des composantes : prioritairement en droit (+9), lettres (+12) et sciences (+10), et que les postes vacants ont été quasi systématiquement reconduits dans la discipline d'origine, exception faite de quelques redéploiements internes aux composantes. Elle constate par ailleurs une forte disparité des potentiels que ne peut qu'accentuer une décroissance inégale des flux étudiants (du fait de la désaffection pour les études scientifiques, mais également d'une forte baisse en lettres), parfois là-même où se trouvent les points forts de l'établissement en recherche.

Elle décide de ce fait une politique de gestion globale de ses emplois à partir de 2003 ; elle en fait l'une des missions assignées à la nouvelle direction des ressources humaines et énonce quatre objectifs :

- accompagner le développement de formations nouvelles ;
- renforcer ou maintenir le potentiel recherche des laboratoires labellisés ;
- atténuer le sous-encadrement de certaines composantes ou filières ;
- mettre en place une gestion des carrières (changement de grade, de corps).

Forte de ces directives, elle en montre la mise en œuvre pour la première année à la rentrée 2003 avec, au niveau de l'établissement, une politique de redéploiement des emplois vacants (7/34), conjointe avec une politique de promotion (4/34) et de fin de précarité (1/34). Comme d'autres, l'université cherche l'optimum entre le scientifiquement supportable (ne pas amputer les secteurs porteurs en recherche), le politiquement acceptable (comment aller au maximum du possible sans provoquer le refus du Conseil) et le nécessaire en termes de moyens… L'approche globale constitue un point positif, le Conseil d'administration du 10 juillet 2002 ratifiant à l'unanimité les propositions de l'équipe de direction (alors nouvellement élue), avant d'exprimer son désaccord sur un point très voisin : celui de l'approche des charges d'enseignement.

Il convient de noter que la proportion de postes non pourvus a progressivement diminué en quatre ans, passant de 8,9% des emplois (12,5% des postes de PR) pour l'année 1997-1998, à 5% (8,3% des postes de PR) pour l'année 2001-2002.

L'université a un taux de recrutement extérieur plutôt élevé (supérieur à 75% sur cinq ans, PR et MCF confondus). Cependant, on peut constater une inflexion de cette politique à l'égard des professeurs sur les deux dernières années, puisque sur 20 recrutements, 12 ont été effectués en interne : le souci de promotion interne des MCF vient ainsi modifier la pratique antérieure, ce que l'université justifie par l'adéquation du profil du poste et du profil du candidat MCF interne. Elle devra néanmoins veiller à maintenir une ouverture suffisante des recrutements sur l'extérieur.

La maîtrise des heures complémentaires (HC). Dans la nouvelle organisation interne de l'université, une place mieux spécifiée est faite à l'attribution et au contrôle des charges d'enseignement.

L'université cible aujourd'hui trois priorités :

- l'aide à la mise en place de formations nouvelles, que le SANREMO ne financera qu'à N+1 ;
- l'aide aux formations à faible effectif ;
- l'aide aux innovations pédagogiques.

L'université a réalisé, entre 1997 et 2000, une économie substantielle de 10 000 heures sur le budget des heures complémentaires, aidée en cela bien sûr par la baisse des effectifs.

Il y a eu néanmoins rupture politique si l'on se réfère aux projections du projet d'établissement 2000-2003 (non reprises dans le contrat). Celles-ci, prolongeant la tendance, prévoyaient une baisse de 50% des HC à horizon de quatre ans, et de 50% du nombre des enseignants faisant de 1,5 à 2 services. On a, en fait, inversé la tendance qui permettait cette projection.

En effet, un fort surcoût a résulté de la création de nombreuses formations professionnalisées ainsi que de certaines mesures prises en vue de l'amélioration pédagogique en DEUG, qui ont abouti à renverser le sens de l'évolution (+7500 heures entre 2000 et 2002).

Le rapport des heures complémentaires au potentiel statutaire peut être parfois complètement modifié (l'ESTHUA passe de 17% à 50%). L'université considère qu'il s'agit d'un investissement dont le retour est prochainement escompté. Les tensions internes sont néanmoins réelles et l'université devra, en tout état de cause, revenir à une meilleure maîtrise du volume des heures complémentaires.

L'accompagnement pédagogique des enseignants. La démarche de formation pédagogique et d'accompagnement des enseignants a été introduite en complément de la démarche d'évaluation. Il s'agissait pour l'université de permettre une rénovation et une adaptation pédagogiques des pratiques, tout en offrant une sécurisation des enseignants tant par rapport à la procédure d'évaluation qu'aux modifications de la relation pédagogique. L'accompagnement pédagogique est conçu de deux façons. Il comporte notamment :

- des journées de réflexion pédagogiques organisées à la présidence de l'université, correspondant à une programmation annuelle (trois journées en 1999-2000, une dizaine en 2003) ;
- des séances de travail effectuées à la demande d'enseignants individuels ou des composantes, en particulier dans le pôle santé et l'IUT.

Pour la programmation annuelle, il s'agit notamment de sessions de formation à la communication pédagogique universitaire. Cette démarche de formation a débuté en liaison avec la formation des moniteurs dans le cadre du CIES (Centre d'initiation à l'enseignement supérieur). Parmi les thèmes traités depuis ces dernières années figurent l'organisation de l'université (conseils, structures), la communication pédagogique universitaire, les apports de l'Internet pour l'enseignant (échanges, recherche documentaire, accès rapide aux informations), l'analyse transactionnelle et les styles pédagogiques, une réflexion pédagogique sur le rôle des supports électroniques dans la diffusion des connaissances (élaboration de cours en ligne ou en présentiel), la problématique de l'évaluation en contexte universitaire (évaluation des étudiants et évaluations des formations)...

L'université souhaite que chaque nouvel enseignant participe à au moins quatre journées de formation dans l'année de sa prise de fonction, de façon à faciliter son intégration et son appréhension de la pédagogie en contexte universitaire.

Le SAPE (Service d'amélioration pédagogique et d'évaluation) organise également, pour les enseignants, des formations aux langues étrangères et des séances de perfectionnement à l'utilisation de l'informatique.

Recommandations

- Maintenir l'effort de rationalisation budgétaire des heures complémentaires, mieux définir au niveau de l'université des règles communes, assurer un contrôle effectif sur les consommations ;
- Se doter des outils d'anticipation sur l'adéquation de l'offre de formation aux attentes de l'économie et des publics potentiels, en particulier du public de formation initiale ;
- Veiller à maintenir un juste équilibre entre recrutements internes et recrutements externes en ce qui concerne le corps des professeurs d'université ;
- Poursuivre l'effort sur la formation des enseignants-chercheurs, en lien avec la formation des IATOS et les actions du CNRS.

Les IATOS

L'université annonce d'emblée que la sous-dotation qui est la sienne en matière d'emplois IATOS ne lui permet pas de faire de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle expose ses besoins en termes de personnels de haute technicité et de compétences pour le futur (FOAD, informatique), mais elle se déclare dans l'impossibilité de proposer aujourd'hui des recombinaisons d'emplois. Cette prise de position est regrettable, et sans doute excessive eu égard aux réalisations déjà engagées. Il convient de rappeler notamment la part quasi inexistante des personnels en situation précaire.

Le recrutement d'une directrice des ressources humaines (DRH). Le déficit en personnel IATOS est triple : en valeur absolue, en compétences techniques nouvelles, en proportion de catégorie A. On doit cependant citer le recrutement de la directrice des ressources humaines (DRH). L'université a su anticiper : rehaussement d'un poste d'ATARF en CASU, recrutement sur profil, choix d'un personnel d'expérience.

Ce recrutement s'avère particulièrement heureux lorsque l'on connaît le prochain départ en retraite du secrétaire général, en poste depuis 14 ans, dont la personnalité explique en grande partie les orientations positives remarquées plus haut. Il faut simplement souhaiter que la fonction de DRH reste spécifiée et que les évolutions en pourvoi des postes ne compromettent pas l'investissement réalisé.

L'ARTT (aménagement et réduction du temps de travail). L'université applique le temps de travail tel qu'il a été défini par le Ministère. Le volume des congés annuels s'établit à 49,5 jours sur la base de 35h. Seuls les services centraux bénéficient, semble-t-il, de moyens de comptabilisation horaire informatisée et peuvent donc pratiquer l'horaire variable.

Il convient de noter le cas particulier de la BU, dont l'amplitude horaire d'ouverture au public est très forte (de 9h à 20h, samedi compris).

Les instances de concertation. L'université disposait, précédemment à la création de la CPE, d'une commission des personnels, qui pratiquait les mêmes procédures de préparation des CAPN ITARF que celles que la création des CPE a généralisées. Il n'y a donc pas eu de rupture à ce sujet. La CPE est consultée sur les besoins en termes de compétences, demandes de créations d'emplois, profils des postes proposés aux concours ITRF, choix des types de concours et incidence sur les promotions.

La CPE, en imposant une représentation des personnels plus étoffée, a toutefois introduit des éléments nouveaux : plus importante (15 représentants des personnels au lieu de 6) et élargie à de nouveaux actes de gestion, elle a entraîné une diversification de la représentation des sensibilités.

La formation continue IATOS. L'université n'a pas non plus changé ses pratiques antérieures à la création de la CPE en ce qui concerne la formation continue des IATOS : elle estime qu'il s'agit d'un point fort de sa politique. C'est une commission particulière qui examine les demandes ; un programme de formation annuel est publié : il est structuré en combinant perfectionnement professionnel et préparation aux concours. De fait, la demande reste largement d'initiative individuelle. Les besoins exprimés par la structure restent des besoins soit techniques, soit d'adaptation à l'emploi, et prennent peu en compte la dimension d'anticipation sur des changements structurels (en dehors des actions d'hygiène et sécurité).

À titre d'exemple, les personnels du SCD insistent fortement sur la nécessité de consacrer un temps plus important à leur formation, compte tenu de la rapidité des évolutions et de la nécessité de renforcer leurs compétences techniques et linguistiques. Cependant, la création de la DRH et l'arrivée d'un nouveau personnel devraient conduire à de nouvelles perspectives. L'université travaillait déjà dans le réseau du Grand Ouest. En outre, les sommes contractualisées par l'établissement sur ces opérations permettent un volume d'actions honorable (un peu plus de 38 100 € sur budget propre). Mais la faiblesse des moyens humains en jeu reste une préoccupation majeure.

Recommandations

- Avoir une politique de demande de postes IATOS qui définisse clairement les priorités et qui soit assise sur un schéma stratégique à moyen terme ;
- Gérer au mieux les changements à venir de cadres supérieurs (SG, services techniques), tout en préservant les avancées faites en ce domaine (DRH) ;
- Engager une réflexion sur les redéploiements d'emploi ;
- Mieux prendre en compte les besoins structurels et prévisionnels de l'université en termes de formation continue des IATOS.

3 - LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Dans son précédent rapport, le CNE relevait que l'université avait su mettre en place une procédure budgétaire permettant une gestion décentralisée, dans le cadre d'un budget global. Il relevait que ce budget ne représentait toutefois que 60% au mieux des ressources globales hors personnel et était donc faiblement significatif. La mise en place de l'application financière et comptable NABUCO a permis de porter ce pourcentage à 90% de ces ressources.

Structure budgétaire et organisation des services

Les choix de structure de l'établissement (16 unités budgétaires (UB) et 303 centres de responsabilité) garantissent l'unité et la globalité de gestion. La procédure budgétaire elle-même, engagée dès juillet avec le vote des charges d'enseignement, permet de présenter et de voter le budget dans les délais légaux (13 décembre en 2001). L'exécution budgétaire, avec de nombreuses DBM (décisions budgétaires modificatives), 7 en 2001, est correctement effectuée.

En 2003, deux nouvelles UB ont été créées pour la gestion des activités imposables à la TVA, d'une part, et pour celles imposables à la TVA et à l'impôt sur les sociétés, d'autre part.

Présentation des recettes et des dépenses

Recettes. La structure des recettes montre la part prépondérante des dotations et subventions. En 2002, celle-ci représentait 70,5% des ressources, dont :

- 11 579 071 € au titre des subventions d'État (Ministère : 11 347 072 €, dont 5 193 176 € au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ;
- 2 074 563 € de subvention des collectivités locales.

Les subventions des collectivités et de l'Union européenne ont progressé de près de 20% en 2001 et 2002.

Au chapitre des droits et prestations, les droits d'inscription restent stables, à 12% des ressources environ depuis 4 ans ; les prestations de formation continue et de recherche se situent à un niveau modeste, bien qu'en progression moyenne sur les deux dernières années :
- 2 443 119 € de droits d'inscription ;
- 748 374 € de prestations de recherche (moyenne sur 4 ans : 727 163 €) ;
- 928 888 € de prestations de formation continue (moyenne sur 4 ans : 741042 €) ;
- 1 336 389 € de prestations diverses.

Les produits divers, exceptionnels ou financiers représentent 2,9% du total.

La taxe d'apprentissage est en progression régulière (+14% sur 4 ans), mais connaît de fortes fluctuations selon les composantes. Elle s'établit à 316 516 € en 2002.

Globalement, les recettes ont augmenté de 17% entre 1998 et 2002.

Dépenses. Les charges connaissent, dans la même période, une augmentation de 8%. Leur augmentation, répartie par composante, est constante et régulière. Les budgets les plus importants sont ceux des services centraux et de la recherche.

Les dépenses réalisées sur l'exercice s'élèvent à 17 782 932 €. Leur répartition par chapitre est la suivante (par ordre décroissant) :
- charges de personnel : 5 213 084 € ;
- autres services extérieurs : 4 851 504 € (réceptions, frais postaux, transports) ;
- services extérieurs : 3 171 151 € (locations, travaux externalisés, assurances) ;
- achats consommables : 3 075 278 € ;
- autres : 1 471 915 €.

Les heures complémentaires s'élèvent en 2002 à 2 516 078 €, soit plus de 14% des dépenses de fonctionnement.

Dotation des composantes

La direction de l'université a proposé en 1999 un nouveau modèle de dotation des composantes. Celle-ci était répartie en quatre dotations :
- heures complémentaires, avec une mutualisation ;
- taxe d'apprentissage, intégralement restituée aux collecteurs après lissage sur 4 ans ;
- menues dépenses d'entretien (sur la base de 1,67 € par m^2) ;
- dotation d'équilibre ou sur ressources disponibles.

Cette dernière dotation correspondait, pour chaque composante, à la différence entre le coût moyen par étudiant sur 4 ans et la moyenne des ressources propres par étudiant sur 4 ans.

L'université souhaite aujourd'hui abandonner ce dispositif, le jugeant inflationniste en période de décroissance d'effectifs. De plus, en reconduisant les moyennes constatées des dépenses par composante et par étudiant sur les quatre dernières années, il tendait à pérenniser les inégalités de dotation.

Pour le budget 2003, les dotations 2002 ont été reconduites à l'identique et la direction annonce son intention de faire travailler la commission des finances sur une nouvelle répartition. Il s'agirait de donner un plus grand espace aux composantes ainsi qu'une plus grande responsabilité par l'imputation de leur part de grosses dépenses d'entretien, de logistique et de surveillance.

Recommandations

- Poursuivre l'effort engagé pour un renforcement des capacités d'analyse financière ;
- Conduire la réforme des dotations des composantes dans l'esprit souhaité (responsabilisation sur ce qui peut être contrôlé ; système de répartition plus juste quant à la dépense rapportée à l'étudiant).

LA RECHERCHE : UN SECTEUR EN EXPANSION

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'implantation de la recherche est indéniable dans l'Université d'Angers : elle a fait l'objet d'une politique constante de développement depuis quelques années, avec une augmentation significative du nombre d'équipes labellisées - 31 actuellement sur les 40 équipes existantes - dont notamment un doublement en sept ans des équipes associées aux grands organismes de recherche, qui sont maintenant au nombre de 14 (6 CNRS, 5 INSERM et 3 INRA).

Huit équipes sont financées par le BQR. Il s'agit d'une aide au démarrage d'équipes émergentes dont l'université gère la labellisation, à charge pour elle d'en vérifier l'évolution.

L'université a trois services communs dédiés à la recherche, qui sont ouverts à l'ensemble des équipes et sont reconnus comme plans pluriformations. Il s'agit de l'analyse spectroscopique, de l'imagerie et analyse microscopique, de l'animalerie hospitalo-universitaire. Ces services ont un budget spécifique et disposent de personnels techniques affectés.

L'université a créé une cellule de valorisation de la recherche essentiellement dédiée aux contrats et à la prise de brevets. On peut signaler, notamment, le dépôt d'un brevet décrivant de nouvelles cytokines composites en 2000 et le dépôt d'un brevet sur le diagnostic des chimiorésistances des cancers en 2001. Trois structures fédératives en physique et chimie des matériaux, en sciences et technologies du végétal, en santé constituent les pôles d'excellence que l'université a prévu de retenir, à côté d'autres secteurs d'excellence de dimension plus réduite. Certains d'entre eux pourront faire l'objet d'une fédération, par exemple en sciences humaines.

Le tableau suivant donne quelques éléments de présentation des équipes de recherche regroupées suivant les grands secteurs disciplinaires ou, plus précisément, suivant les composantes de l'université dont elles font partie.

Équipes de recherche de l'Université d'Angers (année 2002)

	Label	PR	MCF	DR	CR	Autres cherch.	IATOS	ITA	Doctorants	Thèses sur 5 ans
UFR Sciences										
Algèbre et géométrie	UMR 6093	13	16	0	0	0	2	2	8	11
Laboratoire d'études et de recherches en informatique d'Angers (LERIA)	UPRES EA 2645	4	11	0	0	0	1	0	9	5
Propriétés optiques des matériaux et applications (POMA)	UMR 6136	8	12	1	1	2	4	2	13	7
Cellules solaires photovoltaïques plastiques	ERT 15	4	1	0	2	3	0	0	4	2
Bio-indicateurs actuels et fossiles des environnements côtiers et paraliques	UPRES EA 2644	2	5	0	0	0	4	0	5	4
Ingéniérie moléculaire et matériaux organiques (IMMO)	UMR 6501	7	9	1	4	4	3	3	7	14
Chimie inorganique, matériaux et interfaces (CIMI)	FRE 2447	0	0	2	2	1	0	1	4	6
Physiologie moléculaire des semences (PMS)	UMR A 1191	2	7	0	0	1	4	5	2	5
Pathologie végétale (PaVé)	UMR A 77	1	4	0	0	2	0	0	3	5
Sciences agronomiques appliquées à l'horticulture (SAGAH)	UMR A 462	1	3	0	0	1	0	0	1	2
Récepteurs et canaux ioniques membranaires (RCIM)	UPRES EA 2647	2	4	0	0	1	1	0	4	5
Biologie et physiologie végétale	BQR	1	0	0	0	0	1	0	1	4
Laboratoire des sciences de l'environnement et de l'aménagement (LSEA)	BQR	1	6	0	0	1	0	0	8	5
Laboratoire d'écologie animale	BQR	1	2	0	0	2	2	0	3	1
Laboratoire de géographie humaine et sociale (CARTA)	UMR 6590	6	7	0	2	1	3	1	14	12
ISTIA										
Laboratoire d'ingéniérie des systèmes automatisés (LISA)	UPRES EA 2168 FRE 2656	6	11	0	0	2	2	0	10	10
Laboratoire en sûreté de fonctionnement, qualité et organisation (LASQUO)	BQR	2	7	0	0	0	1	0	2	3
UFR Sciences médicales										
Laboratoire d'histologie-embryologie d'Angers (LHEA)	UPRES EA 3141 EMI 0335	6	2	0	0	4	6	0	3	3
Circulations régionales et microcirculations	UPRES EA 2170 ESPRI	6	1	0	1	2	2	0	9	8
Biologie moléculaire, immunologie et thérapeutique des cancers (BMITC)	UPRES EA 3140	3	0	0	0	1	2	0	4	0
Cytokines - structure, signalisation et prolifération tumorale	EMI 9928 U 564	3	1	1	2	5	1	3	9	3
Physiopathologie de la fonction mitochondriale	EMI 0018	7	4	0	1	7	4	0	4	2
Laboratoire de neurobiologie et transgénèse (LNBT)	UPRES EA 3143	2	1	0	1	5	3	0	3	5
Préconditionnement et remodelage du myocarde	BQR	4	0	0	0	2	2	0	1	0
UFR Sciences pharmaceutiques										
Groupe d'études des interactions hôte-parasite (GEIHP)	UPRES EA 3142	3	6	0	0	1	4	0	3	4
Substances d'origine naturelle et analogues structuraux (SONAS)	UPRES EA 921	6	5	0	0	1	1	0	3	4
Ingéniérie de la vectorisation particulaire	ERIT-M 0104	6	11	0	0	3	8	0	13	11
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines										
Centre de recherche inter-langues angevin (CRILA)	UPRES EA 3144	6	12	0	0	1	1	0	14	2
Laboratoire de psychologie : cognition et métacognition	UPRES EA 2646	3	5	0	0	1	1	0	10	3
Histoire des régulations et des politiques sociales (HIRES)	UPRES EA 1710	8	17	0	0	1	2	0	11	7
Centre d'études et de recherches sur imaginaire, écritures et cultures (CERIEC)	UPRES EA 922	8	12	0	0	6	2	0	20	12
Groupe de recherche inter-langues de l'Université d'Angers (GRILUA)	BQR	3	12	0	0	1	1	0	0	0
Kachina	BQR	0	5	0	0	0	0	0	0	0
UFR Droit, Économie et Gestion										
Laboratoire angevin de recherche sur les actes juridiques (LARAJ)	UPRES EA 2171	6	7	0	0	0	3	0	18	3
Groupe d'études d'analyses et politiques économiques (GEAPE)	UPRES EA 3146	9	9	0	0	4	3	0	3	2
Laboratoire angevin de recherche en gestion des organisations (LARGO)	UPRES EA 3145	3	11	0	0	4	3	0	7	2
Centre de droit et d'études politiques des collectivités territoriales (CDEPCT)	UPRES EA 3147	1	6	0	0	2	3	0	0	4
Centre de recherche en droit des entreprises (CRDE)	BQR	1	7	0	0	2	3	0	3	0

Source : Université d'Angers

Liste des DEA de l'école doctorale d'Angers
(année 2001-2002)

Disciplines scientifiques (DS)	Intitulé du DEA	Établissements habilités	
		Université principale de rattachement	Cohabilitation
DS 1 : Mathématiques et informatique	. Mathématiques et applications	Nantes	Angers
	. Informatique	Nantes	Angers, École des mines de Nantes
DS 2 : Physique et sciences pour l'ingénieur	. Physique "Matière et rayonnement"	Rennes I	INSA Rennes, Brest, Angers
	. Capteurs optiques et instrumentation	Maine	Angers
	. Automatique et informatique appliquée	École centrale de Nantes	Angers, Nantes, École des mines de Nantes
DS 4 : Chimie	. Chimie fine et matériaux organiques	Nantes	Angers
DS 5 : Biologie, médecine et santé	. Signaux et images en biologie et médecine	Angers	Nantes, Rennes I, Tours
	. Altérations des systèmes biologiques : analyse des contraintes et gestion des risques	Angers	INH
	. Physiologie et biomécanique de la performance motrice	Rennes II	Angers, Poitiers
DS 6 : Sciences de l'homme et des humanités	. La littérature et ses marges	Nantes	Angers
	. Psychologie de la cognition -acquisitions, représentations, communication	Poitiers	Angers
	. Régulations sociales : aspects historiques, géographiques, juridiques	Angers	
DS 7 : Sciences de la société	. Études juridiques sur le territoire	Angers	
	. Transdisciplinaire des actes juridiques	Angers	
	. Approches organisationnelles des pratiques de management	Nantes	Angers

Source : Université d'Angers

Il faut cependant noter que l'Université d'Angers n'a que cinq DEA sur quinze en sceau propre. Mais l'école doctorale de site, créée en 2000, connaît un accroissement rapide du nombre d'inscriptions en thèse (262 en 2001 contre 183 en 1994) et des soutenances (48 en 2002, 38 en 2001, 25 en 1994), même si le nombre d'allocations de recherche n'augmente pas. Dans ce contexte, l'université souhaite la création d'une seconde école doctorale, chacune ayant, de ce fait, des spectres disciplinaires moins étendus. L'avantage serait de resserrer les disciplines. Le risque serait de disperser la recherche, dont l'essor est encore récent, en réduisant les dynamismes. Pour éviter que le brassage et l'effet d'entraînement résultant de la pluridisciplinarité ne laisse place à un certain enfermement, l'université prévoit de maintenir un forum commun aux deux écoles doctorales, pour l'ensemble des doctorants.

II - LA RECHERCHE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DISCIPLINAIRES

1 - L'UFR SCIENCES ET L'ISTIA

La recherche a fait l'objet d'un effort important ces dix dernières années, à la fois concernant l'émergence des équipes et laboratoires et, plus récemment, la concentration et le renforcement du dispositif : la venue d'une équipe de recherche de Nantes (via Paris, FRE Batail) est significative à cet égard.

Face à ces questions de recherche, la place de l'UFR dans l'université et notamment le sens du "R" reste à préciser. Ainsi, le directeur n'est pas invité au Conseil scientifique, alors qu'il l'est - depuis peu - au CEVU. D'une façon générale, les enseignants-chercheurs sont actifs, ce qui contribue à une bonne dynamique entre la formation et la recherche. Des déséquilibres existent néanmoins, les secteurs développés en recherche souffrant parfois d'un manque d'étudiants issus en particulier des 1er et 2e cycles d'Angers. C'est le cas pour la chimie ou pour la biologie végétale, forte en recherche (en liaison avec l'INRA), mais peu prisée des étudiants par rapport à la biologie animale.

Les mathématiques et l'informatique

Le laboratoire d'informatique est de création récente (1996). Un rapprochement avec l'automatique (à l'ISTIA) est en cours, ainsi qu'avec Nantes et Laval, dans le cadre d'un projet CPER "projet Com", qui a pour objet de construire des outils de décision à l'usage des entreprises. Cette démarche est intéressante ; cependant, elle conduit à un isolement des mathématiques dans le dispositif de recherche, en dépit de la qualité du laboratoire de mathématiques (UMR associée au CNRS).

La physique - chimie

C'est le secteur de recherche le plus en pointe en sciences, avec un important regroupement de laboratoires dont deux UMR associées au CNRS et une ERT. En revanche, les effectifs étudiants sont nettement en baisse.

Ce secteur a souffert dans le passé de la concurrence de l'UCO, qui avait une UMR-CNRS via l'Université de Rennes. Cette question a été heureusement résolue, et les chercheurs de l'UCO affectés à l'université.

On peut regretter que la constitution de cette fédération de recherche centrée sur les matériaux n'ait pas été accompagnée par des emplois de chargé de recherche CNRS ; la venue à Angers d'une équipe de Nantes (4 chercheurs + 1 ITA) a bénéficié uniquement d'un appui financier du Ministère, de la Région et ensuite du CNRS.

Les sciences du vivant et géosciences

La recherche avec l'INRA est importante dans ce secteur. Les deux laboratoires de petite taille ont prévu de se regrouper. Le partenariat Sciences - INRA est équilibré dans les trois laboratoires associés. La politique de la recherche INRA a une forte incidence sur l'orientation des laboratoires, mais ce lien avec l'INRA s'étend à la formation, ce qui est positif. Le DEA Altération des systèmes biologiques, créé depuis trois ans (DEA mono-site, ce qui est rare à Angers), a permis d'augmenter le nombre des doctorants. Il compte 13 étudiants cette année. Le financement des thèses est souvent assuré par l'INRA.

La géographie

Le laboratoire CARTA est la partie angevine d'une UMR insérée dans un réseau qui associe les universités de Nantes, du Maine, de Caen, de Rennes et qui fonctionne bien. Le laboratoire compte 18 doctorants, ce qui traduit une forte croissance sur les dix dernières années. Il bénéficie d'un accompagnement par l'AUF et les collectivités locales.

L'ISTIA

Laboratoire d'ingénierie des systèmes automatisés (LISA). Il s'agit d'un laboratoire pluri-sites (ISTIA, IUT, médecine), avec un statut de FRE (département STIC) depuis janvier 2003. Il regroupe 17 enseignants-chercheurs et 2 chercheurs, dont 8 habilités et 6 PEDR. Il est un peu "écartelé" entre recherche technologique et recherche académique, condition nécessaire de reconnaissance. Un DEA est cohabilité entre l'Université d'Angers (ISTIA) et l'École centrale de Nantes. Par ailleurs, un projet de master recherche est élaboré en commun avec l'informatique (UFR Sciences) ; la question de recrutements communs n'est cependant pas réglée. Les enseignants, jeunes pour l'essentiel, sont très sollicités par les formations, ce qui restreint le temps qu'ils peuvent consacrer à leurs travaux de recherche.

Laboratoire en sûreté de fonctionnement, qualité et organisation (LASQUO). Le laboratoire regroupe actuellement 9 enseignants-chercheurs. Les recherches du LASQUO sont centrées sur la robustesse des produits et systèmes de production. Cela concerne l'étude prévisionnelle en conception-développement des performances techniques des produits et le contrôle de celles-ci en fabrication. Les équipements du nouveau hall de technologies permettront de renforcer l'aspect appliqué. De petite taille, ce laboratoire devrait pouvoir se développer.

Les financements régionaux, les contrats de recherche nombreux, l'entrée dans le 6e PCRDT (dans le cadre d'un réseau intégré sur le thème de la fiabilisation des composants moteurs), ne dispenseront pas d'une réflexion sur les objectifs de ce laboratoire, en relation avec sa taille. Trop faire en recherche-développement handicapera la partie plus "académique" et les espoirs de labellisation. Ici aussi, les enseignants-chercheurs sont très pris par leur mission d'enseignement.

Laboratoire conception de produits nouveaux et innovation (CPNI). Le laboratoire regroupe six enseignants-chercheurs (dont deux habilités à diriger des recherches), et six doctorants. Il dispose de contrats de recherche régionaux et locaux. Son thème de recherche, Intégration des technologies de la réalité virtuelle dans le processus de développement de produits, est un axe important de développement de la recherche en génie industriel.

En conclusion, la recherche en sciences continue à bien se structurer, et les équipes à se développer. Un regroupement plus rapide aurait sans doute été souhaitable, mais la méthode progressive qui a été choisie (par exemple, la fédération de recherche en physique-chimie) sera certainement mieux acceptée. L'informatique gagnerait à se rapprocher davantage des laboratoires de l'ISTIA. En revanche, les relations entre sciences et médecine-pharmacie restent à préciser : elles semblent trop déséquilibrées pour l'instant.

2 - L'UFR DES SCIENCES MÉDICALES

Depuis quelques années, l'UFR de Sciences médicales mène une politique très volontariste de développement de la recherche dont témoigne en particulier la progression importante du nombre des équipes labellisées durant cette période. Outre ces équipes labellisées, l'activité de recherche est soutenue dans de nombreuses spécialités, notamment en recherche clinique, comme en témoigne l'annuaire de la recherche, très clair et documenté, qui permet de se faire une bonne idée du nombre et de la qualité des publications. Des collaborations étroites existent avec un certain nombre d'équipes d'autres UFR et tout particulièrement avec l'UFR de Sciences pharmaceutiques.

Les équipes labellisées sont les suivantes :

- Cytokines - Structure, Signalisation et Prolifération tumorale : cette unité mixte INSERM, créée le 1er janvier 2002, rassemble trois équipes dont les sujets d'étude sont, respectivement, l'étude structurale et la signalisation des récepteurs de cytokines, l'étude de la régulation du cycle cellulaire et des processus tumoraux par les cytokines, l'adaptation cellulaire au cours du développement tumoral. Le groupe comprend 4 enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers, 2 chercheurs CNRS, 1 INSERM et 5 autres chercheurs. L'équipe comporte neuf doctorants ; 4 personnels INSERM ou CNRS sont affectés à cette structure ;

- Physiopathologie de la fonction mitochondriale : cette équipe mixte INSERM-université ne bénéfice encore que d'un chercheur INSERM ; 11 enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers, auxquels s'ajoutent plusieurs autres de l'Université de Nantes et 7 autres chercheurs du site, participent à l'activité. L'équipe accueille 3 DEA, 4 doctorants et 2 post-doctorants ;
- Laboratoire d'histologie-embryologie d'Angers (LHEA) ; cette équipe mixte a été labellisée en janvier 2003 sous l'intitulé Remodelages osseux et matériaux. Elle ne dispose pas encore de chercheur INSERM, mais de 2 techniciens INSERM. Elle rassemble 8 enseignants-chercheurs et accueille 1 DEA et 3 doctorants ;
- Circulation régionale et microcirculation : cette ESPRI-UPRES EA rassemble 8 enseignants-chercheurs et accueille 2 DEA, 9 doctorants et 9 post-doctorants. C'est une unité propre du ministère chargé de la Recherche, soutenue par l'INSERM et la Région ;
- Biologie moléculaire, Immunologie et Thérapeutique des cancers : cette UPRES EA rassemble 3 enseignants-chercheurs, 1 pharmacien et accueille 4 doctorants ;
- Neurobiologie et Transgénèse : cette UPRES EA comprend 3 enseignants-chercheurs, 1 chargé de recherche ; elle accueille 1 DEA, 3 doctorants et 2 post-doctorants.

On doit signaler également une équipe soutenue par le BQR : Préconditionnement et Remodelage du myocarde : 4 enseignants-chercheurs et 2 chercheurs, 2 DEA.

De bonnes collaborations sont établies dans le domaine de la recherche avec le centre anticancéreux (implication forte en particulier au sein de l'unité mixte Cytokines - Structure, Signalisation et Prolifération tumorale) et, plus récemment, avec le CHU, notamment par la mise en place de réunions communes entre les commissions recherche de l'UFR et du CHU.

Le dynamisme de l'UFR de Sciences médicales d'Angers est attesté en particulier par la chronologie de l'émergence des équipes de recherche labellisées :

- l'unité mixte Cytokines - Structure, Signalisation et Prolifération tumorale était en 1997 CJF, en 1999 une équipe mixte INSERM EMI et enfin, en 2002, elle accède au statut d'unité mixte ;
- en 2000, création de l'EMI Physiopathologie de la fonction mitochondriale ;
- en 2001, création de l'ERIT-M Ingénierie de la vectorisation particulaire ;
- en 2002, création de l'équipe ESPRI Circulation régionale et Microcirculation ;
- en 2003, création de l'EMI Remodelage osseux et Matériaux.

L'UFR des Sciences médicales d'Angers dispose maintenant d'un potentiel de recherche qui peut manifestement lui permettre d'attirer des chercheurs isolés ou des équipes de recherche ; en témoignent déjà certains recrutements récents ainsi que l'accueil de chercheurs ou d'équipes délocalisées.

Elle est invitée à participer aux réunions de la structure Angers-Technopôle qui permet l'accompagnement des projets de création d'entreprises.

Le chantier le plus important est probablement celui du regroupement d'un certain nombre de laboratoires, et en particulier des équipes INSERM, sur un site unique faisant l'objet d'une construction nouvelle (Institut de recherche en ingénierie de la santé : IRIS) ; ce projet IRIS est mené conjointement avec le CHU dans le cadre d'un regroupement des laboratoires hospitaliers. Le volet immobilier est inscrit au contrat de plan État-Région 2000-2006 : cela traduit la forte implication des collectivités locales dans le développement de la recherche à Angers. Dans le même sens, une réflexion avec l'INSERM se poursuit pour envisager la création d'un institut fédératif de recherche.

Nonobstant ces aspects positifs, il faut souligner que, compte tenu de la très rapide évolution intervenue dans les années récentes, plusieurs équipes ne semblent pas avoir encore atteint la "masse critique" suffisante. Il faut encourager l'UFR de Sciences médicales d'Angers à renforcer ses secteurs de pointe sans forcément rechercher à augmenter trop vite le nombre d'équipes. À partir des thèmes déjà choisis, pour certains tout à fait originaux, il faut conforter des axes forts.

Une véritable faiblesse résulte de l'absence de DEA propre à Angers dans ce secteur (2 DEA cohabilités). Cette situation mériterait d'être réexaminée à l'occasion de la mise en place du LMD, ce qui permettrait à un certain nombre d'étudiants d'être pris en charge, dès ce stade, à Angers. Dans le même esprit, la proposition d'un master de biologie-santé en commun avec l'UFR de Sciences et celle des Sciences pharmaceutiques - Biosignalisation cellulaire et moléculaire - paraît particulièrement bien adaptée à l'environnement de la recherche biomédicale à Angers, et ce en lien avec l'équipe la plus ancienne et la plus structurée.

En conclusion, l'UFR des Sciences médicales fait preuve d'une action très volontariste dans le domaine de la recherche. Cependant, il semble important de mettre en place un (ou des) enseignement(s) de type master pour permettre l'accueil d'étudiants se destinant à la recherche. Il faut conforter les axes de recherche choisis en renforçant notamment les équipes déjà labellisées et en poursuivant les efforts déjà entrepris.

3 - L'UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

L'UFR comprend :

4 laboratoires reconnus par le Ministère, ayant le label UPRES A :

- Laboratoire de psychologie : cognition et métacognition ;
- Centre de recherche inter-langues angevin (CRILA) ;
- Centre d'études et de recherches sur imaginaire, écritures et cultures (CERIEC) ;
- Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales (HIRES).

2 équipes soutenues par le Conseil scientifique :

- Groupe de recherche inter-langues de l'Université d'Angers (GRILUA) ;
- KACHINA (sciences du langage, sémiologie, communication, didactique) ;

Il faut prendre acte de la mutualisation des moyens, qui paraît irréversible avec la construction d'une nouvelle Maison des sciences humaines qui hébergera tous les laboratoires de recherche, et surtout constater l'extraordinaire travail effectué, depuis le dernier rapport du CNE, pour mettre en place un réseau dense, cohérent et actif de recherches en lettres, langues et sciences humaines. Les effectifs de doctorants (70 en 2001-2002) inscrits dans l'unique école doctorale de l'université, modestes en valeur absolue, sont tout à fait honorables eu égard à la taille de l'UFR.

Une mention spéciale doit être faite pour l'histoire. Aux bons résultats de la préparation aux concours de recrutement (agrégation - CAPES), il faut ajouter la vitalité de la recherche : dynamisme de son DEA Régulations sociales, aspects historiques, géographiques et juridiques, nombre élevé de doctorants (entre 12 et 20 doctorants, environ 3 thèses soutenues par an) et surtout excellence de son laboratoire de recherche, l'HIRES, créé en 1991. Ce centre pratique une très large coopération internationale et développe une thématique originale, forte et large (le concept, emprunté à la sociologie et acclimaté aux problématiques historiques, de "régulation sociale"), qui transcende la "périodisation" habituelle en histoire. Ce centre de recherche, reconnu au double niveau national et international, a atteint sa maturité.

L'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines a développé plusieurs projets liés au passage au LMD. Ainsi, aux quatre centres déjà reconnus par le Ministère, il faut ajouter le Groupe de recherche inter-langues de l'Université d'Angers (GRILUA), nouvelle configuration pour organiser la recherche en LCE hors du domaine anglophone.

Les spécialités des masters recherche demandés à l'habilitation sont au nombre de quatre :

- master "Régulations sociales", par les historiens, en partenariat avec les géographes et les juristes ;
- master "Textes et Contextes : littératures, langues et civilisations", qui va regrouper les chercheurs en littérature des départements de Lettres et de LCE ;
- deux master de psychologie : "Psychologie de la cognition", en cohabilitation avec Poitiers et "Sciences cognitives (psychologie, informatique, neurosciences, sciences du langage)".

4 - L'UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGÉNIERIE DE LA SANTÉ

Trois équipes de recherche contractualisées sont rattachées administrativement à l'UFR :

- le Laboratoire de substances d'origine naturelle et analogues structuraux (UPRES EA). qui comprend 10 EC relevant tous de l'UFR et recherchant de nouvelles molécules, naturelles ou synthétiques, présentant des potentialités thérapeutiques (cytotoxiques, antiviraux et antiparasitaires) ;
- le Groupe d'étude des interactions hôte-parasite (UPRES EA). Il regroupe 6 EC de l'UFR Pharmacie, 2 de l'UFR Médecine et 1 de l'IUT. Cette équipe travaille sur la physiopathologie des candidoses et des infections aspergillaires. Le laboratoire a également une activité de recherche et de développement en immuno-analyse, en particulier dans le domaine de la production d'anticorps monoclonaux ;
- le Laboratoire d'ingénierie de la vectorisation particulaire, labellisé ERIT INSERM M depuis 2000, qui comprend 10 EC de l'UFR Pharmacie, 5 de l'UFR Médecine, 1 de l'UFR Sciences, 1 de l'IUT. Les thématiques du laboratoire portent sur l'ingénierie de la vectorisation particulaire, la vectorisation de protéines neurotrophiques et antitumorales, et la vectorisation d'agents superparamagnétiques à visée diagnostique.

Par ailleurs, depuis l'habilitation du DRT, une trentaine de sujets de recherche appliquée ont été traités. Ils ont souvent fait l'objet d'un financement de la part de l'ANVAR. Les travaux sont co-dirigés par un enseignant-chercheur et par un représentant de l'entreprise impliquée. Dans plus d'un tiers des cas, celle-ci était extérieure à la région Pays de la Loire. Les secteurs d'activité des entreprises relèvent de la santé, du domaine biomédical ou des bio-réactifs, mais aussi de l'agro-alimentaire.

Vingt-cinq des quarante-huit enseignants-chercheurs titulaires de l'UFR travaillent au sein des trois équipes contractualisées. Quatre autres ont une activité de recherche au sein de laboratoires rattachés à l'UFR des Sciences médicales, dont une dans une unité INSERM. Aucun enseignant-chercheur de l'UFR n'est intégré dans une unité CNRS ou INRA.

Le regroupement de l'ensemble des laboratoires de recherche en biologie-santé, incluant les unités labellisées INSERM, les services communs en relation avec ce domaine d'activité et la plate-forme biotechnologique évoquée ci-après, au sein d'un Institut de recherche en ingénierie de la santé (IRIS) est actuellement étudié. Il pourrait être couplé avec la réalisation d'un plateau technique pour le CHU. Un projet de mise en place d'une plate-forme biotechnologique biomoléculaire adossée à l'ISSBA pour la partie formation est coordonné par un enseignant-chercheur de cet institut. Cette plate-forme assurera une triple mission de transfert de technologie, d'activité de service et de formation. Il existe également un projet de création d'un institut fédératif de recherche autour des cinq unités labellisées par l'INSERM et de 4 ou 5 EA.

L'ERIT INSERM M participe au volet "vectorisation" d'un projet de "Cancéropôle" interrégional associant les universités de Nantes, Angers, Rennes et Brest, ainsi que les centres de lutte contre le cancer de ces villes. Ce même laboratoire était coordonnateur d'un projet européen associant sept partenaires dans le cadre du 5e PCRD, qui concerne le développement de formes pharmaceutiques implantables dans le cerveau.

En conclusion, on assiste à un développement de la recherche en sciences pharmaceutiques et à une volonté de regroupement. Il faut néanmoins noter que 16 enseignants-chercheurs titulaires de l'UFR (le tiers) ne sont pas rattachés à une unité contractualisée de l'université ; parmi eux, on trouve 6 des 20 professeurs, 8 des 26 maîtres de conférences et les 2 assistants. Ces proportions sont légèrement supérieures à celles qui sont observées au niveau national pour les UFR pharmaceutiques. Cinq personnels IATOS sur les 32 affectés à l'UFR sont affectés à la recherche. Enfin, le nombre de publications est peu élevé actuellement : moins d'une publication annuelle dans une revue internationale à comité de lecture pour la plupart des professeurs et maîtres de conférences ; seule une dizaine en font entre 1 et 2, et quatre en signent plus de 2.

Il pourrait être tentant de mettre en relation ces données quantitatives, préoccupantes pour la recherche, avec l'importante charge de travail assurée par les enseignants-chercheurs et les personnels IATOS de l'UFR dans le domaine de l'enseignement. Cette charge de travail, qui va en augmentant avec l'élargissement de l'offre de formation et avec la mise en place de la réforme des enseignements en vue d'une plus grande professionnalisation des études pharmaceutiques, ne saurait cependant tout expliquer. Ce constat mérite une sérieuse réflexion de la part de l'université.

5 - L'UFR DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION ET L'ESTHUA

Le rapport du CNE de 1987 indiquait que la recherche en droit, économie et gestion était le fait d'individualités isolées. La faiblesse des effectifs interdisait le regroupement par spécialité, ce qui constituait un handicap de taille. Il suggérait la création d'un laboratoire pluridisciplinaire qui ne soit pas la juxtaposition d'individualités ainsi que le recrutement d'enseignants de rangs A et B, en insistant sur la nécessité, pour ces enseignants, de résider sur place.

La situation a évolué positivement depuis ce premier constat. En effet, un développement a marqué le contrat d'établissement 2000-2003, et l'UFR Droit, Économie et Gestion dispose maintenant de :

- quatre laboratoires reconnus par le Ministère comme UPRES EA :
  - Laboratoire angevin de recherche sur les actes juridiques (LARAJ) ;
  - Groupe d'études d'analyses et politiques économiques (GEAPE) ;
  - Centre de droit et d'études politiques des collectivités territoriales (CDEPCT) ;
  - Laboratoire angevin de recherche en gestion des organisations (LARGO) ;
- un laboratoire financé par le BQR : le Centre de recherche en droit des entreprises (CRDE).

L'ESTHUA ne développe pas, en tant que tel, de laboratoire de recherche. L'explication tient dans la structure de son corps enseignant, qui comprend de nombreux enseignants du second degré, et dans la grande diversité des disciplines qui y sont enseignées.

La discipline la plus représentée est la géographie. Les enseignants-chercheurs de géographie s'intègrent dans l'équipe de recherche CARTA de géographie (CNRS), ceux de gestion dans le LARGO, etc. Un master de recherche Tourisme avec l'Université Paris VII était une éventualité envisagée, mais sans début de concrétisation au moment de la visite des experts du CNE.

En restreignant le propos aux disciplines du premier groupe, on enregistre donc une nette amélioration en comparaison du premier rapport et une réelle volonté de progrès. Ces efforts restent cependant limités en raison de la rotation des postes d'enseignant-chercheur et de l'absence de résidence qui conduit certains enseignants à privilégier l'appartenance à leur laboratoire d'origine, soit dans la perspective d'un retour rapide "à la maison", soit parce que la puissance de celui-ci (parfois simplement les bases de données disponibles ou les méthodologies dominées) facilite les recherches.

III - CONCLUSION

Globalement, on constate un réel dynamisme du secteur recherche à l'Université d'Angers, parfois freiné par une lourde charge d'enseignement liée notamment au développement de filières professionnalisées, mais, à ce stade, une question de fond doit néanmoins être posée : avec 40 équipes de recherche dans une université pluridisciplinaire de taille moyenne, comment concilier le foisonnement des thèmes de recherche et une visibilité nationale et internationale ?

En l'état actuel, et au-delà de la réussite réelle de la recherche, confirmée par une labellisation d'équipes et/ou l'association à de grands organismes dans plusieurs secteurs, comme le pôle végétal, le pôle santé, le pôle matériaux, le pôle de géographie humaine et sociale, etc., il apparaît que l'énumération d'un nombre aussi important de secteurs de recherche - on relève en effet huit pôles de recherche dans le projet d'établissement - ne suffit pas à situer à elle seule l'université, en termes d'image, au rang des acteurs mondiaux de la recherche universitaire. Elle montre certes la qualité, la diversité en même temps que les efforts de recentrage, mais il manque une vision thématique fédératrice, regroupée prioritairement sur deux ou trois axes seulement, et qui, seule, pourrait projeter l'université sur le devant de la scène internationale.

Le choix de l'université de transmettre systématiquement toutes les demandes de labellisation d'équipe au Ministère semble traduire, quelles que soient les bonnes raisons invoquées, un déficit de prise de responsabilité de l'établissement qui s'en remet à la tutelle. Il révèle en tout cas que l'université ne s'est pas donné, en interne ou en externe, la capacité d'assurer elle-même des arbitrages stratégiques.

Le CNE encourage l'université à poursuivre sa réflexion stratégique portant sur ses missions au regard, notamment, de la dimension de réseau universitaire, de regroupement international et d'insertion locale. Une telle démarche permettrait certainement d'augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs effectivement rattachés à un laboratoire.

Enfin, le CNE recommande la mise en place d'un *visiting committee* qui apportera à l'établissement une vision universitaire internationale globale sur le long terme, indépendante et complémentaire de celle des tutelles et des grands organismes partenaires, aussi bien sur la recherche que sur les formations.

L'OFFRE DE FORMATION : UN PAYSAGE EN ÉVOLUTION

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Université d'Angers qui est, comme cela a été indiqué précédemment, une université pluridisciplinaire de création récente, n'a pas pu, durant de nombreuses années, offrir des cursus complets dans toutes les disciplines. Un certain nombre de diplômes étaient préparés à Angers sans que l'université en possède les habilitations ; elle devait passer des accords avec d'autres universités de province ou parisiennes. De nombreux étudiants ayant obtenu un DEUG à Angers étaient ensuite obligés de poursuivre leurs études dans d'autres villes universitaires, principalement à Rennes et Nantes.

La poussée démographique des années 1980 et 1990 a permis à l'université de développer considérablement son offre de formation avec une forte priorité pour des formations professionnalisantes qui sont parfois antérieures aux formations fondamentales.

L'évolution du nombre d'étudiants inscrits depuis la création de l'université est la suivante :
- 3958 étudiants en 1971 ;
- 9412 en 1987 ;
- 17 855 en 1994 ;
- 15 455 en 2002.

La diminution des flux étudiants, qui se manifeste depuis 1996, touche de façon plus préoccupante les sciences et particulièrement le 1er cycle. Après six années de baisse consécutive du nombre des étudiants en sciences, principalement en 1er cycle (le 2e cycle s'est maintenu et le 3e cycle a augmenté), la situation semble maintenant stabilisée.

Plusieurs facteurs ont concouru à cette stabilisation. Ainsi :
- des actions ont été menées auprès des lycéens :
  . tutorat lycéen associant un binôme enseignant-étudiant dans les rencontres d'information avec les lycées ;
  . développement des forums ;
  . réalisation et présentation d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés ;
- un effort particulier a également été réalisé pour attirer plus d'étudiants étrangers (1150 en 2001), même si leur nombre reste encore relativement modeste.

Un tutorat d'accompagnement pédagogique a été instauré au cours des deux premières années universitaires et les moyens ont été concentrés sur la préparation de la seconde session d'examen qui a vu son rendement augmenter de façon très sensible.

Au-delà de ces mesures d'information, d'orientation et de soutien, l'université a adopté la stratégie suivante pour contrecarrer la baisse des effectifs : développer les formations de 2e et 3e cycles, ce qui est une démarche habituelle, et en particulier des formations professionnalisantes, ce qui est un choix ambitieux mais coûteux. Les DESS sont passés, au cours du dernier contrat quadriennal, de 17 à 35, les licences professionnelles de 0 à 10 et les filières IUP de 3 à 6.

Cette orientation très forte du développement de l'offre de formation permettant de présenter des cursus complets et des formations professionnalisantes commence à porter ses fruits.

La baisse des effectifs étudiants a entraîné, corrélativement, une situation où les enseignants de sciences apparaissent en surnombre au regard des critères SANREMO, ce qui provoque un déséquilibre dans l'université alors même que les sciences comptent parmi les secteurs en pointe de cette université en termes d'activité de recherche.

Certaines filières de formation, comme les lettres classiques, sont menacées du fait d'effectifs beaucoup trop faibles. Un réaménagement de l'offre à travers le LMD devra prendre en compte cette situation.

1 - CARTE GLOBALE DE L'OFFRE DE FORMATION INITIALE

Il est intéressant de rappeler ce qu'était l'offre de formation de l'Université d'Angers en 1987 afin de mieux souligner l'essor qu'elle a connu au cours des quinze dernières années.

En lettres, si les lettres modernes représentaient une filière complète du 1er au 3e cycle attirant la majorité des étudiants du secteur (avec la possibilité d'une mention FLE), les lettres classiques aux très faibles effectifs ne disposaient pas d'habilitation en licence et maîtrise. Une convention avec l'Université Paris IV permettait néanmoins d'inscrire quelques étudiants dans cette filière.

En langues, la filière LCE proposait un cursus complet jusqu'à la maîtrise en anglais, espagnol et allemand tandis que la filière LEA proposait anglais-espagnol, anglais-allemand et anglais-italien. Il existait quelques préparations au CAPES, mais aucun 3e cycle en langues.

En sciences humaines, la psychologie se limitait au DEUG après avoir été entièrement portée par l'UCO. L'histoire s'arrêtait à la licence et à la préparation au CAPES.

L'ensemble de ces trois secteurs représentait 1800 étudiants.

La géographie, rattachée aux sciences, ne disposait que d'un 1er cycle ; cependant, il existait un 2e cycle et un magistère de tourisme qui donneront naissance plus tard à l'ESTHUA.

En sciences juridiques, qui comptaient quelque 900 étudiants, l'offre se développait sur les trois cycles, mais il n'existait qu'un seul DESS de Droit des entreprises et il n'y avait pas de DEA.

Les sciences économiques et l'AES attiraient dans des cursus complets près de 1200 étudiants.

Les sciences, qui accueillaient au total près de 2300 étudiants, proposaient les DEUG SSM (A), SNV (B) avec une mention Sciences de l'environnement ouverte à une filière géographie, et MASS. En dehors des mathématiques, il n'existait pas à Angers de 2e cycle entièrement consacré à une discipline, au sens classique du terme. Quelques filières professionnalisantes apparaissaient déjà avec la licence et la maîtrise de Bio-physiologie appliquée aux productions végétales, la licence d'Électromécanique et Gestion de la qualité et une MST Innovation, qui donnera naissance plus tard à l'ISTIA.

La médecine et la pharmacie, réunies dans une même UFR, comptaient près de 2500 étudiants au sein des trois cycles de formation.

L'IUT, accueillant près de 700 étudiants, ne disposait que de trois départements : GEA et GEII, créés en 1966, et Biologie appliquée, créé en 1974.

Aujourd'hui, l'Université d'Angers accueille près de 15 500 étudiants.

L'offre de formation s'est considérablement diversifiée (300 diplômes dont 223 d'État et 72 DU) pour permettre des cursus complets à Angers sur les trois cycles universitaires et pour générer une attractivité suffisante au travers de nombreuses filières professionnalisantes (DUT, DEUST, licences professionnelles, MST, IUP, DESS, DRT).

Une véritable culture de la professionnalisation s'est développée, qui a nécessité des efforts considérables de la part de toute la communauté universitaire et a permis, notamment dans les 2e et 3e cycles, d'attirer des étudiants d'autres académies, ce qui contribue à enrayer la chute démographique des effectifs.

La présentation de cette offre est étroitement liée à la structuration en composantes avec, notamment, l'existence d'un IUT et des deux composantes technologiques (départements, article 25 de la loi de 1984) que sont l'ISTIA dans le secteur sciences et technologies et l'ESTHUA dans le secteur économie, gestion et dans le secteur sciences et technologies.

Les collaborations inter-composantes existent, mais ne sont certainement pas exploitées à leur juste niveau. Compte tenu de la part du professionnalisant dans l'offre de formation de l'université, on aurait pu s'attendre à un développement plus important de ces collaborations.

De même, certains laboratoires qui sont rattachés à une composante pourraient apparaître comme des laboratoires d'appui à plusieurs composantes. C'est notamment vrai pour le secteur sciences et technologies.

L'offre est présentée par grands secteurs avec une lisibilité qui n'est pas toujours optimale, notamment du fait des formations professionnalisantes qui dépendent soit d'une UFR classique, soit d'un département spécifique et autonome, l'ISTIA ou l'ESTHUA.

2 - LES TAUX DE RÉUSSITE

En vue d'améliorer les taux de réussite, notamment en 1er cycle, l'Université d'Angers a adopté différentes mesures, particulièrement en termes d'encadrement pédagogique, afin de réduire l'"évaporation" du nombre d'étudiants et d'augmenter les passages en 2e cycle. Un tutorat d'accompagnement pédagogique a été instauré dans les deux premières années universitaires et les moyens ont été concentrés sur la préparation de la seconde session d'examen.

Un suivi des taux de succès aux DEUG, en 2 et 3 ans, des bacheliers, a été initié à partir des bacheliers de 1999. Le recul est encore trop faible (2 générations de bacheliers : 1999 et 2000) pour en tirer des appréciations significatives sur leurs évolutions, mais permet une première approche.

Ainsi, le tableau ci-après représente par type de DEUG les effectifs de bacheliers de 1999 et de 2000 avec le nombre d'admis en DEUG et le taux de réussite en 2 et 3 ans pour ceux de 1999 et en 2 ans pour ceux de 2000.

Taux de réussite au DEUG

	Bacheliers 1999					Bacheliers 2000		
	DEUG en 2 ans			DEUG en 3 ans		DEUG en 2 ans		
	Inscrits 1999	Admis 2001	% de réussite en 2 ans	Admis 2001 et 2002	% de réussite en 3 ans	Inscrits 2000	Admis 2002	% de réussite en 2 ans
AES Angers	168	49	29,17%	87	51,75%	177	76	42,94%
AES Cholet	60	18	30%	27	45%	45	25	55,56%
Droit Angers	262	97	37,02%	160	61,07%	273	93	34,07%
Droit Cholet	45	15	33,33%	22	48,89%	52	23	44,23%
Sc. éco. Angers	83	28	33,73%	40	48,19%	73	40	54,79%
LEA AA Angers	37	19	51,35%	28	75,68%	40	17	42,50%
LEA AA Cholet	13	5	38,46%	5	38,46%	11	8	72,73%
LEA AE Angers	113	47	41,59%	65	57,52%	107	51	47,66%
LEA AE Cholet	37	17	45,95%	22	59,46%	27	13	48,15%
LEA AI	16	6	37,50%	6	37,50%	17	11	64,71%
LCE Allemand	21	14	66,67%	16	76,19%	11	9	81,82%
LCE Anglais	118	48	40,68%	71	60,17%	127	57	44,88%
LCE Espagnol	73	27	36,99%	38	52,05%	51	26	50,98%
Lettres classiques	12	4	33,33%	5	41,67%	5	5	100%
Lettres modernes	73	39	53,42%	47	64,38%	64	36	56,25%
Histoire Angers	148	49	33,11%	74	50%	138	61	44,20%
Histoire Cholet	46	12	26,09%	14	30,43%	29	15	51,72%
Psychologie	387	147	37,98%	208	53,75%	343	151	44,02%
Géographie	36	20	55,56%	33	91,67%	45	29	64,44%
MASS	55	17	30,91%	24	43,64%	43	25	58,14%
MIAS	103	33	32,04%	53	51,46%	96	27	28,13%
SM	58	19	32,76%	38	65,52%	71	38	53,52%
SV	175	67	38,29%	129	73,71%	142	47	33,10%
ST	19	10	52,63%	17	89,47%	20	8	40%
Total	**2158**	**807**	**37,26%**	**1229**	**56,81%**	**2007**	**891**	**44,39%**

On constate assez nettement l'impact positif des mesures prises en premier cycle pour faire progresser ces taux de réussite (44,4% des bacheliers 2000 ont obtenu leur DEUG en 2 ans, contre 37,3 % des bacheliers 1999), mais ce n'est que dans la durée que de telles données auront une véritable signification. On peut noter que ces initiatives se sont accompagnées, dans certains cas, d'heures complémentaires, ce qui peut poser le problème de leur pérennité.

Le suivi sur une plus longue période (1997 à 2002) des taux de succès en 2e année de DEUG et en licence peut se résumer à travers les graphiques représentant l'évolution sur 6 années du taux de réussite des 2es années de DEUG de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires : Droit-Sciences économiques, Langues, Lettres - Sciences humaines et sociales, Sciences ainsi que des licences par UFR n'introduisant pas de condition particulière à l'entrée.

Évolution des taux de réussite en 2e année de DEUG

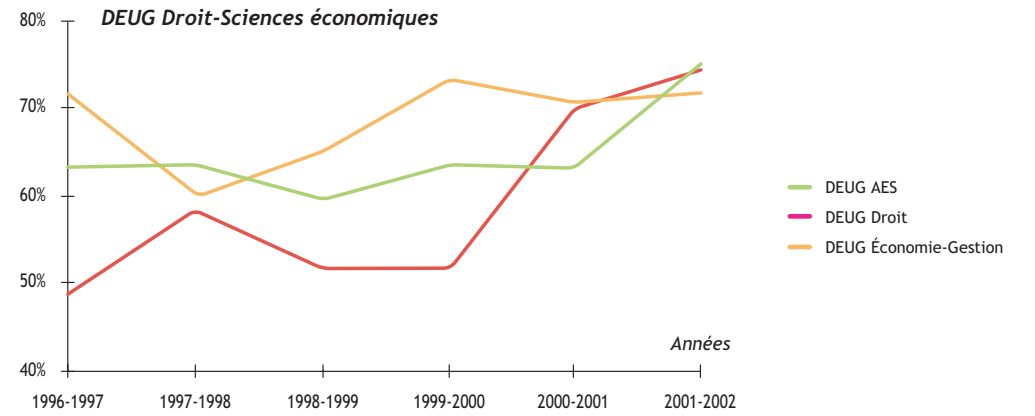

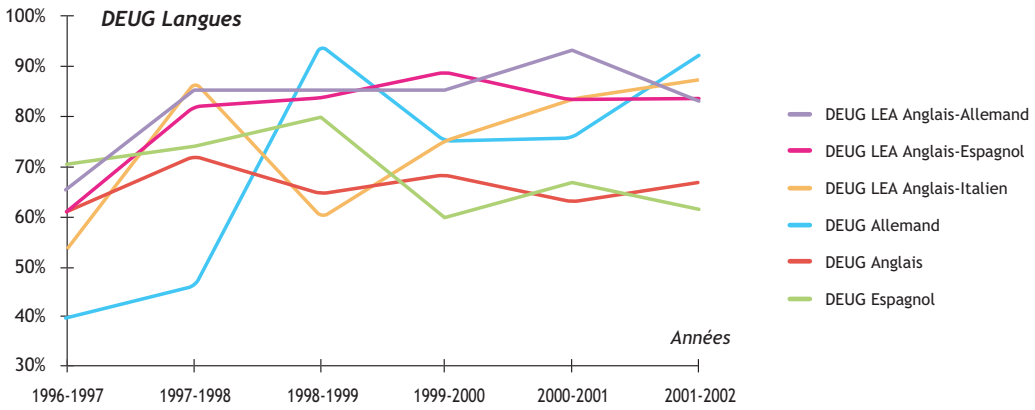

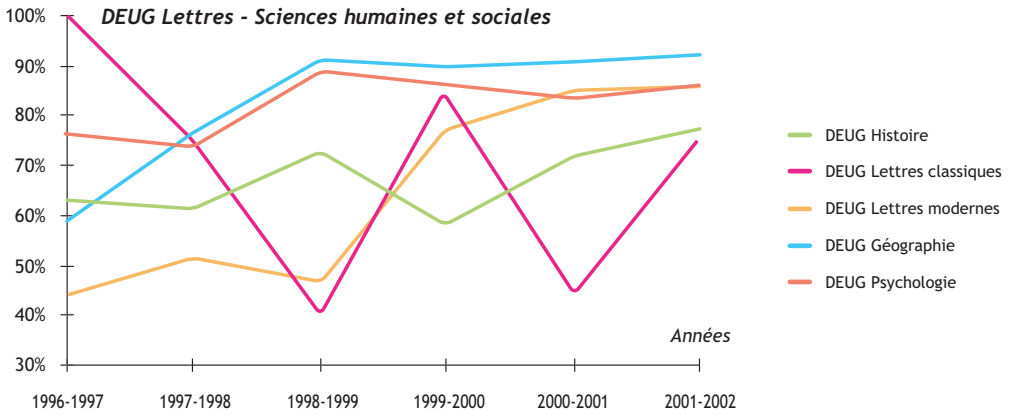

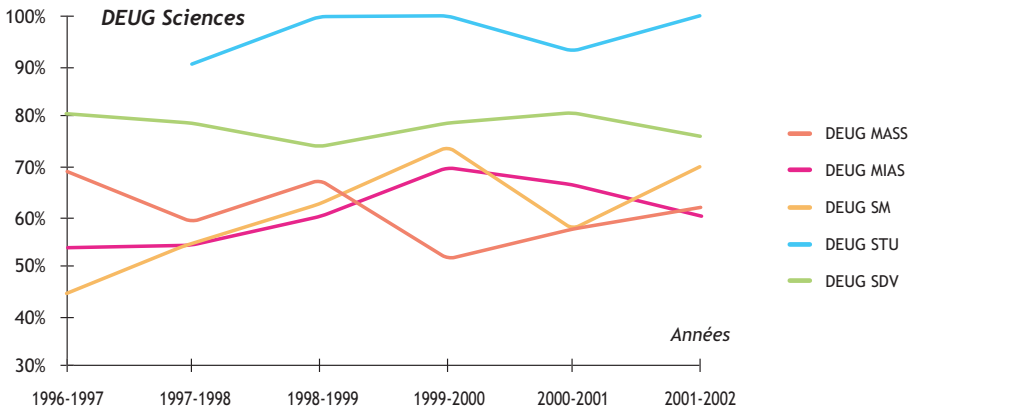

Évolution des taux de réussite en licence

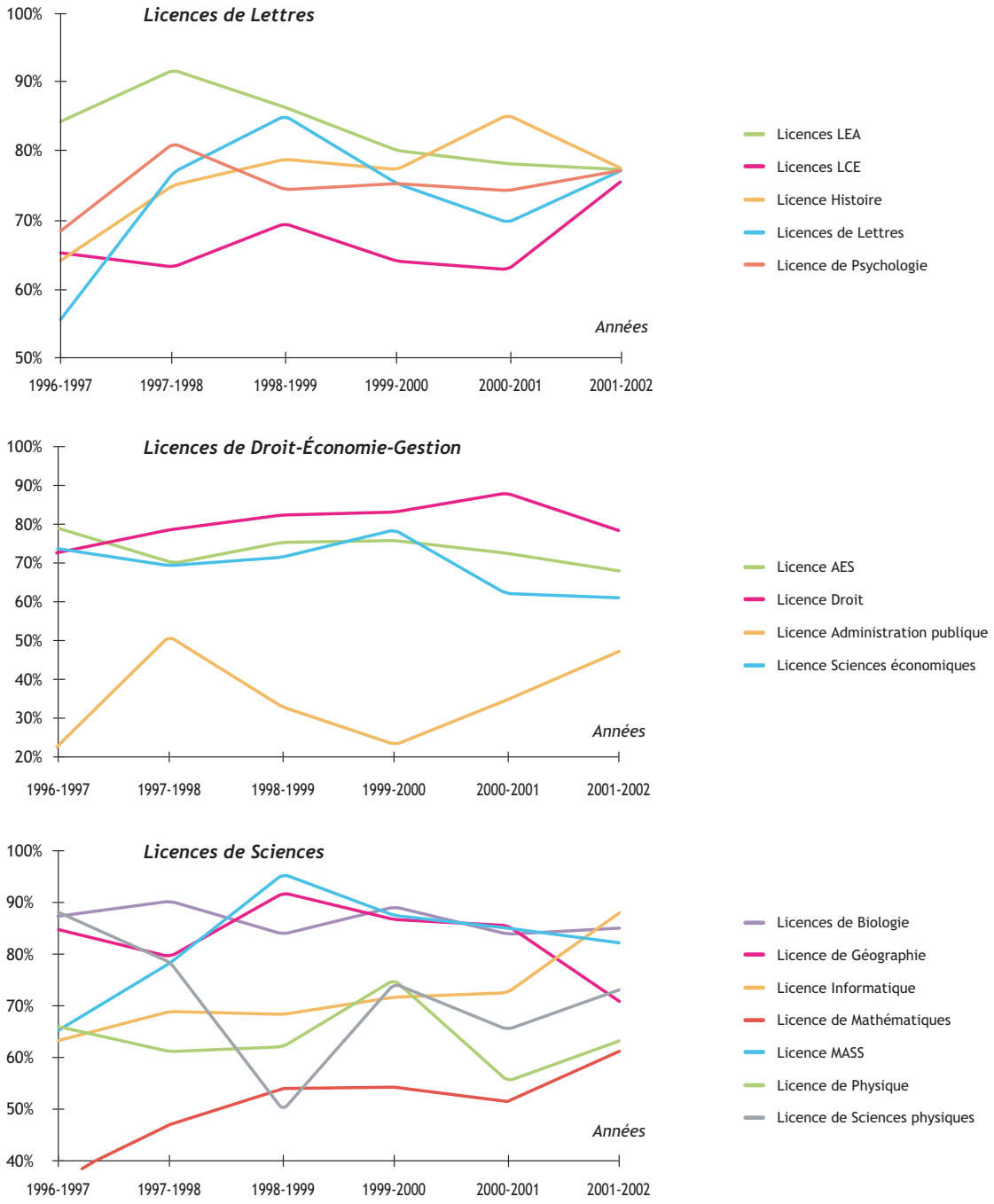

En 2e année de DEUG, la majorité des filières ont des taux de réussite plus élevés en 2001-2002 qu'en 1996-1997. Les résultats sont plus mitigés en licence et ne correspondent pas toujours aux tendances observées au niveau du DEUG pour une même discipline ; c'est le cas, notamment, de la géographie.

Par ailleurs, qu'il s'agisse des DEUG ou licences, on peut remarquer globalement un resserrement des écarts entre les disciplines d'une même filière. En outre, les taux de réussite de plusieurs cursus présentent une évolution erratique, sans doute liée, pour certains, à la faiblesse de leurs effectifs ; malgré les actions déjà réalisées par l'université, cette situation mérite une attention particulière.

II - LES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION ET L'ESTHUA

L'offre de formation est essentiellement répartie au sein des composantes suivantes :

- l'UFR Droit, Économie, Gestion, qui intègre l'IUP Sciences de gestion et l'IUP Banque-Finance-Assurance ;
- le département IMIS - ESTHUA (Institut de maintenance immobilière et de sécurité - Études supérieures de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers) ; il comprend les IUP Métiers du transport et de l'hôtellerie et Génie civil ;
- l'IUT (*cf.infra*).

Les deux composantes de l'Université d'Angers, UFR et ESTHUA, sont installées dans des locaux récents près de la présidence de l'université, sur le site dit Saint-Serge.

Au-delà des domaines de compétence qui sont les leurs, ces deux composantes diffèrent aussi dans leurs modes de fonctionnement organisationnel, leur perception de l'environnement concurrentiel et l'intensité de leur immersion dans le monde économique. Ainsi, l'UFR de Droit semble privilégier une approche par discipline (droit, économie, gestion), alors que l'ESTHUA se réfère davantage aux métiers (sports et loisirs, tourisme et patrimoine, hôtellerie et restauration).

L'UFR, tout en conservant son approche classique en enseignement et recherche, a développé son offre de formation professionnalisée.

Les inscrits des deux composantes représentent environ 4000 étudiants. L'UFR Droit, Économie et Gestion a un effectif de l'ordre de 3000 étudiants contre 1000 à l'ESTHUA, soit un rapport de près de 3 à 1.

L'ESTHUA se distingue par une proportion très supérieure de femmes et d'étudiants étrangers (notamment asiatiques) dans son effectif, respectivement 64,3% et 19,8%, alors que les taux pour l'université sont de 60,9% et 7,5%. Les métiers du tourisme et de l'hôtellerie expliquent une grande part de ces chiffres. L'UFR Droit est caractérisée par un taux de féminisation inférieur à celui de l'université (57,9%), mais une présence étrangère supérieure (10,3%).

1 - L'UFR DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION

L'offre de formation

En Droit. Ce secteur offre des cursus complets et relativement diversifiés :

- DEUG mention Droit ;
- 1 licence de Droit ;
- 1 licence Administration publique ;
- 1 maîtrise de Droit avec cinq mentions : Droit public, Droit privé, Droit des affaires, Droit international et européen, Droit social ;
- 1 maîtrise Science politique ;
- 3 DEA et 2 DESS ;
- des préparations à la capacité en Droit, à l'IEJ : préparation à la formation d'avocat, examen d'entrée au CRFPA et au concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature ;
- 2 DU : initiation au Droit français (étudiants étrangers) et CEPCA (Centre d'étude et de préparation aux concours administratifs).

En Économie, Gestion et AES. Ce domaine comprend ***:***

- deux filières complètes en 1er et 2e cycles : Économie-Gestion et Administration économique et sociale (AES) auxquelles s'ajoutent deux filières IUP en Sciences de gestion et Banque-Finance-Assurance ;
- en 3e cycle, un large spectre de 6 DESS attirant 110 étudiants en 2002, et 1 DEA (avec 6 inscrits) en cohabilitation avec l'Université de Nantes.

La structure de l'organisation ne semble pas être la plus adaptée. Elle montre à l'évidence un partage entre trois pôles : Droit, Économie et Gestion.

Le pôle Droit gère les filières juridiques, le pôle Gestion l'AES et des diplômes de gestion, et le pôle Économie la maîtrise de Sciences économiques et des diplômes de gestion.

Il en résulte :

- une superposition entre la maîtrise d'Économie option Gestion, la maîtrise d'AES Gestion et l'IUP Sciences de Gestion, mais sans laquelle le pôle Économie risquerait d'être ramené à un premier cycle dans la mesure où le poids du 2e cycle serait numériquement trop faible en économie stricto sensu. En effet, licence et maîtrise d'économie option Analyse et Politique économiques représentent 34 étudiants (21+13), et l'option Gestion 91 étudiants (51+40). Ce problème n'est ni simple ni, il faut le reconnaître, propre à Angers ;
- une AES orientée vers la gestion, ce qui réduit, de ce fait, la dimension administrative et publique et la préparation aux concours administratifs intégrée ;
- l'absence d'orientation vers les métiers d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, alors que, classiquement, les UFR de Droit, Économie et Gestion ont des liens historiques avec ces secteurs d'activité.

Il faut toutefois noter une évolution prometteuse. Le développement des filières professionnalisées a naturellement conduit à la collaboration des compétences. Par exemple, l'IUP Banque-Finance et le DESS Épargne et Placements financiers, positionnés sur la gestion du patrimoine, font intervenir, à parts égales, juristes, économistes et gestionnaires. Dans le même d'ordre d'idées, le DESS Management international des ressources humaines accueille des étudiants issus de filières juridiques, économiques et de gestion.

Le passage au LMD

Le dispositif prévu en sciences juridiques et politiques conserve sa cohérence. Le dispositif d'accès est simple : licence en Droit et licence d'Administration publique à la suite du DEUG Droit ou équivalent. Les masters recherche sont les anciens DEA auxquels s'ajoute Droits européens, les masters professionnels reprennent les anciens DESS en souhaitant l'ajout des mentions Services publics territoriaux et Sciences politiques, vie publique locale, la maîtrise de Droit social se voit transformée en mention Droit du travail du master Droit des entreprises. Le tout est organisé en master Droit et Territoires, master Droit et Procédures, master Droit des entreprises, master Droit fondamental.

En revanche, les projets présentés par le domaine économie et management, au moment des expertises, demeurent plus confus et la stratégie poursuivie n'est pas très visible. La licence Économie option Gestion existe toujours en parallèle de l'option Gestion de la licence AES et de l'IUP Sciences de Gestion. On retrouve le domaine économie derrière le master Économie et Finance et le domaine gestion derrière le master Management des organisations, le schéma prévu reproduisant les caractéristiques du schéma actuel.

Dans le secteur économie, l'université prévoit également de demander une mention Veille économique du master Économie et Finance. On peut donc regretter des reconductions à l'identique sans perspectives innovantes.

Dans le domaine de la gestion, la demande d'une mention Administration des affaires (MBA) est intéressante si elle joue le rôle d'un DESS CAAE ouvert essentiellement à des non-économistes et à des non-gestionnaires et permettant de doter des titulaires d'une licence de Sciences ou de Lettres d'une double compétence sciences + management, lettres + management. Cette mention MBA pourrait aussi jouer un grand rôle en matière de formation permanente.

Le rapport du CNE de 1987 insistait sur le fait que "*l'isolement et la marginalisation de l'UFR au sein de l'université mérite attention*".

Le risque important aujourd'hui paraît être l'insuffisance de "fusion symbiotique" entre les domaines économie et gestion, l'usage dans l'université du terme "économie-gestion" ne recouvrant pas une réalité avérée. L'UFR semble bien être restée tripolaire. Les efforts de synergie engagés ces dernières années doivent être poursuivis pour dépasser les clivages. En revanche, avec la professionnalisation, la structuration de la recherche, la politique d'accompagnement des étudiants (*cf. infra*), l'UFR est désormais partie prenante de la politique générale de l'établissement.

L'accompagnement des étudiants

Il faut noter un dispositif particulièrement pertinent. En effet, le recours à des étudiants de maîtrise pour aider, sous la responsabilité des professeurs, les étudiants de premier cycle en situation d'échec à la première session est une excellente initiative. Les inscriptions se prennent en juillet et, au cours de la seconde quinzaine du mois d'août, les étudiants travaillent par petits groupes de sept à huit sous la tutelle d'étudiants de maîtrise. Ceci a des conséquences logistiques en termes d'ouverture des locaux et de présence de personnels, mais les résultats sont convaincants et le taux d'échec s'est réduit. L'impact de ces travaux d'été sur l'ambiance générale et les relations entre promotions est également très favorable. Ce dispositif mérite d'être encouragé et ses effets suivis sur plusieurs années, afin de pouvoir en dégager un bilan qualitatif et quantitatif.

2 - L'IMIS - ESTHUA

L'offre de formation

Les cursus proposés correspondent à une volonté de développer une expertise dans les domaines des services, en les ajustant aux besoins de l'économie, dans cinq domaines de compétence :

- pôle Tourisme - Hôtellerie ;
- pôle Maintenance immobilière ;
- pôle Services ;
- pôle Loisirs et Sports ;
- pôle Restauration - Alimentation.

Ce secteur propose :

- 2 DEUST : Maintenance immobilière, Économie et encadrement des activités équestres ;
- 7 licences professionnelles couvrant l'ensemble des pôles ;
- 3 filières IUP couvrant les trois premiers pôles cités ci-dessus ;
- 7 DESS, 1 DRT et 1 magistère.

On notera l'absence de DEA. Cependant, les enseignants-chercheurs interviennent dans d'autres DEA, notamment dans le DEA Régulations sociales. Le projet de passage au LMD prévoit quatre licences professionnelles dans le domaine ingénierie des services, une licence dans le domaine des sciences de l'ingénieur et six spécialités de master.

L'ESTHUA recrute principalement à bac+1 (IUP) et bac+2 (IUP et seconds cycles). La composition de son recrutement en première année pour le pôle Maintenance immobilière mérite d'être soulignée puisque l'on compte 19% de baccalauréats technologiques, 36% de baccalauréats généraux et 45% de baccalauréats professionnels et de dispenses. 97 des 1042 élèves de l'ESTHUA sont en première année, contre 960 des 2967 étudiants de l'UFR Droit, Économie et Gestion. Une part significative des recrutements se faisant à bac+2, l'ESTHUA affiche un taux d'étudiants de 23,6% en 1er cycle, de 64,2% en 2e cycle et de 12,2% en 3e cycle.

L'ESTHUA attire des étudiants extérieurs à l'académie (75% de l'effectif) et 20% sont des étudiants étrangers de 40 nationalités, dont un nombre significatif de Chinois dans le cadre des accords créant l'Institut franco-chinois de tourisme de Canton, accord qui associe les ministères chinois et français de l'Éducation, l'Université de Nice et la Région PACA, l'Université de Canton et l'Université d'Angers.

Le passage au système LMD présente un risque, mais aussi des opportunités pour l'ESTHUA. Le risque est la réduction des recrutements à bac+2, les étudiants poursuivant jusqu'à la licence dans leur établissement d'origine. Seule la notoriété, assortie d'éléments objectifs d'attractivité, permettra aux licences professionnelles de faire face.

En revanche, l'ouverture attendue d'un large marché à bac+3 constitue une opportunité, de même que la transformation du panel de DESS existants en mentions de master, en n'oubliant pas que le contexte concurrentiel est principalement un contexte de proximité pour les licences et un contexte national pour les masters.

Le modèle pédagogique

Il est différent à l'ESTHUA des UFR classiques, plus proche d'un fonctionnement de type "école".

On peut observer une structure particulière du corps enseignant, à deux titres :

- un large éventail de disciplines (enseignants des sections 6, 9, 19, 23, 27, 60, 61, 62 du CNU), ce qui démontre une grande ouverture dans la pluridisciplinarité et exclut toute organisation interne de type disciplinaire, voire par section ;
- un nombre important d'enseignants du second degré, de très loin majoritaires dans la structure.

Ces deux caractéristiques ne sont pas favorables au développement d'une activité de recherche académique. Elles facilitent par contre une approche "métier" en interdisant le repli sur sa discipline, en favorisant l'ouverture interdisciplinaire sur les professions et en mettant l'accent sur les processus d'apprentissage.

La gestion des stages et des projets fait l'objet de soins particuliers, ces éléments comptant pour beaucoup dans la scolarité. Les stages sont d'ailleurs comptabilisés en crédits ECTS. Dans la mesure où cette séquence en entreprise est obligatoire et fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation, ne pas la prendre en compte constituerait en effet un handicap pour l'étudiant français. En prenant en considération les stages, l'ESTHUA joue correctement le jeu des crédits ECTS, ne se contentant pas de faire un *prorata* avec les heures d'enseignement comme cela se voit trop souvent.

Dans le domaine de l'enseignement à distance, trois projets sont en cours (licence professionnelle Arts de la table, master Arts de la France, master Protocole) en collaboration avec le CNAM, l'ESTHUA intervenant comme maître d'ouvrage et le CNAM à la fois en assistance à maître d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre.

3 - CONCLUSION

L'UFR Droit, Économie et Gestion et l'ESTHUA ont, l'une et l'autre, des cultures très différentes bien qu'ayant à mettre en œuvre des disciplines pour partie communes. On ne peut que recommander un rapprochement et une coopération plus étroite de ces deux composantes, tout en respectant leur spécificité institutionnelle.

Sur un plan plus général, l'Université d'Angers pourrait profiter du LMD pour engager une réflexion innovante sur la pluridisciplinarité. Peut-on, par exemple, envisager d'intégrer des enseignements de physique et de chimie dans les cursus de la maîtrise d'économie et de la maîtrise de gestion, à l'instar de ce qui est pratiqué dans d'autres pays européens (Belgique...) ? Cela nécessiterait, bien sûr, que la physique et la chimie soient enseignées dans une perspective industrielle. Le potentiel d'enseignants de physique et de chimie devrait permettre la mise en oeuvre d'un tel projet.

De son côté, fort d'un positionnement particulier au plan régional et doté d'une approche par la réalité des métiers, le département IMIS - ESTHUA constitue un élément différencié et dynamique de l'offre de formation de l'Université d'Angers.

III - LES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Cette UFR traduit tout à la fois des phénomènes nationaux (érosion des effectifs, besoin en personnel IATOS, inquiétude liée au passage au LMD et à la nouvelle étape de la professionnalisation), et des spécificités angevines, liées, semble-t-il, à la (relative) jeunesse de l'implantation de l'université dans la ville et au problème central de l'insertion des formations et de la recherche de l'UFR dans le maillage universitaire dense de la Région Pays de la Loire et des régions limitrophes : UCO à Angers, universités de Nantes, du Mans, de Rennes et de Tours.

Les formations ouvertes sur le site de Cholet seront traitées ultérieurement (*cf.* chapitre consacré aux domaines transversaux).

1 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

L'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines comporte sept départements et une filière :

- Lettres classiques et modernes ;
- Anglais ;
- Allemand ;
- Espagnol ;
- Langues étrangères appliquées ;
- Histoire ;
- Psychologie ;
- filière FLE (Français langue étrangère).

Elle propose un cursus complet, du DEUG à la maîtrise, dans les disciplines suivantes :

- Lettres modernes (avec mention Littérature générale et comparée en licence et maîtrise) ;
- Lettres classiques ;
- Littératures et Civilisations étrangères (LCE) en anglais, allemand, espagnol ;
- Langues étrangères appliquées (anglais-allemand, anglais-espagnol, anglais-italien) ;
- Histoire (avec mention Documentation en licence - deux options : Archives, Bibliothèques -, et option Archives en maîtrise) ;
- Psychologie.

L'enseignement de FLE, proposé comme une mention des licences de Lettres modernes et de LCE, constitue ensuite une maîtrise autonome.

L'UFR offre par ailleurs trois DEA et sept DESS.

L'UFR regroupe un peu moins de 5000 étudiants, soit environ le tiers des effectifs de l'université, 133 enseignants et 40 IATOS. Tous les enseignements sont regroupés sur le site de Belle Beille, le plus important site universitaire d'Angers (10 000 étudiants), où est également implantée la bibliothèque universitaire.

La géographie sera traitée dans le cadre de l'UFR Sciences, à laquelle elle est rattachée.

2 - POINTS FORTS : ÉQUILIBRE ET VARIÉTÉ

L'UFR présente un équilibre entre formation disciplinaire et recherche, formations conduisant (mais pas exclusivement) aux métiers de l'enseignement et formations hors métiers de l'enseignement, ainsi qu'une variété des offres à l'intérieur de chaque département sans que la spécificité et l'unité de celui-ci en soient altérées.

La préparation aux concours de recrutement

Dans le cadre de la convention liant l'IUFM des Pays de la Loire aux universités de l'académie, l'UFR contribue avec l'IUFM à la préparation aux CAPES de Lettres modernes, d'Anglais, d'Espagnol et d'Histoire, et est habilitée pour les préparations aux agrégations homologues. Les résultats (pour 2002) sont tout à fait honorables pour le CAPES et largement supérieurs à la moyenne nationale :

- 43% d'admis en Anglais ;
- 32 % en Lettres modernes ;
- 28% en Espagnol ;
- 25 % en Histoire.

On peut parler d'une filière d'excellence à un moment où les besoins de l'Éducation nationale vont encore augmenter, et il y a là à la fois un motif de satisfaction et un encouragement à persévérer dans cette voie : plusieurs départements envisagent pour leur prochaine maquette la création d'un parcours de renforcement méthodologique et disciplinaire pour les futurs candidats aux concours. Si les résultats à l'agrégation sont plus ternes - 21 candidats, 7 admissibles et 1 admis (en espagnol) -, cela ne devrait pas pour autant remettre en cause la préparation à l'agrégation, en raison des nombreux cours communs aux deux concours et aussi en raison du fait que la préparation à l'agrégation constitue pour un département une occasion de retenir sur place ses futurs doctorants.

L'importance des débouchés dans les concours n'interdit pas la diversification : le département de Lettres offre, depuis 2001, un DESS Édition multimédia et rédaction professionnelle, qui prépare au métier d'assistant d'édition polyvalent et accueille chaque année 20 étudiants, dont 8 en formation continue.

Les filières hors métiers de l'enseignement

La filière LEA. Elle comprend à Angers les sections anglais-allemand, anglais-espagnol, anglais-italien et une section anglais-espagnol à Cholet, et constitue une filière très attractive qui se prolonge par un DESS de Négociateur trilingue en commerce international. Une place importante est accordée à la professionnalisation. La filière LEA se préoccupe de la lutte contre l'échec universitaire en organisant systématiquement des actions de tutorat, d'accompagnement individualisé de l'étudiant, de contact permanent et de prévention. Cette filière, sans équivalent à l'UCO, mais fortement concurrencée par les STS, jouit d'une réelle réputation de dynamisme, consacrée notamment par la tenue à Angers, en mai 2003, du congrès national des LEA.

Le département de Psychologie. Ce département, de création récente, est le seul où les effectifs, loin de diminuer, ont augmenté régulièrement (98 étudiants en maîtrise en 1996, 260 en 2003), même si le nombre des inscrits en première année baisse légèrement depuis 2001. Son originalité tient dans le type de rapport qu'il a instauré avec le département similaire de l'UCO : pour les enseignements de DEUG il existe, en effet, une convention d'habilitation entre l'UCO et l'Université d'Angers : les cours sont donnés à l'UCO (mais les étudiants sont inscrits et comptabilisés à l'université), les examens se passent à l'UCO mais sous la responsabilité des professeurs de l'université (programmes, sujets d'examen et jurys). Pour la licence, la maîtrise et le DESS, les enseignements ont lieu à l'UCO et sont validés sous le régime du "jury rectoral". Pour les enseignements de premier et second cycles, mais surtout pour ceux de troisième cycle, le département de Psychologie de l'université a joué la carte de la complémentarité avec l'UCO : celle-ci étant spécialisée dans la psychologie clinique pathologique, la psychologie sociale (formation de formateurs) et la psychologie du développement, il a mis en place des formations en psychologie clinique sociale, en psychologie du vieillissement et en psychologie de la cognition. Ces formations sont organisées en collaboration avec l'UFR des Sciences médicales et les étudiants formés n'ont apparemment aucun problème pour leur insertion professionnelle. Les responsables de ce département ont tiré le meilleur profit de la recommandation du rapport du CNE de 1987 qui jugeait que "*la création d'un second cycle en psychologie ne s'impose pas*", et cela, précisait le rapport, en raison de l'abondance de l'offre de formation des universités voisines ; ils ont systématiquement recherché non la concurrence, mais la complémentarité, et souhaitent faire de même pour la nouvelle organisation du LMD.

Le département d'Histoire : il présente la caractéristique d'un développement harmonieux et équilibré. Aux résultats mentionnés précédemment et plus que satisfaisants de la préparation aux concours de recrutement, il faut ajouter la vitalité de la recherche (*cf. infra*). Le département d'Histoire a également mis en place depuis 1993 une formation professionnalisante originale dans le domaine des archives, formation qui n'existe au niveau bac+5 que dans quatre centres en France. Cette formation, élaborée en collaboration entre le directeur des Archives départementales du Maine-et-Loire et les professeurs du département d'Histoire, est parrainée par la direction des Archives de France et gérée par une conservatrice en chef du patrimoine. Elle offre de nombreux débouchés aux diplômés et l'on peut voir un signe de son dynamisme dans l'existence d'une association qui regroupe étudiants et diplômés, l'AEDAA (Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers). On comprend alors que le département d'Histoire coexiste tout à fait sereinement avec le département d'Histoire de l'UCO et ne souffre en rien de la concurrence locale.

3 - POINTS SENSIBLES

Érosion des effectifs

Ce phénomène touche, à des degrés divers, toutes les universités et pratiquement toutes les filières, mais il est particulièrement impressionnant à Angers pour l'UFR de LLSH : elle a perdu un quart de ses effectifs en sept ans (1996-2003) : ainsi, le nombre des étudiants inscrits en première année est passé en sept ans de 750 à 362 pour le DEUG d'Histoire, et de 410 à 137 pour le DEUG de Lettres modernes. Seuls, le département de Psychologie et la filière FLE (qui double ses effectifs de maîtrise en sept ans) restent à l'écart de ce phénomène, même si le nombre des nouveaux inscrits en psychologie cesse désormais d'augmenter chaque année.

Le tutorat lycéen constitue une première réponse à un vrai problème : l'information pour les bacheliers, domaine où l'université reste trop timide face aux CPGE, aux STS et autres formations courtes qui ont toutes facilités pour informer directement les élèves dans les lycées. Mais une telle érosion, qui constitue une menace directe pour la viabilité de certaines filières et pour l'équilibre du recrutement des enseignants, appelle d'autres réponses qui doivent s'appuyer sur une analyse aussi précise que possible des besoins en diplômés : l'exemple déjà cité des départements de Psychologie et d'Histoire montre que tout (développement de l'existant et innovation) passe par l'insertion dans le tissu universitaire local et régional.

Les formations "menacées" : Lettres classiques et Allemand

Les effectifs en lettres classiques ont atteint un seuil critique en janvier 2002 (10 inscrits en DEUG, 6 en licence et 10 en maîtrise) et ont encore baissé en janvier 2003 (respectivement 4, 5 et 12) ; l'absence de préparation aux concours contraint les étudiants à terminer leur cursus à Nantes, ce qui peut constituer en dernier ressort une sorte d'incitation à aller y faire toutes leurs études. L'UFR subit, en outre, la concurrence de l'UCO, qui a une section Lettres classiques délivrant les diplômes par le dispositif du "jury rectoral" (auparavant, il existait une convention avec l'Université Paris IV) et qui bénéficie d'un fort potentiel d'enseignants en langues anciennes.

La solution semble difficile à trouver, tant le sujet est délicat ; actuellement le département s'oriente vers la création d'une licence bivalente Lettres classiques - Lettres modernes qui conduirait à la préparation de l'un ou l'autre CAPES.

Pour le département d'Allemand, le seuil critique n'est pas loin : il y avait, en 2002, 28 étudiants inscrits en DEUG, 22 en licence, et 22 en maîtrise, et les chiffres de 2003 (respectivement 31, 9 et 26) ne permettent pas de mettre en évidence le moindre arrêt de l'érosion, surtout quand on constate qu'il y avait 114 étudiants inscrits en DEUG en 1996. Le département souffre à l'évidence de l'absence de toute formation au-delà de la maîtrise : pas de préparation aux concours, pas de DEA. La question de la complémentarité avec l'Université du Maine et l'UCO doit être abordée avec plus de détermination.

Un élargissement éventuel de l'offre de formation

Il faut tout d'abord relever l'absence de troisième cycle en LCE. De même, certaines filières des sciences humaines ne sont pas ouvertes, telle la sociologie. Cependant, toute création de nouvelle filière doit se faire avec prudence, en partant du principe qu'elle doit attirer un public encore absent de l'université et non pas "prendre" des étudiants aux filières existantes ; il faut pour cela :

- établir une cartographie très fine des formations existantes sur le secteur (ville, département et région) ;
- procéder à un recensement détaillé des besoins locaux et régionaux ;
- puis établir une nouvelle carte des formations, avec filières et créneaux, basée sur la complémentarité locale ou régionale.

4 - PROJETS LIÉS AU PASSAGE AU LMD

Le passage au système dit LMD, joint à la préparation des prochaines habilitations, a suscité une floraison de projets.

Pour le niveau licence

On peut noter tout d'abord les aménagements des cursus existants :

- création en licence d'Anglais de trois options pour chaque niveau : enseignement secondaire, enseignement primaire, carrières commerciales ;
- création en licence d'Allemand d'une option pour préparer le master professionnel Traduction générale et littéraire dont la création est demandée au prochain contrat quadriennal.

Il y a ensuite les demandes de création de licences bivalentes, telle la licence Anglais-Lettres modernes, la licence Lettres classiques-Lettres modernes (*cf. supra*), la licence Lettres classiques-Histoire ancienne et médiévale, la licence Lettres modernes-Histoire moderne, ou encore la licence Anglais-FLE.

Plusieurs projets proposent une professionnalisation accrue par l'ouverture de licences professionnelles : Rédaction professionnelle, Journalisme, Conception, création et gestion de projets culturels, Action et évaluation gérontologiques coordonnées…

La construction du niveau master conduit chaque département à reprofiler, de façon variable, les formations existantes :

- dans le département LEA, le DESS existant devient le master professionnel Langues étrangères, Affaires et Commerce international, avec deux options ;
- dans la filière FLE, les deux DESS existants sont intégrés comme options professionnelles dans un nouveau master Sciences de l'éducation, linguistique et didactique des langues, et une troisième option (Recherche) est créée en cohabilitation avec l'Université de Nantes : Didactique des langues et des cultures ;
- dans la filière LCE, dépourvue actuellement de tout DEA ou DESS, existent plusieurs projets, tel le master professionnel Traduction générale et littéraire (anglais-allemand-espagnol) ;
- dans le département Histoire, maintien pour le master professionnel des deux options existantes du DESS : Gestion de services d'archives et Action culturelle dans les services d'archives, et création d'une option Records Management, création d'un master professionnel Gestion et animation des réseaux documentaires et de plusieurs autres masters en partenariat avec l'UFR de Géographie dans le domaine de la gestion de l'espace ;
- dans le département de Psychologie, création d'un master Psychologie avec trois mentions : deux mentions recherche et une mention professionnelle Spécialité clinique avec quatre options.

Cette floraison de projets témoigne certes de la vitalité des différentes composantes de l'UFR et de leur souci de proposer les formations les mieux adaptées. Mais l'université devra veiller à éviter tout éparpillement des cursus et privilégier une volonté de lisibilité vis-à-vis de l'extérieur.

5 - CONCLUSION

L'obligation de penser toute l'offre de formation en termes d'insertion dans le tissu universitaire local et régional passe nécessairement par la clarification des rapports avec l'UCO afin de tendre vers une "complémentarité organisée". Le cas du département de Psychologie démontre que cela est possible, et même souhaitable. La complémentarité doit également être envisagée au plan régional, en particulier pour le niveau L, avec les Universités de Nantes et du Maine, mais aussi avec Rennes et Tours pour les niveaux L et M.

Cette nécessité de concevoir chaque formation en termes d'insertion locale ou régionale et les changements dans la demande des étudiants conduisent tout droit à une politique réfléchie de redéploiement des postes : ce sujet est certes délicat, mais l'université ne peut en faire l'économie et doit organiser une gestion prévisionnelle fine des recrutements pour les dix années à venir.

L'UFR doit poursuivre les actions engagées au niveau de l'université tout entière dans le domaine de l'évaluation des enseignements, et également développer la culture de l'amélioration pédagogique permanente : cela suppose la coopération des étudiants, en particulier au sein des commissions créées avec les élus du CEVU.

Le souci de placer la formation dans l'offre régionale et nationale des masters ne doit pas faire oublier la formation disciplinaire de base dispensée pendant les premières années. De la même façon, le souci de la professionnalisation et la recherche d'une formation toujours mieux adaptée aux débouchés dans le monde professionnel doivent, parallèlement, donner aux étudiants titulaires de la licence un socle de compétences qui les rende capables de suivre ensuite une formation professionnalisante très pointue. Les études de lettres, langues et sciences humaines sont tout à fait aptes à donner ce socle de compétences : compétence pour l'analyse des documents (sur tout support), aptitude à l'argumentation et au raisonnement, aisance dans l'expression écrite et orale, maniement correct à l'écrit et à l'oral d'une langue vivante étrangère…

Le département des Lettres pourrait avoir un rôle pilote à jouer dans ces enseignements : il s'agirait d'exporter vers les autres composantes les compétences des enseignants de lettres dans le domaine de la maîtrise de l'expression et de l'écriture et dans celui de la culture générale. Ce système d'échange pourrait fonctionner dans tous les sens et favoriser l'élaboration d'une culture générale pour tous les étudiants de l'université.

IV - LES SCIENCES ET L'ISTIA

1 - L'UFR SCIENCES

Présentation générale

L'UFR provient de la fusion de deux UFR scientifiques en 1993. Elle compte environ 2 200 étudiants, pour 172 enseignants-chercheurs et enseignants, et 55 IATOS. Elle dispose de 34 000 m^2 de locaux, dont beaucoup sont récents, sur deux sites :

- le campus de Belle-Beille, implantation majeure ;
- une ancienne école, site Montesquieu, éloignée de tous les campus, où se trouve le département de Géographie.

Elle est structurée en sept départements d'enseignement et douze laboratoires de recherche, dont la plupart sont associés à des grands organismes (CNRS, mais également INRA, qui dispose d'une forte implantation à Angers).

Ainsi que cela a déjà été souligné pour le secteur des lettres, langues et sciences humaines, l'UFR Sciences se trouve également dans un contexte de forte concurrence. On y retrouve (comme c'est le cas pour l'université dans son ensemble) les universités proches - Nantes, Le Mans, Tours, Rennes, Poitiers - ainsi que l'UCO.

Le choix pédagogique présente un large éventail : l'UFR prépare aux 6 mentions du DEUG Sciences et Technologies, à la mention Géographie du DEUG de Sciences humaines et sociales, à 24 licences et maîtrises (dont 3 licences professionnelles et 2 MST), 7 DEA, 5 DESS ainsi qu'à l'IUP Technologies du végétal.

Or, les effectifs ont fortement baissé comme en témoigne le nombre des nouveaux bacheliers sur les sept dernières années :

Mention	Rentrée 1996	Rentrée 1997	Rentrée 1998	Rentrée 1999	Rentrée 2000	Rentrée 2001	Rentrée 2002
MASS	82	75	53	55	43	46	36
MIAS	107	85	139	103	96	84	80
SM	139	119	92	58	71	42	47
STPI						13	18
STU	23		23	21	20	10	20
SV	343	302	335	175	145	133	135
Total	**694**	**581**	**642**	**412**	**375**	**328**	**336**

La mention STPI n'a été ouverte qu'en 2001, pour un effectif très faible. Seules l'informatique et l'écologie animale sont en expansion. Les autres - physique, chimie, mathématiques, géologie, biologie végétale - connaissent une situation inverse alors même qu'elles se situent dans le secteur d'activité des laboratoires les plus importants : groupe Physique - Chimie, et Végétal en association avec l'INRA. Ainsi, sept licences ou maîtrises (sur un total de 19) ont un effectif inférieur à 20 étudiants inscrits.

En géographie, le phénomène est le même. Les effectifs de première année sont en forte chute. D'une façon générale, l'UFR Sciences doit s'interroger sur les causes de la baisse de ses effectifs. Il s'agit certes d'un phénomène national. Cependant, on peut se demander si les secteurs de pointe de la recherche se développent en tenant suffisamment compte des besoins de l'offre de formation et de l'insertion des étudiants dans la vie active. On peut souhaiter que l'UFR Sciences soit plus créative en ce domaine.

L'UFR a une place reconnue dans l'université, qui la soutient sur le plan financier, en ayant décidé du maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à son niveau précédent malgré la baisse du nombre des étudiants scientifiques. De ce fait, la question des heures complémentaires est posée.

Les locaux sont de bonne qualité : on retrouve là l'effet de l'effort important de construction lors des précédents CPER. Ces locaux sont bien équipés, notamment en matériel informatique, visioconférence, etc. Il reste le point délicat de la géographie, située dans les locaux d'une ancienne école depuis presque quinze ans. La situation est devenue difficile et des décisions doivent être prises rapidement. Les "réticences" à donner à la géographie la place qui lui revient et les hésitations liées à l'ouverture prochaine de la Maison des sciences de l'homme, où devrait aller le Laboratoire de géographie, n'aident pas à avancer. Un choix stratégique est à faire : quelle est la place de la géographie dans l'université, en formation et en recherche ? Si la réponse est le maintien au sein de l'UFR Sciences, il faudra en tirer toutes les conséquences.

Secteur Mathématiques - Informatique

Les mathématiques et l'informatique ont constitué un département unique d'enseignement jusqu'il y a quatre ans. La séparation, considérée comme liée à une "croissance naturelle", a été bien vécue et est jugée maintenant comme plutôt positive.

Les mathématiques sont très fortement touchées par la baisse des effectifs. La licence de Mathématiques compte actuellement 42 étudiants, après avoir atteint un maximum de 130. Les mathématiciens interviennent peu dans les autres secteurs de l'université, les autres UFR ayant choisi d'avoir des postes de PRAG en mathématiques pour en assurer les enseignements. Ce choix affaiblit le laboratoire. Seules les sciences économiques font exception. Il existe également une formation de type MASS (mathématiques - informatique - sciences économiques), mais avec un faible effectif étudiant. Les relations avec l'IUFM sont considérées comme bonnes ; Angers fournit annuellement une douzaine de reçus au CAPES.

Le secteur des mathématiques assure également l'enseignement de la première année de DEUG STPI. Cette mention de DEUG a été conçue de manière originale, pour conduire à des études supérieures des bacheliers STI. La première promotion (rentrée 2001) a eu une réussite faible (6 succès à la première année sur 18) ; l'expérience reste donc à confirmer, ce qui est le souhait des porteurs de ce projet.

Secteur Biologie - Géologie

Là aussi, les départements d'enseignement SV et ST se sont séparés il y a quatre ans, d'un commun accord.

Le secteur Biologie est très pointu dans le végétal, par son association avec l'INRA et les licences professionnelles construites avec des lycées et l'INH (Institut national d'horticulture). Ce partenariat semble bien fonctionner. Mais les étudiants de DEUG ne s'inscrivent guère dans ces licences : titre trop spécialisé, pas de continuité DEUG - licences professionnelles sont les raisons parfois invoquées.

Le DEUG mention Sciences de la vie est attractif ; il draine une bonne partie des étudiants de Laval (qui ne vont pas au Mans). Dans le futur LMD, la mention Sciences de la terre et de l'univers du DEUG se rapprocherait des sciences de la vie. Le devenir des MST - IUP est moins évident.

Les seconds cycles sont de taille raisonnable ; ainsi, la maîtrise de Biologie cellulaire accueille régulièrement une cinquantaine d'étudiants.

Un mini-stage en laboratoire en licence et un stage de 2 mois en maîtrise des Populations et Écosystèmes témoignent de cette formation au-delà de l'académique.

La situation en géologie est inhabituelle : il existe un DEUG, mais pas de licence, puis une maîtrise assez bien typée quoique pluridisciplinaire (Sciences de l'environnement), mais pas de DEA ou DESS, certains étudiants revenant ensuite en thèse. *A priori*, il n'y a pas de lien avec la géographie, qui relève pourtant de l'UFR. Les idées de passerelles, de collaboration en recherche, les modules communs de formation (par exemple la pétrographie) semblent être dépassés ; les problèmes de localisation ont pesé.

Secteur Physique - Chimie

C'est le secteur le plus renommé en recherche ; en revanche, les effectifs étudiants sont nettement à la baisse.

Ce secteur ne s'est pas assez rapproché des écoles, IUT, IUP qui l'environnent ; partant de la physique de base, il s'est enrichi ensuite de quelques spécialités, adossées aux laboratoires, que l'on retrouve en DEA et DESS, ainsi que dans une licence professionnelle qui est portée par l'IUT.

La préparation au CAPES de Sciences physiques obtient de très bons résultats, avec une douzaine de reçus sur quinze, par an.

Secteur Physiologie

Les liens avec l'INRA débordent sur la formation, ce qui est positif.

La collaboration autour du DESS Zones humides a conduit au regroupement prévu de trois laboratoires universitaires et d'un laboratoire de l'INH. La formation au végétal attire peu les étudiants de second cycle, ce qui est une faiblesse du dispositif.

Secteur Géographie

Le département de Géographie est depuis treize ans logé à l'écart des campus, ce qui est tout à fait dommageable.

L'appartenance de la géographie à l'UFR Sciences est "historique" : à l'origine, il y a vingt ans, existaient des connexions environnement - biologie - géologie. La fusion, en 1993, des deux UFR scientifiques a, pour partie, modifié cette osmose, que l'on retrouve encore dans le DESS "Zones humides", lequel associe la géographie, la biologie et l'INH.

2 - L'ISTIA

Présentation générale

L'ISTIA (Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers) a été créé en 1991 afin de permettre une meilleure visibilité de certaines filières professionnalisantes scientifiques.

Il regroupe, dans un bâtiment unique, en limite du campus de Belle-Beille, un IUP Génie des systèmes industriels (GSI), avec une première année en tronc commun, suivie de trois grandes spécialités : Innovation technologique, Méthodes et Moyens de l'automatisation et de l'informatisation et Ingénierie de la qualité et Management des processus. S'y ajoutent six DESS dans ces thématiques et, depuis peu, la deuxième année du DEUG Sciences et Technologies, mention STPI (Sciences et Techniques pour l'ingénieur), qui est marginale, au moins quantitativement.

L'ISTIA est structuré en quatre filières, dont trois correspondent aux directions de l'IUP et traduisent la structuration de départ en trois MST. La quatrième regroupe, de manière transversale, tout ce qui est "première année d'IUP", y associant la deuxième année de DEUG. L'ISTIA a également été habilité récemment à délivrer une licence professionnelle.

D'une manière générale, les locaux sont de très bonne qualité, et l'institut ne manque pas de moyens financiers, DGF et aides locales. On peut rappeler, à cet égard, que l'ISTIA fait appel, pour 30% de ses enseignements, à des intervenants du milieu professionnel.

L'ISTIA est en train de prendre son premier grand tournant. La période des trois grandes filières, issues de sa création, se termine. C'est une nouvelle équipe qui a la responsabilité du département, avec pour objectif sa transformation en école sur un modèle de formation 2+1+2 (donc avec entrée d'étudiants ayant le niveau L notamment), avec un flux d'environ 150 étudiants par an. Ce choix mérite d'être encore réfléchi (*cf.infra*). Il n'empêche que l'ISTIA a trouvé sa place dans le dispositif de formation et sa reconnaissance sur le marché du travail : 111 000 € de taxe d'apprentissage, 10% d'étudiants en formation continue (surtout en DESS).

Les domaines de formation

L'IniSTI constitue un tronc commun. Il regroupe les premières années et représente environ la moitié de l'enseignement dispensé. C'est là un choix politique qui semble préfigurer la logique de "prépa intégrée" souhaitée pour la future école. L'IUP 1 existe depuis 1991 ; il a compté régulièrement 50 étudiants par an, pour redescendre autour de 35 maintenant, dont un tiers environ est issu du niveau bac+1 et les deux autres tiers du niveau bac+2. La mention STPI du DEUG Sciences et Technologies, incluse dans l'IniSTI, n'est pas significative avec ses trois étudiants.

Il y a trois spécialités :

Secteur Qualité et Sûreté de fonctionnement. Ce secteur se compose d'une filière de l'IUP GSI et de trois DESS autour de l'Ingénierie et Management des processus industriels. Créé en 1981, ce secteur a la particularité d'être certifié ISO 9001.

Un DESS a été lancé en 1987, sur les deux axes produit (DESS MAESURF) et service (DESS SDMO).

Secteur Automatisation et Informatique. Il comporte un IUP et un dispositif DESS (unique de 1991 à 1998, puis deux filières depuis : Automatique et Informatique, Informatique double compétence). Lors des expertises conduites par le CNE, il s'apprêtait à ouvrir une licence professionnelle, Automatisation et Informatisation pour la traçabilité des systèmes de production, à la rentrée 2003.

Secteur Innovation technologique. Il s'agit d'une formation allant de "l'idée au produit". La filière regroupe le secteur "Innovation" de l'IUP (40 étudiants par an), une MST (25 étudiants), trois DESS (3 fois 20 étudiants). Les DESS ne sont pas une quatrième année de l'IUP : le nombre d'étudiants issus de l'ISTIA est d'environ 50%.

3 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'UFR Sciences et l'ISTIA, tout en se recoupant partiellement, correspondent à des logiques différentes, mais avec le même souci de qualité. Quatre problématiques se posent aujourd'hui :

- le découplage entre ces deux composantes ;
- la baisse des effectifs en sciences ;
- le positionnement de la géographie ;
- le projet de transformation de l'ISTIA en école d'ingénieurs.

Le découplage entre l'UFR Sciences et l'ISTIA

Le découpage - qui se traduit de fait en découplage - entre Sciences et ISTIA avait certainement un sens il y a 15 ans ; il pose problème aujourd'hui : deux mondes différents se sont créés, même si les responsables et un certain nombre d'acteurs sont convaincus qu'il faut travailler ensemble.

Ce découpage se traduit dans les projets de l'Université d'Angers :

- deux domaines de formation projetés, l'un pour l'UFR Sciences, l'autre pour l'ISTIA, alors qu'il devrait n'y en avoir qu'un seul ;
- le passage de l'ISTIA au statut d'école d'ingénieurs avec préparation intégrée, qui risquerait de conduire à une plus grande concurrence.

Il a aussi des incidences au regard :

- *du nombre d'étudiants*, entre l'UFR Sciences qui est en perte de vitesse, car touchée de plein fouet par la baisse d'attractivité aux plans national et international des études scientifiques classiques, et l'ISTIA qui reste attractif, même s'il existe une concurrence accrue des écoles d'ingénieurs ;
- *des effectifs enseignants*, entre l'ISTIA qui peine à suivre et a recours à des surcharges horaires importantes et l'UFR à la limite du "sur-encadrement" dans plusieurs disciplines. La dualité des structures rend délicate la question du redéploiement ;
- *des crédits*, la différence forte des dotations à l'étudiant entre UFR et ISTIA ne se justifiant pas toujours à l'aune des besoins d'enseignement pour des formations qui, professionnalisantes ou non, tournent presque toutes autour des sciences expérimentales.

Quelle que soit la solution qui sera retenue en ce qui concerne le statut de l'ISTIA, l'université devra veiller à une plus grande synergie entre les deux composantes.

La baisse des effectifs en sciences

À l'instar de ce qui se produit dans de nombreuses universités scientifiques, l'UFR Sciences est confrontée à une diminution sensible de ses effectifs. Le flux entrant est de 336 bacheliers par an.

Diverses mesures ont été retenues par l'université en vue de développer les relations université - lycées. Ainsi, une organisation interne au sein de la direction de l'UFR s'est mise en place autour de l'assesseur Pédagogie et des directeurs d'études 1er cycle, l'un pour le domaine mathématiques, physique, chimie, informatique, l'autre pour le domaine sciences de la vie et de la terre. Cette équipe est chargée de développer des actions de sensibilisation à destination des lycées.

Des démarches de vulgarisation des sciences s'organisent également autour de l'assesseur Recherche chargé des contact avec "Terre des sciences", association qui propose des animations dans le secondaire. L'objectif est de faire découvrir les métiers de la recherche. Par ailleurs, des visites de lycéens dans les locaux de l'UFR Sciences sont prévues lors de deux grands "temps forts" : la journée "Portes ouvertes" et "Science en fête". Certaines filières proposent des journées d'animation spécifiques (exemple du DESS Gestion des zones humides dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides) dont les retombées dans la presse et la télévision locale permettent de valoriser l'image de l'UFR.

Enfin, les travaux personnels encadrés se multiplient dans la plupart des filières.

Néanmoins, ces différents dispositifs restent encore insuffisants pour pallier cette désaffection. Par ailleurs, l'espérance d'un LMD permettant, par le jeu des options et des unités d'enseignement mutualisées, de maintenir - voire d'augmenter - la diversité des diplômes actuels est un leurre. L'université devra dégager des priorités pour éviter toute "fuite en avant".

Le positionnement de la géographie

L'université doit faire un choix clair quant à la position de la géographie. Il lui appartiendra alors de se donner les moyens de dégager rapidement des locaux en fonction du choix retenu : sciences ou lettres. Le choix vers les sciences serait cohérent si des collaborations plus fortes, avec la géologie notamment, voyaient le jour.

Le projet de transformation de l'ISTIA en école d'ingénieurs interne à l'université

On assiste aujourd'hui tout à la fois à un besoin d'évolution et de rapprochement en ce qui concerne l'ISTIA et l'UFR Sciences.

Au moment des expertises du CNE, il fut évoqué la transformation de l'ISTIA en école d'ingénieurs. La tutelle devra décider de l'opportunité de ce projet : il s'agit d'un choix politique essentiel avec des enjeux importants.

En tout état de cause, les incidences devront être bien mesurées à un moment où, à l'heure du LMD et de la mise en place des masters, créer une école spécifique peut surprendre. Se pose également la question du DEUG STPI. De plus, l'ISTIA "école d'ingénieurs" ne peut pas être l'ISTIA "regroupement des formations professionnalisantes scientifiques d'Angers". Or, l'Université d'Angers pourra-t-elle se permettre de faire coexister une école d'ingénieurs d'un côté et une UFR avec un pôle professionnel important de l'autre ? Tout cela doit être mûrement réfléchi sur le long terme, et en tenant compte des maillages régional et national des écoles d'ingénieurs.

V - LA MÉDECINE

L'UFR des Sciences médicales fait preuve d'un grand dynamisme dans le domaine de la pédagogie comme dans celui de la recherche. Au sein de l'université, une collaboration étroite existe avec l'UFR des Sciences pharmaceutiques, qui s'est séparée de l'UFR des Sciences médicales depuis 1997. Les années récentes ont également vu un renforcement des liens et de la concertation avec les structures hospitalières : CHU, centre anti-cancéreux.

1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Outre le Conseil de gestion, un certain nombre de commissions spécialisées ont été mises en place concernant notamment la pédagogie, le budget, la recherche, la prospective immobilière. Il existe également une commission des carrières hospitalo-universitaires permettant une réflexion commune entre les membres de la Commission médicale d'établissement du CHU et les membres du Conseil de gestion de l'UFR. Une telle instance paraît très utile pour permettre une bonne concertation et éviter des divergences lors de la rédaction des lettres conjointes (CHU-UFR) pour le recrutement des enseignants. Il faut aussi retenir la création d'une commission d'aide aux étudiants en difficulté.

L'UFR a mis en place des départements consacrés à un certain nombre de domaines spécifiques : sciences humaines et sociales, communication médicale (techniques de communication et d'information, notamment dans le domaine informatique), médecine générale.

Une réunion, qui se voudrait hebdomadaire, de concertation avec le CHU est organisée entre le directeur, le directeur-adjoint du CHU, le président de la CME, la directrice des affaires médicales, le doyen et le vice-doyen. Cette instance informelle permet une harmonisation des politiques entre CHU et UFR.

La formation continue

Dans l'attente des décrets d'application de la loi régissant la formation médicale continue, l'UFR a mis en place un département qui, sous l'autorité du doyen, regroupe des représentants des médecins généralistes, des médecins spécialistes libéraux, des médecins hospitaliers universitaires et non-universitaires.

Le service de formation médicale continue est chargé des inscriptions pour la majorité des capacités (10), des diplômes d'université (9), des diplômes interuniversitaires (37) auxquels les enseignants de l'UFR apportent leur concours. Par ailleurs, il assure la gestion de journées organisées dans le cadre de certaines spécialités (journée annuelle de pédiatrie, par exemple). Durant l'année 2001-2002, 752 médecins étaient inscrits en formation médicale continue.

Un atout important est représenté par la bonne vitalité du département de médecine générale avec lequel des collaborations sont à développer, comme cela est déjà le cas dans le cadre des ateliers de gestes techniques. Peut-être faudrait-il aussi renforcer les relations au sein du département de formation continue de l'université, permettant en particulier de développer une approche pluridisciplinaire de la formation médicale continue : aspects juridiques, par exemple.

Les locaux

L'UFR des Sciences médicales dispose de bâtiments construits pour la majorité dans les années 1970 ; ces bâtiments n'apparaissent pas très fonctionnels. Deux amphithéâtres existent sur le site ; celui qui abrite les étudiants de P1 devrait être remplacé par un amphithéâtre de 700 places, absolument indispensable compte tenu de l'état de l'amphithéâtre existant et de l'augmentation du nombre des étudiants.

2 - LA FORMATION

Premier cycle

PCEM 1. En PCEM 1 sont accueillis des étudiants se préparant pour des études en médecine, en odontologie et, depuis la rentrée 2002, en école de sages-femmes. L'accueil des futurs élèves sages-femmes explique l'augmentation du nombre d'inscrits : 480 contre 431 en 2001. Il est, par ailleurs, éventuellement envisagé d'accueillir les étudiants préparant l'école de kinésithérapie de Nantes. Comme dans toutes les UFR de Médecine, on assiste à une augmentation du *numerus clausus* : 81+1 étranger en 2001, 93+1 étranger en 2002, 101+1 étranger en 2003. Les projections faites à partir des chiffres vraisemblables de l'évolution du *numerus clausus* national font envisager, en 2007, des promotions de 160 étudiants en P2.

Il convient de souligner l'aide qu'apportent les plus anciens à leurs jeunes collègues : les étudiants de P2 et D1 ont depuis plusieurs années mis en place un système de "colles" hebdomadaires permettant, en particulier grâce à des banques de questions d'examens antérieurs, de faciliter la révision des matières enseignées.

Le nombre des reçus au concours dès leur première participation n'est que d'environ 25 à 30% ; cela correspond à une situation fréquente dans de nombreuses UFR de Médecine. Il faudrait, cependant, réfléchir à des propositions pédagogiques permettant à un nombre significatif d'étudiants de réussir dès le premier concours. Cela passe aussi probablement par une meilleure intégration des étudiants en première année de 1er cycle. Les étudiants rencontrés ont bien précisé que, pour eux, ils n'étaient vraiment étudiants en médecine qu'à partir de P2.

Une réorientation des étudiants ayant échoué au concours peut être proposée dans plusieurs filières, notamment vers le DEUG Sciences de la vie où les "reçus-collés" sont admis en 2e année, vers l'IUP d'ingénieurs de la santé, vers le diplôme de qualiticien dans l'industrie pharmaceutique.

P2-D1. Les étudiants admis en P2 à l'issu du concours effectuent un stage infirmier. Ce stage est organisé pendant les mois de juillet, août et septembre qui suivent le concours. Les étudiants rencontrés lors des expertises ont indiqué leur satisfaction vis-à-vis de ce stage pratique.

Les enseignements dans les années de P2 et D1 sont classiques avec, en particulier en P2, des modules propédeutiques des principales spécialités médicales.

En D1, l'enseignement comporte des modules par spécialité mais également, comme le prévoit la réforme, des modules intégrés des apprentissages plus généraux : biologie moléculaire, cellulaire et génétique, anatomopathologie et oncologie, par exemple. Une des originalités de l'UFR des Sciences médicales à Angers est de maintenir en P2-D1 un enseignement de sciences humaines et sociales, en partie assuré par un professeur de philosophie. Il faut noter que les résultats aux examens sont très satisfaisants en 2002 : 100% de reçus en P2, 98,75 % en D1 (un seul échec).

Deuxième cycle

La réforme du 2e cycle telle qu'elle figure dans l'arrêté du 10 octobre 2000 devait être mise en place pour les étudiants s'inscrivant en 2e année de 2e cycle (DCEM 2) à compter de l'année universitaire 2001-2002. Ce calendrier a été respecté à l'UFR des Sciences médicales d'Angers. La réforme prévoit un enseignement organisé par modules et des enseignements optionnels interdisciplinaires. À Angers, les enseignements des différents modules ont été répartis en six pôles (deux par année).

Actuellement, la promotion en second cycle est de 80 étudiants et chaque pôle accueille donc 40 étudiants, ce qui rend possibles des modalités pédagogiques innovantes. Les enseignements sont, autant que faire ce peut, interactifs, comportant un nombre restreint de cours magistraux, et surtout l'étude de dossiers cliniques. Des documents pédagogiques sont fournis et doivent être lus par les étudiants avant les séances d'enseignement.

Au cours du 2e cycle est également mis en place un enseignement préparant à la lecture critique d'articles, épreuve devant figurer au concours classant (toutefois, cette épreuve n'y figurera pas avant 2008). Les pourcentages de réussite dans le second cycle sont très convenables en 2002 : 98,7% en D2, 98,7% en D3, 70,8% en D4.

En conclusion, la réforme du second cycle semble mise en place de façon satisfaisante à Angers. L'UFR a su d'adapter et faire bénéficier les étudiants d'une pédagogie interactive. Cependant, il est encore trop tôt pour en évaluer parfaitement l'efficacité.

Plusieurs facteurs expliquent probablement cette réussite : une équipe pédagogique motivée et un nombre relativement restreint d'étudiants en particulier. Il faut, par ailleurs, souligner l'intérêt pris par l'UFR à la formation à la pédagogie : ainsi, par exemple, les nouveaux chefs de clinique-assistants participent à un séminaire pédagogique organisé en collaboration avec l'Université de Nantes ; ce séminaire bref (deux jours) permet une approche de la psychologie cognitive ainsi qu'une mise en situation réelle auprès des étudiants.

MSBM. L'université propose 14 certificats de MSBM, ce qui représente un nombre important ; ces certificats sont, pour plusieurs d'entre eux, pris en charge par des enseignants animant les équipes de recherche labellisées et constitue donc pour les étudiants une incitation à la formation à la recherche. Dans le même esprit, l'UFR propose une participation à l'école de l'INSERM ; deux étudiants de P2 y participent cette année.

La préparation du concours d'internat - examen classant. Pour favoriser une bonne préparation de l'étudiant à l'examen classant, l'UFR organise tous les quinze jours des conférences d'internat assurées, en particulier, par les enseignants et les chefs de clinique-assistants. La modification des méthodes pédagogiques en 2e cycle et sa bonne adéquation avec les épreuves de l'examen classant font espérer des résultats plus satisfaisants et constitueront de toute façon un moyen d'évaluation de ces méthodes.

Troisième cycle de médecine générale

Dans le rapport du CNE relatif au 3e cycle de médecine générale de 1987, l'UFR d'Angers apparaissait en bon rang. Le rapport soulignait une "*implication personnelle forte et très complémentaire des deux coordinateurs ; la qualité de la réflexion sur les compétences attendues en médecine générale d'où découle un plan de formation très cohérent ; une réflexion intéressante sur l'articulation entre le stage chez le praticien et la formation théorique*".

En 2003, grâce en particulier à la forte motivation des enseignants responsables, la formation des résidents en médecine générale apparaît toujours comme un élément fort ; cela est confirmé par l'appréciation très favorable des résidents rencontrés. Cependant, un certain nombre de points ne sont pas parfaitement résolus :

- inadéquation entre le nombre de stages disponibles et les exigences de la maquette, en particulier pour les stages obligatoires en pédiatrie et gynécologie ;

- difficultés de formation dans certains stages hospitaliers, mieux adaptés à la formation spécialisée qu'à celle des médecins généralistes ;

- grande difficulté à poursuivre de véritables travaux de recherche dans le domaine de la médecine générale même si un certain nombre de thèses sont inspirées par les enseignants de médecine générale. C'est dans cette optique que la nomination d'un professeur associé est envisagée et serait probablement un encouragement important à une équipe pédagogique particulièrement motivée.

Troisième cycle spécialisé

Un responsable a été récemment nommé pour améliorer, notamment, la coordination avec les autres universités proches : Rennes, Nantes, Tours, Poitiers, Brest. La majorité des enseignements de DES est organisée en inter-région, cette coordination restant difficile compte tenu notamment des contraintes d'éloignement géographique.

3 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'UFR des Sciences médicales d'Angers apparaît comme une unité de taille moyenne ayant su prendre sa place parmi les universités de l'Ouest, spécialement dans le domaine de la recherche.

Elle a su mettre en place, avec efficacité, la réforme pédagogique, laquelle a été conduite de façon complète avec le souci de poursuivre l'amélioration d'un enseignement interactif. Un dispositif d'évaluation - par les enseignants et par les étudiants eux-mêmes - de ces modalités pédagogiques est en cours.

Il conviendrait que l'UFR réfléchisse à une meilleure intégration des étudiants de P1 et probablement à une meilleure pédagogie permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour les primants.

Faisant partie d'une université pluridisciplinaire, l'UFR des Sciences médicales aurait intérêt à développer les possibilités offertes par cette pluridisciplinarité.

Les relations internationales mériteraient d'être développées.

Le projet de construction du nouvel amphithéâtre doit être mené à son terme.

VI - LES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET L'INGÉNIERIE DE LA SANTÉ

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'UFR des Sciences médicales et pharmaceutiques a été scindée en 1996, date de la création de l'UFR des Sciences pharmaceutiques et d'Ingénierie de la santé, l'IUP en Ingénierie de la santé ayant été ouvert dès 1993 au sein d'un Institut supérieur de la santé et des bio-produits d'Angers (ISSBA). L'ISSBA réunit l'IUP, cinq DESS, deux DU et un DRT. La pharmacie et l'ISSBA sont donc les deux composantes de l'UFR des Sciences pharmaceutiques et d'Ingénierie de la santé,

La pédagogie, l'organisation et la prospective, les moyens

Trois commissions contribuent à la gestion de l'UFR dont deux sont communes à la pharmacie et à l'ISSBA. Plusieurs groupes de travail, également souvent communs, ont été constitués : communication, recherche, relations internationales, formation continue.

À l'exception de la Commission des moyens, toutes ces commissions et groupes de travail incluent une représentation étudiante.

L'UFR comprend 53 emplois d'enseignant (hors PAST) et 32 personnels IATOS.

Les étudiants

Le nombre d'inscrits administratifs à l'UFR est passé par un maximum (637) en 1998-1999. Il est depuis en légère régression, pour atteindre 589 en 2001-2002, essentiellement en raison d'une chute régulière des effectifs de première année de pharmacie : 252 étudiants en 1998-1999, contre 177 en 2001-2002. Le *numerus clausus* pour la pharmacie, fixé à 49 depuis de nombreuses années, vient d'être porté à 55. En 2001-2002, les étrangers représentaient 3% des inscrits.

Pour l'IUP, les inscrits administratifs sont passés progressivement de 112 en 1997-1998 à 158 en 1999-2000 et sont stables depuis (157 en 2001-2002). On ne trouve pas plus d'un étudiant étranger chaque année. Ces trois dernières années, 14 à 36% des inscrits en première année d'IUP avaient validé une première année de médecine ou de pharmacie bien que n'ayant pas été classés en rang utile.

Locaux et infrastructures

L'UFR dispose, dans l'ensemble, de locaux de dimensions convenables et, sauf exception, en très bon état. Anticipant la mise en place d'enseignements intégrés dans le cursus pharmaceutique, les locaux d'enseignement pratique ont été mutualisés en trois groupes de disciplines. Il en est de même pour les matériels scientifiques équipant ces locaux, et aussi pour l'utilisation des moyens en personnel IATOS dans l'aide à l'enseignement. Cet effort de mutualisation est à souligner.

L'UFR dispose d'une salle de langues et d'une salle blanche pour la bactériologie. Une salle BPF pour l'enseignement de galénique sera mise en place dans le bâtiment en construction. L'UFR a été une des premières, sinon la première, à mettre en place une pharmacie expérimentale. Celle-ci est organisée comme un théâtre, permettant un enseignement pratique sous forme de jeux de rôle.

Il existe, par ailleurs, deux salles de lecture et cinq salles informatiques.

Deux équipes de recherche (EA 921 et EA 3142) sont implantées sur le site de l'UFR, ce qui permet, pour certains matériels, une utilisation conjointe pour la recherche et pour l'enseignement.

2 - LA FILIÈRE PHARMACEUTIQUE

Cette filière bénéficie sur le plan pédagogique du même dynamisme qu'à l'ISSBA. Les approches pédagogiques sont identiques et l'existence de l'IUP a beaucoup aidé à la rénovation de l'enseignement pharmaceutique. Les deux structures, pharmacie et ISSBA, fonctionnent en symbiose et bénéficient chacune de cette synergie. L'enseignement pharmaceutique à Angers est très innovant. Encadrement des étudiants, responsabilisation et professionnalisation sont particulièrement développés. Mais cette qualité pédagogique a un coût : les charges d'enseignement réelles des enseignants-chercheurs sont lourdes, et ce ne peut être qu'au détriment de leurs autres activités.

Formation commune de base

Le nombre d'heures annuelles d'enseignement en formation commune de base (FCB), de la première à la quatrième année, varie de 500 à 536 selon les années.

L'UFR apporte beaucoup de soin à l'information et à l'encadrement des étudiants de première année. Les enseignements de cette première année doivent évoluer prochainement avec l'instauration prévue d'une première année commune à toutes les formations aux professions de santé.

En deuxième année, un module d'apprentissage à la recherche documentaire, à la rédaction d'un compte rendu et à la réalisation d'un exposé oral fonctionne depuis 1999. Des travaux pratiques (TP) de métrologie ont été mis en place.

L'enseignement de l'anglais est présent de la deuxième à la quatrième année.

Le tronc commun de cinquième année fait largement intervenir des professionnels médecins et pharmaciens, ainsi que les enseignants-chercheurs qui possèdent des fonctions hospitalières.

Pour mettre en place la réforme du 2e cycle des études pharmaceutiques, le secteur de la pharmacie a bénéficié des démarches testées puis utilisées dans le cadre de l'IUP. Il a en particulier utilisé une adaptation de la méthode "*Quality Function Deployment-QFD*" à la définition des actes de formation. Cette méthode d'origine japonaise, utilisée de façon prépondérante pour des activités industrielles, permet dans le cas présent d'optimiser la définition et la réalisation des actes de formation en fonction de la demande du marché du travail.

Enseignements optionnels

En 2e cycle, l'UFR propose aux étudiants neuf UV pré-professionnalisantes. Deux d'entre-elles ont un caractère obligatoire, l'une pour une orientation vers la filière Industrie, l'autre pour la filière Biologie et Pharmacie hospitalière. Quatorze certificats de MSBM (cinq en pharmacie et neuf en médecine) ont été habilités à Angers ; ils sont suivis par un nombre relativement important d'étudiants (en moyenne seize étudiants par an depuis 1999 pour les certificats relevant de l'UFR, soit un tiers de chaque promotion).

Filières d'orientation professionnelle

La filière Internat, qui comporte une seule UV, concerne chaque année 9 à 15 étudiants de 5e année, mais le nombre d'étudiants présentant le concours est sensiblement plus important. Le taux de réussite est élevé : 59 à 93% de l'effectif qui a présenté le concours entre 1996 et 2001.

Suivant les années, 12 à 16 étudiants suivent la filière Industrie, qui est ouverte depuis 1989. Cette filière est plus particulièrement orientée vers la qualité totale et les biotechnologies.

22 à 36 étudiants choisissent la filière Officine. Par ailleurs, une filière Recherche a été mise en place en 2002.

3 - L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ ET DES BIO-PRODUITS D'ANGERS (ISSBA)

L'IUP Ingénierie de la santé et des bio-produits

Ouvert en 1993, l'IUP avait dès l'origine pour objectif d'offrir une formation à de nouveaux métiers de santé ou à de nouveaux créneaux dans les métiers classiques, mais aussi d'offrir une formation professionnalisante dans le domaine de la santé à des étudiants "reçus-collés" exclus des études médicales ou pharmaceutiques. Il apparaissait que les enseignants de pharmacie pouvaient jouer un rôle de premier plan dans l'adaptation à cette diversification des métiers de santé. Les spécificités développées à l'IUP concernent l'ingénierie et la qualité des produits de biotransformation, et le management des risques en santé.

Entre 25 et 30% des "reçus-collés" de 1ère année de pharmacie poursuivent leurs études à l'IUP. Près des 3/4 des diplômés de l'IUP poursuivent leurs études par un 3e cycle, DESS en particulier. Ce phénomène, inconnu lors de l'ouverture de l'IUP, s'est amplifié depuis trois ans avec, notamment, le projet d'une restructuration dans le cadre du LMD.

L'enseignement est complètement décloisonné et fait très largement appel à des cadres issus de l'entreprise, ainsi qu'à des enseignants d'autres composantes de l'université (Médecine, IUT, ISTIA).

Dans le cadre du contrat d'établissement 2004-2007, l'UFR propose la restructuration des formations existantes ou projetées en une mention de master professionnel en ingénierie de la santé comportant huit spécialités. Ceci permettrait aux étudiants un large choix de parcours.

Les DESS

L'ISSBA organise 5 DESS, qui, à l'avenir, devraient se trouver intégrés dans des masters professionnels (*cf. supra*). Ces DESS bénéficient d'une base commune de recrutement, et certains enseignements sont mutualisés comme, par exemple : affaires réglementaires, méthodes de la qualité.

DU, DIU et formation permanente

L'ISSBA propose deux DU ouverts, comme les autres formations, à la formation continue et portant sur la pratique de l'audit en santé et la génomique et la protéomique.

L'UFR propose également deux DU à destination des officinaux et un DIU pour les biologistes. Elle n'a que peu de liens avec le service de formation permanente de l'université : le CUFCO prélève en effet 40% de frais sur les actions entreprises. Le SAPE organise des cours de langues et des formations à l'enseignement pour les enseignants-chercheurs.

4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'UFR des Sciences pharmaceutiques et d'Ingénierie de la santé apparaît globalement comme une composante dynamique. L'offre de formation est large, et l'UFR a su valoriser les synergies et les complémentarités existant entre les deux pôles qui la composent, la pharmacie et l'ISSBA.

Sur le plan de l'organisation générale, il convient de souligner particulièrement les efforts réalisés dans les domaines de l'information, de la communication et de la mise à disposition de l'outil informatique. La mutualisation des locaux et matériels de TP entre différentes disciplines est positive.

La professionnalisation des études, très développée dans le cadre de l'IUP et des DESS, est également présente en pharmacie.

Les collaborations qui se développent entre certaines équipes de l'UFR ou avec celles d'autres composantes de l'université, la symbiose croissante entre recherche et enseignement dans les formations créées ou envisagées récemment, ainsi que le dynamisme des actions de valorisation entreprises sont des aspects très positifs.

Tous les efforts réalisés sur le plan pédagogique, en particulier la mise en place de nombreuses formations professionnalisantes à petits effectifs, ont cependant une contrepartie : les charges réelles d'enseignement des enseignants-chercheurs sont élevées. Cette surcharge pédagogique ne peut qu'être préjudiciable au développement des activités de recherche. Ainsi, plus du tiers des enseignants-chercheurs de l'UFR ne sont pas rattachés à une équipe labellisée de l'université, et le bilan en termes de publications internationales reste très mitigé, en particulier en ce qui concerne les maîtres de conférences. Or, un enseignement supérieur de qualité ne peut se concevoir sans être sous-tendu par une recherche active et innovante menée par les enseignants-chercheurs qui en sont les acteurs principaux.

VII - L'IUT

Créé en 1966, l'IUT a été rattaché à l'Université d'Angers en 1971. Il est composé de cinq départements (quatre sur le site d'Angers, un sur le site de Cholet).

L'implantation d'un département délocalisé à Cholet ne s'est faite qu'en 1995 alors que l'université était déjà présente dans cette ville depuis 1989 pour y assurer des 1ers cycles. La problématique posée par le site de Cholet sera traitée lors du développement consacré à cette antenne (*cf. infra*). Le problème spécifique majeur que rencontre l'IUT sur son site d'Angers est celui des locaux. En effet, la majeure partie des bâtiments mis à sa disposition date de sa création (7796 m^2 sur les 10 717 m^2). Par ailleurs, l'IUT utilise toujours quelques préfabriqués anciens.

Les relations internationales ont été développées très tôt, avec un premier accord, signé en 1969, avec l'Université de Salford (Grande-Bretagne) au profit de quelques étudiants du département de Génie électrique et Informatique industrielle. Depuis, cette mobilité internationale a été étendue à l'ensemble des départements, notamment dans le cadre des programmes SOCRATES et LEONARDO ; elle permet aux étudiants d'effectuer des stages à l'étranger. L'IUT participe également à la mise en place de formations de type IUT de niveau bac+2 au Vietnam, en Argentine et dans certains pays d'Afrique.

L'IUT atteint aujourd'hui un effectif d'environ 1300 étudiants, et dispense, en formation initiale et continue, un enseignement supérieur technologique.

1 - L'OFFRE DE FORMATION

En formation initiale et continue, elle se répartit de la façon suivante :

Formation initiale

Cinq départements d'études préparant au DUT (bac+2) :

- Gestion des entreprises et des administrations (créé en 1966) ;
- Génie biologique (créé en 1974) ;
- Techniques de commercialisation (créé en 1991) ;
- Génie mécanique et Productique (délocalisé à Cholet et créé en 1995) ;
- Génie électrique et Informatique industrielle (créé en 1966).

Trois licences professionnelles (dont une à Cholet).

Quatre diplômes d'université (DU) et une préparation au Diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Formation continue

- préparation au DUT Gestion des entreprises et des administrations ;
- préparation au DUT Génie électrique et Informatique industrielle ;
- cycle de mise à niveau pour préparer un DUT GEA ou DUT GEII ;
- préparation au Diplôme d'études comptables et financières ;
- diplôme d'université Études comptables et financières approfondies ;
- diplôme d'université Retraite-Épargne et Prévoyance ;
- diplôme d'université en Gestion et Développement des ressources humaines ;
- licence professionnelle Méthodes de la qualité et Management intégré ;
- diplôme d'université Assistant en informatique.

Bien que la demande en formation continue ait très sensiblement évolué au cours du temps, l'IUT est resté dynamique, avec une offre mieux adaptée aux stagiaires.

Actions de formation continue proposées par l'IUT d'Angers en 2002

Action	Niveau et durée	Public	Volume (heure-stagiaire)	Intervenants
Mise à niveau	IV 300 h	Salariés d'entreprise et demandeurs d'emploi	5400	4 enseignants de l'université et 4 enseignants de lycée
DUT GEII	III 1560 h sur 2 ans	Salariés d'entreprise et demandeurs d'emploi	5632	environ 20 enseignants du département GEII
DUT GEA	III 1350 h	Salariés d'entreprise et demandeurs d'emploi	25200	enseignants du département GEA et professionnels
DECF	II 930 h	Salariés d'entreprise et demandeurs d'emploi	2800	enseignants du département GEA et professionnels
DU assistant informatique	III 272 h	Aides-éducateurs	2280	3 enseignants de l'IUT et des enseignants du GRETA

Source : Université d'Angers

Quatre de ces formations (DUT GEA, DUT GEII, DECF et Mise à niveau) font l'objet de conventions avec la Région des Pays de la Loire et bénéficient de crédits de fonctionnement. Depuis deux années, l'État participe au financement des formations DUT et DECF. Ce financement est complété par les entreprises dans le cadre du plan "formation entreprise", par les FONGECIF et par les stagiaires eux-mêmes.

Le budget du département de formation continue de l'IUT s'élève aux environs de 240 à 250 000 € par an.

Pour sa part, la VAP a été largement développée. En revanche, il n'existe pas de formation par alternance ou par apprentissage.

2 - LA RECHERCHE

L'IUT s'est engagé, depuis plusieurs années, dans des activités de recherche. Ainsi, il accueille une antenne du LISA, laboratoire labellisé, et deux laboratoires non "reconnus". Les enseignants-chercheurs de l'IUT sont également impliqués dans plusieurs laboratoires rattachés à d'autres composantes, notamment le POMA, à l'UFR Sciences. Plusieurs thèses ont été soutenues ces dernières années dans le domaine des sciences de l'ingénieur.

3 - LES ÉTUDIANTS

L'IUT d'Angers a une connaissance affinée des données statistiques en termes de candidatures, d'origine géographique, sociale et de série de baccalauréats de ses étudiants, de suivi de cohortes, de poursuite d'études des diplômés et d'insertion professionnelle. En 2001-2002, la répartition par type de baccalauréat des étudiants inscrits en 1ère année est la suivante :

- baccalauréat général : 71,9% ;
- baccalauréat technologique : 25% (dont 10,4% en STT) ;
- baccalauréat professionnel : 0,9% ;

le pourcentage des dispenses s'élevant à 2,2%.

Le CNE encourage l'université à augmenter la part des baccalauréats technologiques.

Par ailleurs, en dehors du département GMP de Cholet qui pose problème en matière d'évolution des effectifs et du fait de son isolement, les autres départements maintiennent à un bon niveau le nombre de leurs inscrits. Le volume des candidatures reste, globalement, largement supérieur aux capacités d'accueil. Néanmoins, l'évolution des candidatures entre 1998 et 2001 fait apparaître une baisse globale de 16%. Celle-ci concerne plus particulièrement les départements de Génie biologique (-30,6%) et de Génie électrique et Informatique industrielle (-24,4%). La diminution est nettement plus faible en gestion des entreprises et des administrations (-5,9%) ainsi qu'en techniques de commercialisation (-2,3%). Le département Génie mécanique et Productique se situe, pour sa part, dans la moyenne de l'IUT avec une baisse de 17,6%.

Des journées "portes ouvertes" et des séances d'information dans les lycées sont organisées. Les étudiants sont également bien informés sur les débouchés de leur formation dans le secteur professionnel et sur les possibilités de poursuite d'études.

Taux de réussite

Départements	Année 1998	Année 2002
Génie électrique et Informatique industrielle	85,84%	88,34%
Gestion des entreprises et des administrations	91,66%	91,53%
Génie biologique	95,28%	95,28%
Techniques de commercialisation	92,15%	97,97%
Génie mécanique et Productique	90%	90,47%

Source : Université d'Angers

En 2002, les taux de réussite sont globalement satisfaisants (88% à 98% suivant les départements). On doit plus particulièrement souligner, sur les quatre dernières années, l'augmentation des pourcentages en génie électrique et informatique industrielle (88,34% contre 85,84%) et, surtout, en techniques de commercialisation (97,97% contre 92,15%).

4 - CONCLUSION

Le CNE recommande à l'IUT de développer les filières par apprentissage en s'ouvrant à un partenariat avec les entreprises, notamment dans le cadre des licences professionnelles. Cette démarche pourrait d'ailleurs être menée conjointement avec certaines UFR dont les compétences seraient utiles dans plusieurs secteurs ; celles-ci trouveraient là une occasion d'ouverture à cette forme d'enseignement.

DOMAINES TRANSVERSAUX

I - LA VIE ÉTUDIANTE

La place que l'université accorde à l'étudiant est de plus en plus importante dans les documents successifs qu'elle élabore ou qu'on lui consacre (rapport 1987, contrats 1996 et 2000, guide d'évaluation 2002, projet 2004). Mais ce n'est que dans le dernier document cité qu'une articulation stratégique claire est faite entre la politique de réflexion sur les formations et de développement de celles-ci et la vie étudiante proprement dite. Une nouvelle approche de l'acquisition des savoirs est énoncée comme stratégie, prête à être déclinée en objectifs, pour correspondre à une population plus composite, à des attentes plus concrètes, à d'autres publics (en retour, étrangers…)

La vie étudiante à l'Université d'Angers sera appréciée au travers de cinq thèmes :

- l'information des étudiants et la communication ;
- la participation des étudiants à la vie institutionnelle de l'université ;
- la vie culturelle et sportive ;
- l'accueil des étudiants handicapés ;
- la médecine préventive.

1 - L'INFORMATION DES ÉTUDIANTS ET LA COMMUNICATION

Si on se réfère au schéma LMD, on peut conclure qu'il a fait l'objet d'un important travail au niveau des conseils centraux et de ceux des composantes. Pourtant, la plupart des élus étudiants disent qu'ils ne sont pas bien informés, qu'ils ne participent pas suffisamment à la réflexion en amont des réunions de conseil, que le sujet est difficile pour eux, chacun ne connaissant que sa filière ou au mieux son secteur disciplinaire. Au-delà de ces remarques, il semble que cela traduise surtout une réalité : ils sont inquiets ; dans l'attente de ce qui sera finalement retenu, ils évoquent des rumeurs alarmistes venant des opposants et, pour contrer ce climat, souhaitent que l'université communique beaucoup plus sur un sujet aussi stratégique que le LMD. Cela paraît une position de bon sens.

Ce souhait d'une communication accrue concerne également d'autres domaines : la Maison des étudiants (MDE), par exemple, est appréciée comme un lieu d'activités culturelles, de rencontres et d'accueil très intéressant, mais tous les élus étudiants constatent un manque d'information concernant les activités de la MDE sur les autres sites de l'université. Or, compte tenu de la qualité du serveur Web et du fait que tous les sites de l'université sont reliés par un réseau informatique haut débit, que chaque étudiant reçoit une adresse courriel - ce qui est remarquable -, cette demande d'information a de quoi surprendre.

Au-delà d'autres moyens plus classiques d'information, on est en fait devant un problème de création et de diffusion de contenu et de gestionnaires de réseau plus que devant des difficultés techniques liées aux équipements : cette question pourrait probablement être résolue sans coût prohibitif en faisant davantage appel aux étudiants. Cela permettrait sans doute de favoriser concrètement la citoyenneté étudiante, qui est un volet du projet d'établissement, ou tout simplement de faire participer tous les acteurs potentiels à la vie de l'établissement, notamment les étudiants.

2 - LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS À LA VIE INSTITUTIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ

La vice-présidence étudiante

Angers a eu très tôt un vice-président étudiant. Cette vice-présidence est inscrite dans les statuts. Le vice-président est élu par le CA (article 12), et non, comme souvent, par les seuls élus étudiants. L'article 14 prévoit que le vice-président étudiant assiste aux réunions du CEVU avec voix consultative.

Le contrat 2000-2003 prévoit qu'il assistera aux réunions du Bureau et de l'équipe de direction. Le projet 2004-2007 lui reconnaît un rôle et des résultats : la mise en place du tutorat lycéen, certes, mais aussi la coordination des initiatives étudiantes par la valorisation (information, tutorat d'accueil) et la formation. Il y a donc une véritable articulation de la vice-présidence avec le politique.

Les élections aux conseils

Les statuts prévoient une sectorisation de l'université pour les élections aux trois conseils, aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants (trois pôles : droit-lettres, sciences et technologies, santé).

Le contrat 2000-2003 comportait l'objectif chiffré de porter le taux de participation étudiante aux élections de 12% à 20% en 2003. Un important effort d'affichage et de mailing a été réalisé par l'université. Mais les résultats des élections du 7 mars 2002 n'ont pas marqué la progression escomptée, au contraire. La participation globale n'est que de 8,81% (CA). Le pôle santé a le meilleur taux avec 13,1%.

Les dernières élections ont, cependant, marqué un renouveau de la participation effective des étudiants aux réunions des conseils. Celle-ci était tombée à un taux voisin de 20% lors des derniers conseils de la précédente mandature (CA et CEVU). Elle est remontée à 64% lors des trois premiers conseils du nouveau mandat. La question est de savoir si ce regain sera durable.

L'université devra aider à l'information citoyenne des étudiants sur le sens et la portée des enjeux. Il lui appartiendra également de poursuivre l'objectif d'améliorer le taux de participation aux élections, sachant que celui-ci est très sensible aux conditions matérielles d'organisation du scrutin.

3 - LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

La Maison des étudiants

La Maison des étudiants d'Angers (et non de l'Université d'Angers) a été à l'origine cofinancée par la Ville et l'université. Constituée en association, elle est chargée d'organiser la vie sur les campus et de mettre en œuvre la politique culturelle de l'université. Elle gère un ensemble de services, des espaces conviviaux ou culturels, une billetterie spéciale pour l'accès aux spectacles culturels. Ces activités (ce qui en fait une "Maison" de la ville) doivent être ouvertes à l'ensemble des étudiants. La programmation annuelle est désormais présentée par le directeur en CEVU et en CA.

Le festival "Premier plan" (fin janvier) se termine sur un prix de l'Université d'Angers. On peut signaler aussi des conventions avec le Nouveau théâtre d'Angers (musique et théâtre), le Centre national de danse contemporaine, Angers-Nantes Opéra...

L'université ne se satisfait plus tout à fait de cette relation avec un opérateur qui rend sa politique peu visible. Elle entend créer un véritable service culturel. La Maison des étudiants serait le "bras séculier" pour la réception des projets et leur mise en œuvre. Le nouveau service culturel jouerait le rôle "d'organe pivot" pour mieux coordonner l'ensemble des actions de diffusion des spectacles, de développement des pratiques artistiques, d'animation des campus et d'articulation avec les formations (modules optionnels artistiques et culturels dans les cursus). D'ores et déjà, la commission culturelle est devenue une commission du CEVU.

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

L'université a vécu sans difficulté le passage du FAVE au FSDIE et a voté une répartition du fonds conformément à la circulaire du 28 août 2001. Elle consacre 25% des crédits à l'action sociale et 75% aux projets culturels. Ce faisant, elle a renvoyé une partie des problèmes sociaux sur les crédits du FSU.

La vie sportive

La pratique sportive semble satisfaisante (735 inscrits en option, 2622 inscrits aux activités sportives) et l'offre large (35 activités, 90 créneaux dans le contrat 1996-1999).

L'université dispose d'installations couvertes neuves tout à fait remarquables. Les installations de plein air sont plus éloignées. Leur utilisation fait l'objet de conventions avec la Ville, qui, en retour, ne serait pas demanderesse de l'utilisation des espaces couverts. On peut s'en étonner, voire le regretter.

Si des pratiques d'ouverture sur l'extérieur (gala de danse), en partenariat avec d'autres établissements (le Défi étudiant - course à pied, VTT, canoë - avec l'ENSAM), dénotent un réel souci de diversification, il est regrettable que, placées en limite des zones étudiantes et des zones d'habitation, les salles de sport ne puissent pas être utilisées en partenariat avec la Ville, et soient ainsi sous-utilisées ou inutilisées, au moins pendant une partie de l'année (de mai à septembre).

Conclusion

Le CNE recommande à l'université d'avoir des perspectives claires sur ce que seront les rôles respectifs de la MDS (Maison des services) et de la MDE (Maison des étudiants), ainsi que sur la répartition des rôles entre MDE et service culturel.

De même, il serait souhaitable d'ouvrir davantage les équipements sportifs sur l'extérieur, sur la ville.

4 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

La mission "Handicap" a bénéficié, pendant plus de dix ans, de la continuité d'un engagement personnel soutenu par l'établissement. Les actions menées ont d'abord été pédagogiques : adaptation du régime d'études, avec chaque année de 1er cycle en deux ans, maintien de bourse, aides pédagogiques spécifiques (langages appropriés, aides personnalisées, y compris pour le travail à domicile). Elles sont aussi administratives, et concernent l'ensemble des mesures d'aide lors des concours et examens. Il faut insister sur l'aspect individualisé de la démarche et de l'aide apportée.

Les handicaps

Les handicaps pris en charge sont de tous ordres : sensoriels, moteurs, psychiques, ou médicaux. Ils peuvent être temporaires. Le type d'intervention dépend de la nature du handicap.

En dix ans, le chargé de mission a rencontré 213 étudiants, et en a répertorié 134 ayant bénéficié d'un accueil et d'un suivi spécifique. Chaque étudiant a été ainsi suivi cinq années en moyenne. La répartition moyenne est de 55% en 1er cycle, 36% en second cycle, et 7 à 8% en troisième cycle.

Les résultats

Si 57 étudiants ont abandonné en cours de 1er cycle ou se sont réorientés (20 vers des formations courtes de type STS ou spécialisées comme le paramédical), les taux de succès sont très significatifs : ainsi 32 étudiants (sur 134) ont obtenu un diplôme de 2e cycle, 3 ont intégré l'IUFM, 11 ont obtenu un DEA ou DESS, dont 7 à Angers.

Ces éléments positifs résultent d'un engagement fort. Ils sont relayés, au niveau de la structure, par l'action du Service de promotion de la santé qui offre à l'étudiant une possibilité de prise en charge globale, médicale et psychologique, et peut ainsi orienter efficacement le demandeur potentiel. Ils ont été aussi relayés par la mobilisation du FAVE (15 245 € par an), et par l'engagement de partenaires extérieurs, notamment des établissements spécialisés (prise en charge des transcriptions ou de l'accompagnement).

Les perspectives

L'université entend parfaire son action en prenant mieux en compte les questions d'accessibilité des locaux, soit du point de vue de la mobilité, soit en vue d'autres améliorations, notamment pour l'accueil des mal-voyants (signalétique) ou des mal-entendants (équipement de salles).

Le problème majeur reste celui du portage du dossier et de la nomination du successeur de l'actuel chargé de mission : l'accueil des étudiants handicapés et leur intégration est "bien ancré dans les faits et les mentalités" à l'Université d'Angers. Celle-ci devra préserver la dimension d'une approche plurielle des handicaps et des réponses.

5 - LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) est un service commun de l'université. L'action de la directrice actuelle, investie de nombreuses responsabilités aux niveaux départemental et régional, renforce indéniablement le rayonnement de ce service, qui s'exerce, au-delà de l'Université d'Angers, sur la majeure partie des établissements d'enseignement supérieur de la ville.

Moyens et locaux

Ses moyens en personnels représentent, outre le poste de secrétaire et de responsable administratif (AASU), en équivalent temps plein, trois postes de médecin (cinq personnes), trois postes d'infirmière (cinq personnes), un poste de psychologue (cinq intervenants). En interventions diverses, exercent également une diététicienne et un psychiatre. Une gynécologue et une conseillère conjugale tiennent une antenne du planning familial. Un service social est rattaché au SUMPPS. Le budget représente près de 300 000 €.

Le SUMPPS a été implanté dans les locaux de la Maison des étudiants de Belle-Beille à sa construction. Il est situé à distance des locaux d'enseignement du campus ; néanmoins, les liens avec les étudiants du campus sont bons. Cependant, les liaisons par transport public avec le centre-ville n'étant pas optimales, se pose la question d'une localisation en centre-ville.

Les services rendus

Tel qu'il est, le SUMPPS se présente comme un service complet, associant le service médical au service social et psychologique, et promouvant une politique active en matière de prévention et d'éducation à la santé.

Le service aux étudiants extérieurs à l'université se retrouve au niveau des consultations spontanées (2686 en 2001-2002). La part relative des consultations spontanées s'élève sans cesse pour représenter 43% des consultations (20% il y a neuf ans). Ainsi, l'université joue, en partie, le rôle d'un vrai service interuniversitaire pour l'ensemble de la population étudiante.

Les données statistiques 2001-2002 montrent l'importance du service rendu : le service social a reçu 682 étudiants ; il y a eu 856 consultations en psychologie, 239 en psychiatrie (le service dispose d'un appartement thérapeutique), 547 consultations en gynécologie, 379 entretiens avec la conseillère conjugale. La présence de travailleurs sociaux est un élément très positif du bilan.

L'un des objectifs du contrat en cours concerne la responsabilisation des étudiants pour la prévention des conduites à risques, en partenariat avec la préfecture. Ce programme, mis en place en 1999-2000, propose un projet stratégique global de prévention visant à la diminution de la mortalité des jeunes par accidents de la route, alcoolisation, suicide, et conduites addictives.

Il convient d'ajouter que le SUMPPS assure aussi la médecine du travail de l'université (ainsi que quelques faibles prestations externes). Un des aspects positifs de la politique menée en ce domaine est la prise en compte des étudiants de troisième cycle dans ce suivi. Le lien avec l'ingénieur hygiène et sécurité est réel ; il y a une aide à la formation (ACMO, responsables administratifs).

6 - CONCLUSION

Le CNE souligne les succès de la politique menée à l'égard des étudiants handicapés ainsi qu'en termes de médecine préventive. Il recommande une meilleure intégration stratégique de la vie étudiante au sein de l'université et insiste, notamment, sur les progrès à faire en information, communication, participation des étudiants à la vie de l'institution et exercice de la citoyenneté. Enfin, il rappelle l'intérêt réciproque des échanges avec la Ville dans les domaines culturels et sportifs.

II - L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT

Quatre thèmes, de natures très diverses mais concourant tous au dynamisme d'une véritable politique universitaire, seront traités :

- les relations internationales ;
- la politique documentaire ;
- les nouvelles technologies et la formation continue ;
- l'évaluation des formations et des enseignements.

1 - LES RELATIONS INTERNATIONALES

La mobilité étudiante et enseignante

La lecture du volet international des contrats quadriennaux successifs montre une action continue d'ouverture internationale de l'Université d'Angers ciblée sur la mobilité. L'Union européenne (UE) et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), d'une part, les États-Unis et le Canada, d'autre part, font depuis longtemps l'objet d'échanges d'étudiants, de stages et de séjours d'études.

On compte un flux de 200 étudiants partant vers l'étranger : 150 d'entre eux relèvent des programmes européens ERASMUS et SOCRATES dont un tiers en Europe de l'Est ; 50 échanges concernent les pays hors Europe, dont 30 les États-Unis. Les secteurs disciplinaires concernés sont surtout les lettres et langues (LEA), le tourisme, le droit et les sciences économiques ; quelques échanges ont également lieu en médecine et pharmacie, très peu en sciences. Une douzaine d'étudiants de l'IUT sont concernés par le programme LEONARDO.

De plus, environ 350 autres étudiants vont faire un séjour à l'étranger, principalement dans le cadre de stages, pour l'essentiel en LEA, tourisme et pharmacie. Il s'agit souvent de stages en entreprise pour lesquels les étudiants de l'université bénéficient d'un dispositif de bourses de la Région des Pays de la Loire : un programme de la Région finance des séjours ou stages de trois mois au minimum en UE et également en Islande, au Lichtenstein, en Norvège et en Suisse ; un autre programme s'applique aux pays d'Europe centrale et orientale ; enfin, un appel à concours s'adresse à des étudiants de niveau bac+4 ayant un projet individuel de stage ou d'études de six mois au moins hors d'Europe.

Au regard de la mobilité étudiante (échange, départ, accueil et suivi), le CNE formule deux recommandations :

- qu'un organigramme clair et précis soit établi et diffusé (sur le site Web ou par tout autre dispositif d'information), qui permette aux étudiants d'identifier l'interlocuteur *ad hoc* - administratif ou enseignant - auquel il doit s'adresser pour une question donnée ;
- qu'un dispositif de coordination (base de données ou autre) soit réalisé et renseigné en temps réel par les différents acteurs universitaires concernés (direction des relations internationales, secrétariat de composante, de laboratoire, d'école doctorale, responsable enseignant-chercheur, etc.), afin de suivre, sous tous les aspects, chacun des étudiants concernés par la mobilité.

La mobilité enseignante devrait être soutenue par l'augmentation du nombre de supports de professeurs invités mis, par l'université, à la disposition de la Direction des relations internationales (DRI). Ceci favorisera l'internationalisation des formations et une meilleurs lisibilité de la politique internationale de l'établissement.

Le recrutement d'étudiants étrangers

Le nombre d'étudiants étrangers était d'environ 1150 (stock) en 2001, soit près de 8% des étudiants ; l'université se donne pour objectif d'atteindre 10%. L'Université d'Angers est membre du groupement d'intérêt public ÉduFrance, dont elle suit les actions de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger (salons) et les efforts d'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements français. Un nouveau service d'accueil vient notamment d'être créé par l'université, en juin 2003, au sein de la DRI, pour améliorer les conditions d'accueil dans une conception de guichet unique.

Cette initiative traduit clairement une volonté politique de la présidence de l'université de développer l'accueil des étudiants étrangers et devrait accroître la lisibilité et l'efficacité du dispositif.

Décloisonner et coordonner

La Direction des relations internationales, pilotée par un vice-président et une responsable de service motivés, est l'organe de coordination et de liaison entre différents acteurs : composantes, étudiants, partenaires institutionnels extérieurs, CROUS, Région, universités étrangères, etc. Elle met en œuvre les objectifs spécifiques du contrat quadriennal relatifs à l'international, notamment l'augmentation numérique du nombre d'étudiants accueillis et du flux des échanges, l'exportation de formations (modules francophones) vers les PECO en s'appuyant sur l'expérience de projets TEMPUS, puis en Asie et en Afrique.

La DRI assure un rôle de suivi et de vigilance. Elle va réaliser un CD-Rom, format carte de visite, qui constitue un portail d'entrée à la consultation du site Web ; une version partielle du site Web sera réalisée en anglais. Une documentation distincte est à la disposition des étudiants qui partent et de ceux qui arrivent.

L'international est un domaine privilégié pour forger une identité universitaire forte, fondée sur une synergie réelle entre recherche et enseignement. Le contrat quadriennal précédent annonce que "*la politique d'ouverture internationale s'inscrit dans la stratégie générale de l'établissement*". Le nouveau projet d'établissement annonce la volonté de développer les secteurs de la mobilité, de l'accueil, de l'ingénierie et de la mise en réseau de la recherche. Pour cela, il semble nécessaire de décloisonner l'action des uns et des autres dans le secteur international, et de renforcer la visibilité de l'établissement. Une cellule de coordination est notamment prévue.

En effet, pour qu'un établissement franchisse une étape décisive dans sa politique de relations internationales, il est indispensable que tous les acteurs concernés se reconnaissent comme tels, s'informent, se coordonnent et s'épaulent mutuellement.

Des réponses doivent être apportées à quelques questions simples :

- la commission des relations internationales, qui comprend des représentants du Conseil d'administration ainsi que deux représentants par composante de l'université, a été réactivée récemment ; elle a pour mission de faciliter la communication entre les composantes et la DRI. Son rôle peut-il être élargi ?
- il importerait que la DRI soit informée des co-tutelles de thèses : est-ce le cas ? Quel lien existe-t-il entre la DRI et l'école doctorale ?
- en principe, la DRI est informée des missions des enseignants-chercheurs à l'étranger ; un bilan serait utile avec la Division de la recherche, car les enseignants-chercheurs peuvent être des ambassadeurs privilégiés de l'université si leur action individuelle s'inscrit dans une démarche globale de l'établissement : des actions simples de promotion de l'Université d'Angers peuvent-elles être envisagées lors de ces missions à l'étranger ?

Le CNE recommande à l'Université d'Angers d'accroître la coopération entre ses différents acteurs pour mettre en oeuvre efficacement la politique de relations internationales ambitieuse qu'elle souhaite développer.

2 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La phase de développement

Depuis une dizaine d'années, le Service commun de la documentation (SCD) a connu un important développement grâce à l'extension de la bibliothèque du site de Belle-Beille et à l'ouverture de la bibliothèque de droit sur le site de Saint-Serge. Aujourd'hui, il coordonne trois bibliothèques de site mettant à disposition 380 000 volumes, en libre accès pour les deux tiers, et 1200 places de lecture (dont 100 informatisées), sur 12 000 m^2 ouverts de 9 h à 19h, six jours par semaine. Il existe néanmoins quelques bibliothèques de composante ou de filière : ISTIA, ESTHUA, IUT, géographie, les deux premières n'utilisant pas le catalogue du SCD.

Sont encore prévues : la construction d'une deuxième tranche de la bibliothèque de droit et sciences économiques à Saint-Serge (3000 m^2), ainsi que la construction d'une nouvelle bibliothèque santé (3500 m^2) pour la fin du contrat de plan État-Région.

Membre fondateur du consortium Couperin, l'Université d'Angers s'est lancée très tôt dans le développement des ressources électroniques et le développement informatique des bibliothèques. La naissance de ce consortium s'est traduite à Angers par une augmentation remarquable du nombre de revues électroniques mises à disposition de la communauté universitaire : il y a actuellement 3 500 titres de revues en ligne. Néanmoins, la diversification vers d'autres disciplines que les sciences est nécessaire.

La fin d'un cavalier seul

L'arrivée cette année d'un nouveau directeur du SCD paraît marquer un tournant radical de la politique du SCD, qui fut pendant de nombreuses années marquée par une sorte de "cavalier seul" au sein de l'université.

En effet, s'il faut mettre au crédit du SCD, et notamment de son ancien directeur, une incontestable réussite, non seulement quantitative par l'accroissement considérable des collections, mais également qualitative par la constitution de fonds spécialisés de renommée internationale (Anthony Burgess, Julien Gracq, Michel Tournier, École de Rochefort, André Dhôtel, Octave Mirbeau), ou encore une politique d'animation culturelle au travers d'expositions artistiques régulières, on ne peut que s'étonner du fonctionnement en vase clos du SCD depuis sa naissance. Beaucoup reste à faire en matière de collaboration entre le SCD et les composantes de l'université :

- par exemple, il est étonnant que, depuis des années, la constitution des collections n'ait donné lieu à aucune véritable concertation entre le directeur de la bibliothèque et les directeurs d'UFR, entre les conservateurs et les enseignants-chercheurs ;
- sauf opération ponctuelle, il n'y avait pas, ou très peu, de présentations aux étudiants des ressources documentaires, sous forme de tutorat ou d'interventions de bibliothécaires ou documentalistes, à l'instar de ce qui se fait dans beaucoup d'universités depuis plusieurs années, y compris dans le cadre des cursus et souvent avec l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. On ne peut que se féliciter de voir cet objectif figurer dans le nouveau projet d'établissement ;
- plus généralement, il n'y avait guère de visibilité de la politique documentaire au sein de l'université : il est révélateur, par exemple, que la question complexe, mais centrale, des parts respectives de la documentation pour la pédagogie et pour la recherche semble seulement venir maintenant à l'ordre du jour, au côté de l'autre question stratégique concernant le rôle de la documentation électronique.

Le Conseil de bibliothèque ne jouait jusqu'à présent qu'un rôle secondaire, avec une seule réunion annuelle, celle relative au budget.

Le fait que le directeur du SCD ne soit pas dans l'équipe de direction a probablement contribué à cet isolement, même s'il assiste à tous les conseils centraux de l'université.

Un nouveau positionnement du SCD

Devant ce constat du passé qui, *a contrario,* révèle d'autres aspects positifs, se manifeste une forte volonté politique du président de l'université et du directeur du SCD, exprimée dans le projet d'établissement, d'engager la politique documentaire de l'université dans une démarche qualitative mettant le service et l'usager au cœur des préoccupations. Cette volonté se traduit à la fois par un nouvel organigramme, une réorganisation des services, et par une nouvelle attitude de coopération et de décloisonnement.

C'est un défi politique très intéressant à relever par l'Université d'Angers, qui a beaucoup d'atouts pour valoriser le très bel outil documentaire dont elle dispose et le mettre encore mieux au service des étudiants et des personnels. C'est d'autant plus important que le développement n'est pas terminé et que l'arrivée prochaine de nouveaux espaces rend encore plus nécessaire le fait que le SCD soit à la fois proche de chaque composante et garant d'une politique documentaire à l'échelle de l'établissement.

Les trois grandes orientations privilégiées par l'université dans son projet d'établissement pour la politique documentaire sont :

- la communication (information sur l'offre et les services) ;
- la médiation (accueil, orientation et formation pour une meilleure utilisation de la documentation) ;
- la valorisation (développer des outils : bases de données, numérisation).

Le CNE recommande au SCD de ne pas se définir seulement comme centre de ressources, mais également de se placer en position de partenaire.

3 - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET LA FORMATION CONTINUE

Les TICE et la FOAD

L'Université d'Angers a su se doter en 2000 d'un service commun dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TICE) : le Service des technologies de l'information et de la communication (STIC). Créé à partir du centre audiovisuel de l'UFR des Sciences médicales, il marque bien la capacité qu'a l'université de développer une véritable politique d'établissement. L'université met l'accent, dans le projet d'établissement préparant le prochain contrat quadriennal, sur une montée en puissance de ce service.

Le STIC est organisé en trois pôles :

- le pôle Production (une personne), avec pour mission les réalisations audiovisuelles, multimédia, reportages photographiques et PAO ;
- le pôle Développement (trois personnes), qui assure la promotion de l'enseignement en ligne et de la formation ouverte et à distance (FOAD). Il assure en particulier la liaison avec les différents projets émanant d'instances locales, régionales et nationales ;
- le pôle Diffusion (quatre personnes), qui repose sur le service Réseaux et Télécommunications - GEDOR.

Le STIC apporte son concours à l'Université virtuelle en Pays de Loire (UVPL) et bénéficie en retour des moyens importants et des synergies territoriales que l'UVPL peut déployer.

Au-delà des productions déjà acquises, le STIC a su sensibiliser les enseignants à l'importance de la FOAD et de son bien-fondé. Il a formé et accompagné de nombreux porteurs de projet. Il devrait être capable, du fait de son insertion dans des réseaux régionaux et nationaux, d'assurer la montée en puissance des nouvelles ressources pédagogiques de la FOAD.

L'Université d'Angers compte sans doute parmi les universités françaises qui ont su le mieux prendre ce "virage" des TICE. Elle adhère au GIP de l'Université médicale virtuelle francophone.

La formation continue, la VAP, la VAE

L'université dispose d'un service commun de formation continue : le Centre universitaire de formation continue d'Angers (CUFCO), lequel

- assure une préparation à des diplômes nationaux ;
- répond à une demande de formations diplômantes et professionnalisées en proposant des diplômes d'université, seul ou en collaboration avec d'autres composantes de l'université ou des structures extérieures ;
- offre l'accès à des modules de formation qualifiants.

Cependant, si la formation initiale présente un bilan et des perspectives tout à fait honorables, on est obligé de constater que la formation continue est en retard à l'Université d'Angers et que l'on ne voit pas de ligne politique claire qui pourrait changer cette situation. La mise en place d'un dispositif de validation des acquis est à peine perceptible, sauf à l'IUT. Le nombre des adultes en reprise d'études pour obtenir des diplômes nationaux a beaucoup diminué, même si la demande de stages courts augmente. Quant à l'apprentissage ou à la formation par alternance, ils sont absents. Le service commun ne semble pas jouer le rôle de stimulation, de coordination, d'avant-poste auprès des entreprises et d'appui technique au niveau des composantes qui, à quelques rares exceptions près (ISTIA, ISSBA, IUT par exemple), ne paraissent pas avoir mis la formation continue au rang de leurs préoccupations prioritaires.

La faiblesse de la politique de formation continue est incompréhensible face à la volonté de professionnalisation.

Le CNE ne peut que recommander un changement radical à tous les niveaux de la politique de formation continue pour que cette mission de l'université puisse être réalisée dans l'intérêt de tous, à commencer par celui de l'établissement lui-même. Une collecte d'informations auprès d'universités expertes en ce domaine alimenterait utilement la réflexion de l'Université d'Angers.

4 - L'ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS

Dès 1997, l'université a développé en son sein une culture de l'évaluation en matière pédagogique et a été l'université pilote en France pour tout ce qui concerne l'évaluation des enseignements. Elle a privilégié une approche progressive qui passe d'abord par l'évaluation des formations, puis par l'évaluation des enseignements.

L'Université d'Angers aborde cette évaluation des formations de deux façons. Tout d'abord par un regard en interne qu'elle a rendu obligatoire avec l'aide des outils spécifiques que constituent les questionnaires d'évaluation remis aux étudiants. Une commission du CEVU, composée d'étudiants, d'enseignants et de personnels IATOS, a été créée pour mieux appréhender cette politique de l'évaluation.

Ensuite, un service de l'accompagnement pédagogique et de l'évaluation (CUAP) a été mis en place au niveau central et vient d'être rebaptisé : Service d'amélioration pédagogique et d'évaluation (SAPE). Il a pour mission d'organiser des formations pédagogiques pour les nouveaux enseignants ainsi que l'évaluation des formations.

C'est une initiative originale et forte de l'université, qui compte de cette façon prendre une certaine avance en matière d'évaluation ainsi qu'en termes de formation des enseignants.

Un questionnaire, rendu obligatoire, a été élaboré pour l'ensemble des composantes et porte sur sept domaines : l'information et la communication, les programmes et objectifs, le travail et l'évaluation dans la formation, l'équipement et les conditions matérielles, les services administratifs, les services communs (BU, SUMPPS, SUAPS), l'appréciation globale de la formation (points forts, points faibles). Il contient une cinquantaine de questions et permet l'expression libre de l'étudiant pour faire des remarques et suggestions d'amélioration.

Un questionnaire spécifique complémentaire, destiné aux premières années (DEUG 1), est également utilisé et permet de révéler un certain nombre de phénomènes propres à la motivation et à l'orientation des primo-entrants.

L'Université d'Angers s'est efforcée d'obtenir un taux élevé de retour des questionnaires. Le nombre de formations concernées a pu être doublé en deux ans de pratique.

Les questionnaires sont dépouillés automatiquement par le SAPE et donnent lieu à trois niveaux de synthèse : dans la formation elle-même par un conseil de formation (équipe pédagogique), dans la composante, et dans l'université (CEVU) qui y consacre une journée spécifique chaque année. Cette dernière synthèse est publiée et téléchargeable sur le site Web de l'université.

On peut, malgré l'exemplarité de la démarche de l'université en matière de politique d'évaluation pédagogique, s'interroger sur la réalité du retour et de la mise en œuvre des actions d'amélioration, car, pour l'instant, le concept de conseil de la formation, élément essentiel dans la boucle de progrès ainsi souhaitée, n'est pas mis en avant. Seul le pilotage central semble effectivement être un élément puissant du dispositif.

Les rapports de synthèse soulignent les actions d'amélioration qui doivent être entreprises et un retour se fait annuellement auprès des étudiants lors des réunions de rentrée ou pré-rentrée. Les actions d'amélioration qui en ont résulté portent notamment sur la réduction de 35 à 30 du nombre d'étudiants par groupe de TD de 2e année et de 40 à 35 en 3e année.

L'exploitation plus fine des questions ouvertes du questionnaire devrait constituer pour l'université un moyen d'améliorer cette évaluation. Celle-ci est obligatoire pour toutes les formations, mais, pour le moment, la totalité des formations ne répond pas encore à cette démarche : 67 en 2000, 81 en 2001 et 125 en 2002. La progression permet cependant de viser à l'exhaustivité.

La seconde phase de l'évaluation, celle qui concerne les enseignements, reste du domaine du volontariat mais a vocation à s'étendre progressivement. Actuellement, elle concerne les composantes de pharmacie, médecine, l'ISTIA et lettres avec LEA.

L'évaluation passe aussi par un regard venant de l'extérieur assurant un "retour client". Elle consiste à interroger les employeurs sur la pertinence des formations à travers le regard qu'ils portent sur les diplômés qu'ils ont l'occasion de juger. Ainsi sont également exploitées les appréciations portées par les maîtres de stage et celles formulées par les intervenants professionnels extérieurs.

Une des filières de l'ISTIA est allée très loin en matière de processus de progrès puisqu'elle s'est fait certifier ISO 9001.

La démarche d'évaluation ainsi mise en place par l'Université d'Angers est extrêmement positive. Elle mérite d'être encore développée et nécessitera un suivi particulier afin d'en tirer le maximum de profit pour l'ensemble de la communauté universitaire.

III - LE DEVENIR DU SITE DE CHOLET

Le domaine universitaire de Cholet a été ouvert en 1987, afin de répondre à plusieurs objectifs forts : rapprocher les jeunes Choletais de l'université, mettre les études à la portée des étudiants d'origine modeste, accompagner les changements économiques de l'agglomération.

La part des boursiers est élevée (44%) : la fonction sociale du site de Cholet est donc confirmée.

1 - PRÉSENTATION

En 2002-2003, l'origine géographique des étudiants accueillis à Cholet est donc confirmée.

Cholet :	38,6%
Maine-et-Loire :	35,2%
Vendée :	11,9%
Deux-Sèvres :	7,2%
Loire-Atlantique :	2,5%
Autres :	4,6%

Le fonctionnement de ce centre est assuré de la façon suivante : un enseignant exerce les fonctions d'administrateur du domaine universitaire, qui reste la propriété de la Ville. Celle-ci a construit les locaux entretenus par du personnel municipal. L'Université d'Angers affecte les enseignants nécessaires et se charge de la logistique administrative, confiée à une attachée d'administration secondée par des secrétaires venues des services de la mairie.

Le site de Cholet connaît, aujourd'hui, une très forte décroissance de ses effectifs, qui - hors IUT - s'élevaient à :

1029 étudiants en 1994 ;
449 étudiants en 1999 ;
321 étudiants en 2001 ;
236 étudiants en 2002 ;

y compris la filière sciences économiques qui a été fermée en 2000.

2 - LES FORMATIONS

En 2002, sont ouverts :

• **4 formations de premier cycle** :
- droit : 77 étudiants, contre 123 en 1999 ;
- AES : 58 étudiants, contre 114 en 1999 ;
- LEA : 28 étudiants, contre 108 en 1999 ;
- histoire : 48 étudiants, contre 87 en 1999 ;

• **2 licences professionnelles** (25 étudiants), portant sur :
- l'industrie de la mode ;
- la conception et la gestion de projets industriels ;

• **1 département d'IUT** en génie mécanique et productique (GMP) qui accueille 73 étudiants (rentrée 2001).

Pour la filière LEA, il existe apparemment une politique dynamique et bien structurée de communication avec les lycées. Mais l'érosion des effectifs tient, pour une part, à la concurrence directe exercée par l'ouverture en 2000 d'une STS de commerce international dans le plus grand lycée de la ville : ce n'est certes pas la même formation, mais STS et LEA ont le même vivier de recrutement, ce qui pose le problème de la cohérence de l'offre de formation. L'avenir de la filière LEA reste incertain et les enseignants parlent de maintien à Cholet tant que les effectifs seront raisonnables.

Le département d'Histoire est sur la même position. Par ailleurs, on ne pourra pas éluder la question du passage au L (licence) complet.

En ce qui concerne l'IUT, le problème réside dans la difficile viabilité d'un seul département isolé. Le fait que ce seul département existant à Cholet soit justement un département industriel de GMP, spécialité présentant actuellement, au plan national, l'attractivité la plus en recul, augmente encore la difficulté du site.

Par ailleurs, cet isolement entraîne un rapide "*turn-over*" des enseignants, qui n'est pas non plus sans poser de problèmes, malgré une motivation forte de l'équipe enseignante. Cette situation suscite également des difficultés pour faire assurer les enseignements de langues et d'informatique, qui ne disposent pas d'enseignants titulaires. Pour sa part, le Conseil régional aide largement l'IUT en termes d'équipements pédagogiques, ce qui lui permet de moderniser son enseignement.

Dans la mesure où le ministère de l'Éducation nationale a accepté, en 1995, la création à Cholet d'un département GMP, il doit adopter aujourd'hui une position claire, soit en rapatriant ce département à Angers, soit en créant à ses côtés, *in situ*, un ou deux autres départements. Le choix des spécialités qui ont été proposées à de nombreuses occasions (Gestion, Logistique et Transport) semble pertinent et en cohérence à la fois avec les critères d'environnement locaux et avec la carte régionale des formations du même type. Mais, là encore, il appartient à la tutelle d'indiquer clairement à l'université si c'est la spécialité envisagée - GLT (Gestion, Logistique et Transport) - qui pose problème, ou si c'est l'existence même de l'IUT qui est remise en cause.

3 - CONCLUSION

Le site de Cholet a incontestablement un rôle de promotion sociale au niveau local. L'université doit poursuivre sa réflexion sur le choix des filières à y développer, en envisageant de les cibler davantage sur un enseignement professionnel (tels IUT, licences professionnelles), adapté à des spécialités actuellement en essor (métiers de la vente, par exemple). En tout état de cause, et quels que soient les projets de l'Université d'Angers, l'avenir de Cholet relève d'une décision politique, au sens le plus noble du terme.

Dans la mesure où le ministère de l'Éducation nationale a accepté, en 1995, la création à Cholet d'un département GMP, il doit adopter aujourd'hui une position claire, soit en rapatriant ce département à Angers, soit en créant à ses côtés, *in situ*, un ou deux autres départements. Le choix des spécialités qui ont été proposées à de nombreuses occasions (Gestion, Logistique et Transport) semble pertinent et en cohérence à la fois avec les critères d'environnement locaux et avec la carte régionale des formations du même type. Mais, là encore, il appartient à la tutelle d'indiquer clairement à l'université si c'est la spécialité envisagée - GLT (Gestion, Logistique et Transport) - qui pose problème, ou si c'est l'existence même de l'IUT qui est remise en cause.

3 - CONCLUSION

Le site de Cholet a incontestablement un rôle de promotion sociale au niveau local. L'université doit poursuivre sa réflexion sur le choix des filières à y développer, en envisageant de les cibler davantage sur un enseignement professionnel (tels IUT, licences professionnelles), adapté à des spécialités actuellement en essor (métiers de la vente, par exemple). En tout état de cause, et quels que soient les projets de l'Université d'Angers, l'avenir de Cholet relève d'une décision politique, au sens le plus noble du terme.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette évaluation confirme le dynamisme de l'Université d'Angers qui a su s'imposer comme une université de plein exercice grâce à une démarche de progrès. Il convient, notamment, de saluer le développement de l'offre de formation et de la recherche ainsi que les actions entreprises en termes de pilotage de l'institution, d'évaluation des formations et de politique patrimoniale.

Cependant, l'Université d'Angers ne saurait en rester là. Elle doit afficher ses stratégies d'avenir au regard du LMD, au titre de la formation continue, et renforcer les synergies entre les composantes ainsi que les partenariats extérieurs. Pour éviter les tendances centrifuges, elle devra également faire émerger des priorités pour la recherche.

En outre, il lui appartiendra de mieux communiquer et de mobiliser l'ensemble des acteurs et étudiants autour de ses projets et d'ancrer son action au sein du maillage universitaire environnant.

Ces pistes d'amélioration s'inscrivent au travers des grands domaines sur lesquels a porté l'évaluation du CNE, c'est-à-dire : la recherche, l'offre de formation, le gouvernement et les mesures d'accompagnement de la politique d'établissement.

I - LA RECHERCHE ET L'OFFRE DE FORMATION

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

L'Université d'Angers comporte un certain nombre de contrastes qui enrichissent ses missions, notamment celles de valoriser l'environnement régional dans lequel elle s'inscrit et d'avoir une lisibilité internationale. Pour manifester ses lignes de force, il lui faut faire des choix et tenir compte d'un certain nombre de facteurs :

1. Dégager **une vision fédératrice de la politique de recherche**, axée sur quelques grands thèmes seulement afin d'éviter toute dispersion, nuisible à l'image de marque de l'université et à l'efficacité de ses activités.

2. Installer **un *visiting committee*** aidant à la définition et au suivi de cette politique de recherche à un niveau national et international. Cette instance, ou toute autre instance équivalente, apporterait également un regard utile sur la politique de formation.

3. Déterminer des priorités dans le cadre du LMD pour éviter tout émiettement des cursus, renforcer **la lisibilité de l'offre de formation** et accroître la pluridisciplinarité ainsi que les synergies inter- et intra-composantes. Mettre en place un suivi de cohorte.

4. Saisir l'opportunité du LMD pour proposer des créations de mentions de **master recherche** pour les secteurs de pointe de l'université dans le cadre d'une coopération interuniversitaire équilibrée.

5. Encourager un développement maîtrisé de **la professionnalisation** en veillant à préserver l'équilibre entre les cursus professionnalisés, les filières généralistes et la recherche.

6. Développer **la formation continue**, l'apprentissage, **la VAP** et **la VAE** par des actions ciblées et l'ouverture à des partenariats extérieurs, ainsi que **les formations par alternance**, notamment à l'IUT.

RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE

7. Renforcer les coopérations entre **l'UFR Droit, Économie et Gestion et l'ESTHUA**, et introduire une plus grande lisibilité et une meilleure synergie entre **l'économie et la gestion**. Assurer une préparation aux métiers traditionnellement proches (experts-comptables, commissaires aux comptes, …) et développer la coopération avec l'IUT dans ce domaine.

8. Rechercher dans les disciplines à faibles effectifs, notamment en **lettres, langues et sciences humaines**, une complémentarité régionale avec les autres universités, notamment dans le cadre de la mise en place du LMD, en particulier au niveau de la licence.

9. Adopter une attitude claire, en termes de rattachement institutionnel et de locaux, en ce qui concerne le département de **géographie**.

10. Mieux articuler les coopérations entre **l'UFR Sciences et l'ISTIA**.

11. Bien mesurer, avant toute prise de décision, les effets d'une transformation de **l'ISTIA en école d'ingénieurs.**

12. Accroître les activités de recherche en **pharmacie**.

II - LE PILOTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT

13. Conduire une réflexion sur **l'insertion de l'université** dans son environnement local et régional.

14. Adopter une position claire sur **le devenir du site universitaire de Cholet**, dont la pérennité n'est pas assurée compte tenu de la forte diminution des effectifs, ce qui suppose :

- pour l'université, de choisir les filières à privilégier en envisageant, par priorité, des enseignements de type professionnel ;

- pour l'autorité de tutelle, de choisir entre le rapatriement à Angers de l'actuel département ou le développement d'un IUT de plein exercice à Cholet, en réponse à la demande constante de l'université d'ouvrir d'autres départements d'IUT sur ce site.

15. Mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour des projets de l'université et **mieux communiquer** sur sa politique d'établissement en interne et en externe.

16. Poursuivre le développement international de l'université en renforçant les collaborations entre les différents acteurs de l'établissement.

17. Renforcer le dialogue engagé sur **la politique documentaire** entre le SCD et les composantes d'enseignement et de recherche de l'université.

18. Poursuivre la politique de **ressources humaines,** nouvellement initiée en termes de gestion prévisionnelle et de répartition des crédits et des emplois d'enseignant-chercheur. Développer la même démarche pour les IATOS, nonobstant le sous-encadrement actuel. Revenir à une meilleure maîtrise des **heures complémentaires**.

19. Promouvoir l'exercice de **la citoyenneté** de la part des étudiants par une plus grande **participation à la vie de l'institution**.

20. Prendre en compte, en tant qu'aide au pilotage, **les indicateurs** de suivi du contrat quadriennal et conforter **la démarche d'évaluation** des formations mais aussi des enseignements.

PLANS DES SITES

Les sites angevins de l'Université d'Angers

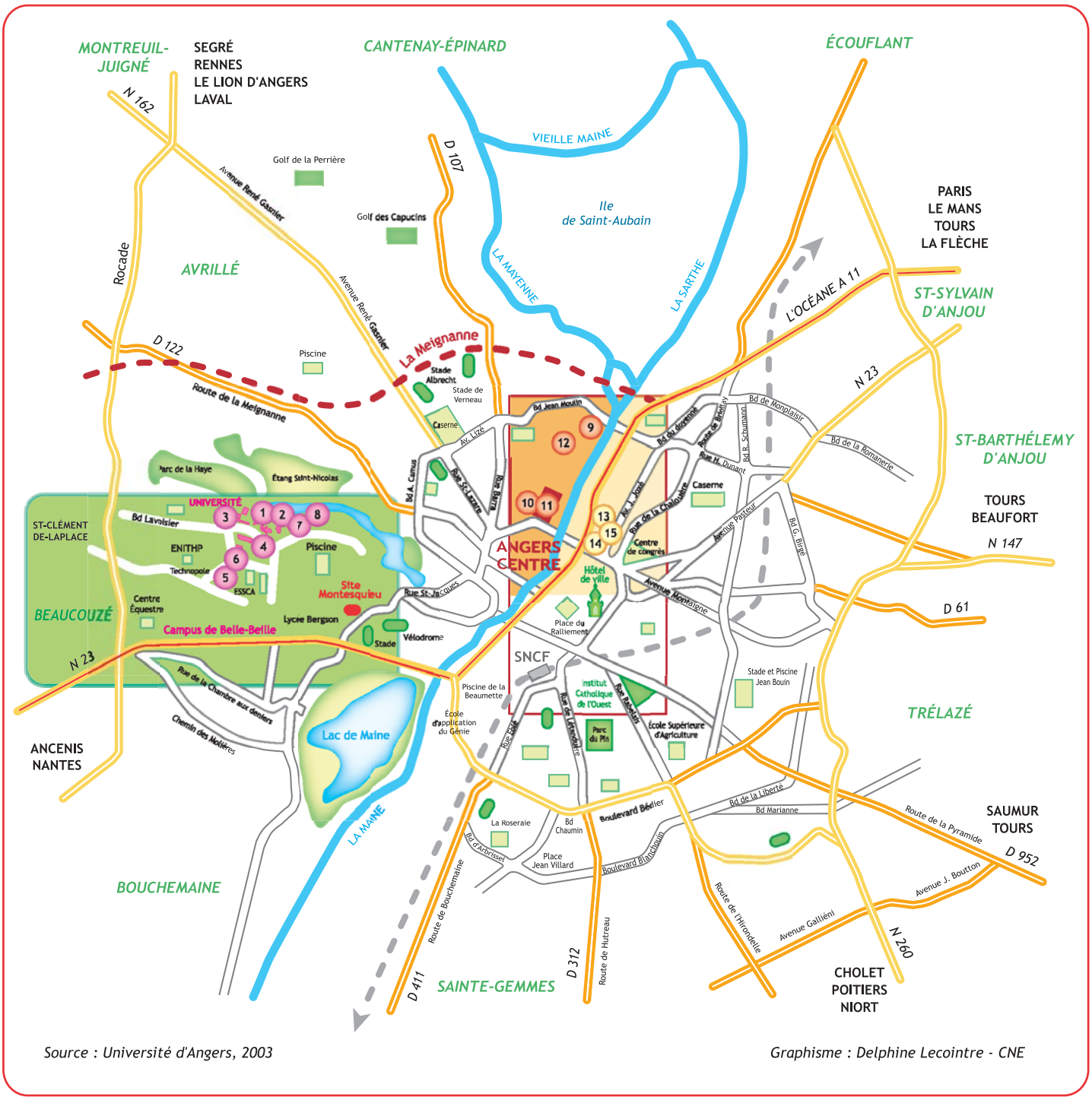

Source : Université d'Angers, 2003

Graphisme : Delphine Lecointre - CNE

- Campus Saint-Serge
- Campus des Capucins (Pôle santé)
- Campus de Belle-Beille
- Site Montesquieu

Campus de Belle-Beille

1. UFR Sciences
2. Centre sportif universitaire (SUAPS)
3. IUT
4. UFR Lettres, Langues, Sciences humaines
5. Maison des sciences humaines
6. Bibliothèque universitaire
7. Maison des étudiants
8. ISTIA

Campus des Capucins

9. UFR Sciences médicales
10. UFR Sciences pharmaceutiques
11. ISSBA
12. Bibliothèque Médecine - INSERM

Campus Saint-Serge

13. ESTHUA
14. Présidence - CUFCO - Maison des étudiants
15. UFR Droit, Économie, Gestion, BU Droit

Le site choletais de l'Université d'Angers

Source : Université d'Angers, 2003

Graphisme : Delphine Lecointre - CNE

LISTE DES SIGLES

AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire
ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre (des règles d'hygiène et de sécurité)
AEDAA	Association des étudiants diplômés en archivistique d'Angers
AES	Administration économique et sociale
AHU	Assistant hospitalier universitaire
AMUE	Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ATARF	Attaché d'administration de recherche et de formation
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BMITC	Biologie moléculaire, immunologie et thérapeutique des cancers
BQR	Bonus qualité recherche
BTS	Brevet de technicien supérieur
BU	Bibliothèque universitaire
CA	Conseil d'administration
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPN	Commission administrative paritaire nationale
CARTA	Laboratoire de géographie humaine et sociale
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDEPCT	Centre de doit et d'études politiques des collectivités locales
CEC	Contrat emploi consolidé
CEPCA	Centre d'études et de préparation aux concours administratifs
CERIEC	Centre d'études et de recherche sur imaginaire, écritures et cultures
CES	Contrat emploi solidarité
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIES	Centre d'initiation à l'enseignement supérieur
CIMI	Chimie inorganique, matériaux et interfaces
CME	Commission médicale d'établissement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPE	Commission paritaire d'établissement
CPER	Contrat de plan État - Région
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CRDE	Centre de recherche en droit des entreprises
CRFPA	Centre régional de formation à la profession d'avocat
CRILA	Centre de recherche inter-langues angevin
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique
CUAP	Centre universitaire d'amélioration pédagogique
CUFCO	Centre universitaire de formation continue

DBM	Décision budgétaire modificative
DEA	Diplôme d'études approfondies
DECF	Diplôme d'études comptables et financières
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'enseignement universitaire général
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DIU	Diplôme interuniversitaire
DOM-TOM	Départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer
DRH	Direction (directrice) des ressources humaines
DRI	Direction des relations internationales
DRT	Diplôme de recherche technologique
DU	Diplôme d'université
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EA	Équipe d'accueil (de l'enseignement supérieur)
EC	Enseignant-chercheur
ECTS	*European Credit Transfer System*
ED	École doctorale
EMI	Équipe mixte
ENSAM	École nationale supérieure d'arts et métiers
ERIT	Équipe de recherche et d'innovation technologique
ERIT-M	Équipe de recherche et d'innovation technologique et méthodologique
ESA	École supérieure d'agriculture d'Angers
ESPRI	Équipe soutenue par la Région et l'INSERM
ESSCA	École supérieure des sciences commerciales d'Angers
ESTHUA	École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante
FCB	Formation commune de base
FLE	Français langue étrangère
FOAD	Formation ouverte et à distance
FONGECIF	Fonds de gestion du congé individuel de formation
FRE	Fédération de recherche en évolution
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
FSU	Fonds social universitaire
GEA	Gestion des entreprises et des administrations
GEAPE	Groupe d'études d'analyses et politiques économiques
GEDOR	Service réseaux et communications
GEIHP	Groupe d'études des interactions hôte-parasite
GEII	Génie électrique et informatique industrielle
GLT	Gestion, Logistique, Transport
GMP	Génie mécanique et productique
GRILUA	Groupe de recherche inter-langues de l'Université d'Angers
GSI	Génie des systèmes industriels
HC	Heures complémentaires
HIRES	Histoire des régulations et des politiques sociales

IATOS	(Personnels) ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service
IEJ	Institut d'études judiciaires
IMIS	Institut de maintenance immobilière et de sécurité
IMMO	Ingénierie moléculaire et matériaux organiques
INH	Institut national d'horticulture
IniSTI	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRIS	Institut de recherche en ingénierie de la santé
ISSBA	Institut supérieur de la santé et des bio-produits d'Angers
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'Université d'Angers
ITARF	(Personnels) ingénieurs, techniciens, administratifs, de recherche et de formation
ITRF	(Personnels) ingénieurs, techniciens, de recherche et de formation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
KACHINA	Centre de recherche en sciences du langage, didactique et sémiologie
LARAJ	Laboratoire angevin de recherche sur les actes juridiques
LARGO	Laboratoire angevin de recherche en gestion des organisations
LASQUO	Laboratoire en sûreté de fonctionnement, qualité et organisation
LCE	Langues et civilisations étrangères
LEA	Langues étrangères appliquées
LERIA	Laboratoire d'études et de recherche en informatique d'Angers
LHEA	Laboratoire d'histologie-embryologie d'Angers
LISA	Laboratoire d'ingénierie des systèmes automatisés
LLSH	Lettres,langues et sciences humaines
LMD	Licence, master, doctorat
LNBT	Laboratoire de neurobiologie et transgénèse
LSEA	Laboratoire des sciences de l'environnement et de l'aménagement
LVE	Langues vivantes étrangères
MBA	*Management and Business Administration*
MCF	Maître de conférences
MCU-PH	Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier
MDE	Maison des étudiants
MDS	Maison des services
MIASS	Mathématiques, informatique et application aux sciences sociales
MSBM	Maîtrise de sciences biologiques et médicales
MST	Maîtrise de sciences et techniques
NTIC	Nouvelles technologies pour l'information et la communication
PACA (Région)	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAO	Publication assistée par ordinateur
PAST	Professeur associé en service temporaire
PaVé	Pathologie végétale
PCEM	Premier cycle d'études médicales
PCRDT	Programme-cadre de recherche et de développement technologique

PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMS	Physiologie moléculaire des semences
POMA	Propriétés optiques des matériaux et applications
PPF	Programme pluri-formations
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PU-PH	Professeur des universités - Praticien hospitalier
RCIM	Récepteurs et canaux ioniques membranaires
RUOA	Réseau universitaire de l'Ouest atlantique
SAGAH	Sciences agronomiques appliquées à l'horticulture
SANREMO	Système d'analyse et de répartition des moyens
SAPE	Service d'amélioration pédagogique et d'évaluation
SCD	Service commun de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SG	Secrétaire général
SHON	Surface hors œuvre nettes
SNV	Sciences de la nature et de la vie
SONAS	Substances d'origine naturelle et analogues structuraux
SSM	Sciences des structures et de la matière
STIC	Service des technologies pour l'information et la communication
STPI	Sciences et techniques pour l'ingénieur
STS	Section de techniciens supérieurs
STT	Sciences technologiques tertiaires
SUAPS	Service universitaire d'activités physiques et sportives
SUIO	Service universitaire d'information et d'orientation
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de protection de la santé
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TD	Travaux dirigés
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UB	Unité budgétaire
UCO	Université catholique de l'Ouest
UE	Union européenne
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche CNRS
UMR-A	Unité mixte de recherche INRA
UMS	Unité mixte de service
UPR	Unité propre de recherche
UPRES-EA	Unité propre d'enseignement supérieur - équipe d'accueil
UVPL	Université virtuelle des Pays de Loire
UV	Unité de valeur
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VAP	Validation des acquis professionnels

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

UNIVERSITE
D'ANGERS

Le Président de l'Université d'Angers

à

Monsieur le Président
du Comité National d'Evaluation

Monsieur le Président,

L'Université d'Angers a été évaluée, durant l'année 2003, par le Comité National d'Evaluation (CNE). Cette évaluation intervient quinze années après la précédente. Cette longue période, trop longue certainement, a le mérite néanmoins de montrer clairement, sur la durée, l'évolution de notre établissement. J'ai pris connaissance avec un grand intérêt du rapport. Il établit, à un instant donné, la photographie de l'Université. Il résume ainsi les progrès réalisés et constate des écarts au regard de critères nationaux. Sa lecture et son analyse me conduisent à formuler quelques commentaires complémentaires relatifs à la démarche d'évaluation elle-même et également aux diagnostics et recommandations du rapport.

A propos de la démarche d'évaluation

Tout d'abord, je tiens à souligner la grande qualité des expertises réalisées par les membres du CNE. L'évolution, l'organisation et le fonctionnement de l'Université sont décrits et analysés avec justesse et sont représentatifs des caractéristiques de notre établissement. Fervent partisan de l'évaluation, je considère qu'une évaluation externe représente une aide précieuse, pour un Président, dans la conduite et le pilotage de son établissement.

Cependant, une évaluation externe n'a de sens que si elle s'appuie sur une analyse introspective de l'établissement sur son propre mode de fonctionnement et sur ses résultats. Quand ces deux éléments sont réunis, évaluation interne et évaluation externe, alors une démarche de progrès peut être à nouveau initiée.

C'est cette conviction qui m'a incité à faire précéder l'évaluation du CNE par un examen très approfondi de l'ensemble de nos services et composantes. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel qui a contribué à cette évaluation interne. J'ai été très sensible au fait que le CNE souligne l'excellent travail réalisé par l'Université à cette occasion.

Il serait souhaitable que ce travail, interne et externe, soit maintenant capitalisé. Malheureusement, je nourris, à ce sujet, quelques inquiétudes. En effet, le périmètre d'évaluation est très large. Il englobe des domaines aussi différents que l'offre de formation, la recherche ou la gouvernance de l'Université pour ne citer que les plus importants. Certains de ces domaines font par ailleurs l'objet d'évaluations indépendantes. Cette multiplicité d'évaluations, quelquefois contradictoires, est un handicap certain pour que le rapport du CNE joue pleinement son rôle. Il devrait être essentiellement un document de référence tant pour notre établissement que pour notre tutelle.

Pour ma part, je le souhaite vivement et c'est la raison qui me conduit à formuler une proposition toute simple. Il s'agirait de confier, à une instance nationale indépendante, l'évaluation des différentes missions des universités sur la base d'indicateurs partagés. Cette proposition aurait le mérite de rendre incontournables les attendus de l'évaluation et permettrait aux établissements de construire leur stratégie de développement dans la durée, la continuité et la cohérence. Une périodicité de huit ans serait tout à fait appropriée à une telle démarche.

A propos du diagnostic et des recommandations du rapport

Bien évidemment, je me réjouis de l'appréciation globalement positive portée sur l'Université d'Angers. A titre d'exemple, je ne citerai que la première phrase de la conclusion « *cette évaluation confirme le dynamisme de l'Université d'Angers qui a su s'imposer comme une université de plein exercice grâce à une démarche de progrès* ». Pour notre établissement, cette appréciation est une incitation à poursuivre nos efforts pour amener l'Université à être un acteur reconnu dans l'Europe des connaissances.

Pour l'essentiel, je partage le diagnostic et les recommandations du CNE. Toutefois, je souhaite apporter quelques précisions et nuancer certaines appréciations.

Entre 1995 et 2001, l'Université a dû faire face, comme beaucoup d'autres universités, à une érosion significative de son effectif étudiant dans les premiers cycles scientifiques et littéraires, due à la baisse du nombre des bacheliers de l'académie. La mise en place d'une politique d'accueil de nouveaux publics, de diversification et de professionnalisation de l'offre de formation a permis d'inverser totalement cette tendance. L'attractivité de l'Université est réelle : 50% et 65% des étudiants respectivement du second et troisième cycles sont originaires d'autres régions. Depuis deux ans, nous connaissons une nouvelle croissance de notre flux étudiant (+1000 étudiants en 2 ans) et je note d'ailleurs que le rapport signale les acquis obtenus par l'Université dans le développement de son offre de formation.

Je souhaite que cette dynamique soit confortée par la refondation de l'architecture de notre offre de formation dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes. L'Université d'Angers s'est résolument engagée dans cette démarche avec la volonté de consolider ses acquis et de poursuivre son développement à l'échelle européenne.

Parmi ces acquis, la professionnalisation est un des points forts de l'Université. Elle a permis l'inversion de tendance signalée plus haut et le maintien, par un effort de mutualisation, des formations généralistes à plus faible effectif.

Le CNE nous recommande un développement maîtrisé de la professionnalisation, nous y sommes très attentifs. Nous souhaitons que la nouvelle architecture qui sera retenue puisse maintenir un équilibre harmonieux entre formations généralistes et formations professionnelles. Elle devra permettre une intégration réussie des cursus professionnalisés conçus sur la base de compétences reconnues et soutenues par les milieux socio-économiques. Par ailleurs, le projet de transformation de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (I.S.T.I.A.) en école d'ingénieur universitaire vise à conforter l'attractivité et la notoriété de l'Université dans le domaine de l'ingénierie industrielle.

Pour tous ces projets conçus dans l'intérêt des étudiants, nous souhaitons avoir une écoute attentive de nos autorités de tutelle.

Concernant la recherche, le rapport fait état de la forte progression de l'activité scientifique de l'Université d'Angers. Je me félicite de ce constat qui traduit la volonté et les efforts déployés par l'Université pour structurer, sur le long terme, le développement des laboratoires angevins, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. Des étapes restent encore à franchir. En particulier, de nouveaux équilibres, de nouveaux regroupements doivent être impulsés et mis en place pour atteindre une dimension et une lisibilité internationales. Dans cette perspective, les recommandations du CNE, telles que la définition d'une « vision fédérative de la politique de recherche sur quelques grands thèmes » et la création d'un « visiting committee », sont déjà à l'étude. L'enjeu pour l'Université sera de tenir compte de sa dimension multidisciplinaire pour parvenir à cette vision fédératrice.

Pour le développement de notre antenne universitaire de Cholet, nous avons fait le choix, en concertation avec les collectivités locales, de développer des cursus professionnalisés courts en synergie avec les milieux socio-économiques de l'agglomération. Cette orientation aurait dû s'appuyer sur l'ouverture de deux nouveaux départements d'IUT venant conforter le département GMP installé sur le site. Je rappellerai que la construction d'un deuxième département est inscrite dans le CER 2000-2006. Or, en 2004, aucune ouverture n'a été décidée. Je souhaiterais que notre Ministère de tutelle prenne une position claire sur ce point.

Pour conclure ce droit de réponse, il me paraît difficile de rester silencieux sur les moyens dont dispose l'Université d'Angers. En effet, une évaluation doit également mettre en perspective les résultats obtenus par un établissement avec ses moyens. Je regrette la discrétion du rapport du CNE sur ce sujet. Selon les propres critères du Ministère, l'Université supporte un triple déficit : déficit en emplois IATOS, déficit en emplois enseignants-chercheurs, déficit de sa dotation globale de fonctionnement. Cette situation déficitaire nous enlève des marges de manœuvre qui pénalisent le développement de l'Université. Je ne prendrai qu'un seul exemple, les heures complémentaires. En effet, compte tenu de notre DGF réelle (80% de notre DGF théorique) nous devons financer sur notre budget des charges d'enseignement dont le coût devrait être supporté par l'Etat. Alors que nos résultats sont jugés globalement positifs, j'imagine aisément ce qu'ils seraient si l'Université pouvait disposer de l'intégralité des moyens reconnus par le Ministère pour assurer son fonctionnement.

Ces quelques commentaires ne retirent rien à la qualité de l'expertise ni à l'intérêt des appréciations et des recommandations du rapport du CNE.

Angers, le 9 avril 2004

Le Président de l'Université d'Angers,

A. BARREAU

Alain BARREAU

CNE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

PUBLICATIONS DU

COMITÉ NATIONAL

D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois,1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001

L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002

L'IUFM de Montpellier, 2003
L'IUFM de l'académie de Nice*, 2003
L'Institut national des sciences appliquées de Rennes*, 2003
L'École nationale d'ingénieurs de Brest*, 2003

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

L'université de Savoie*, 2002
L'université des Antilles et de la Guyane, 2002
L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
L'université de la Réunion, 2002
L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

L'université Montpellier I*, 2003
L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier*, 2003
L'université de Perpignan*, 2003
L'université Jean Monnet - Saint Étienne, 2003
L'université Paul-Valéry - Montpellier III*, 2003
L'université de Bretagne occidentale*, 2003
L'université de Toulon et du Var, 2003

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 2004
L'École centrale de Nantes*, 2004

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999

Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999

Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

Le site universitaire de Grenoble, 2002

Le pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche*, 2003

Le site universitaire de Montpellier en Languedoc-Roussillon*, 2004

BULLETINS n° 1 à 40

PROFILS n° 1 à 69

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Michel AVEROUS
Claire BAZY-MALAURIE
Paolo BLASI
Michel BORNANCIN
Georges BOULON
Jean-Claude BOUVIER
Josep BRICALL
Charles DEMONS
Bernard DIZAMBOURG
Claude GAUVARD
Pierre GILSON
Bernard JANNOT
Rose KATZ
Claude LAUGÉNIE
Michel LEVASSEUR
Jean-Yves MÉRINDOL
Jean-Pierre NOUGIER
Michel PINAUD
Marcel PINET
Hélène RUIZ FABRI
Françoise THYS-CLÉMENT
Léo VINCENT
Jean-Louis WALTER

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : http://www.cne-evaluation.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin